

relations

REVUE DU MOIS

NUMÉRO 325

MONTRÉAL

MARS 1968

PRIX 50¢

Un Canada à deux

Avons-nous une littérature?

*L'Épiscopat, les catholiques
et l'avortement*

Le Conseil supérieur du Travail

L'annonce de la foi

SOMMAIRE

Mars 1968

Éditorial	65
<i>Annonce de la foi et religion de l'homme.</i>	
Articles	
L'ÉPISCOPAT, LES CATHOLIQUES ET L'AVORTEMENT Marcel Marcotte	66
LA COLOSSALE ENTREPRISE DE REBÂTIR UN CANADA À DEUX Richard Arès	72
POUR UN CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL RÉNOVÉ Gérard Hébert	74
BÂTIR AU FOYER DES ÂMES FORTES Claire Campbell	77
EN SOUVENIR DE GANDHI Luigi d'Apollonia	79
AVONS-NOUS UNE LITTÉRATURE ? René Dionne	81
Chroniques	
Correspondance	85
Au fil du mois	86
Des revues parlent de la foi. — Le livre du mois ?	
Le théâtre Georges-Henri d'Auteuil	87
Drôle de couple. — La Jalousie du Barbouillé. — Le Médecin malgré lui. — Hamlet, prince du Québec.	
Méditation : <i>Ses mystères et les nôtres</i> Paul Fortin	89
Documents	89
Les évêques américains et le célibat ecclésiastique. — Les évêques allemands et l'annonce de la foi.	
Les livres	91
Notes bibliographiques	96
Ouvrages reçus	III

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur: Richard ARÈS.

Rédacteurs: Luigi D'APOLLONIA, Gérard HÉBERT,
Marcel MARCOTTE.

Collaborateurs: Joseph D'ANJOU,
Georges-Henri D'AUTEUIL, Robert BERNIER,
Jacques COUSINEAU, René DIONNE, Fernand POTVIN,
Jean-Paul ROULEAU.

Secrétaire de la rédaction: Georges ROBITAILLE.

Administrateur: Arthur RIENDEAU.

Rédaction et abonnements :

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal-11. Tél.: 387-2541

Publicité :

Cie des Publications Provinciales Limitée

110, Place Crémazie (Suite 719), Montréal-11. Tél.: 384-6800

M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



Relations est une publication des Editions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année. Le numéro: \$0.50. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Periodical Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques, et dans le Répertoire canadien sur l'éducation.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

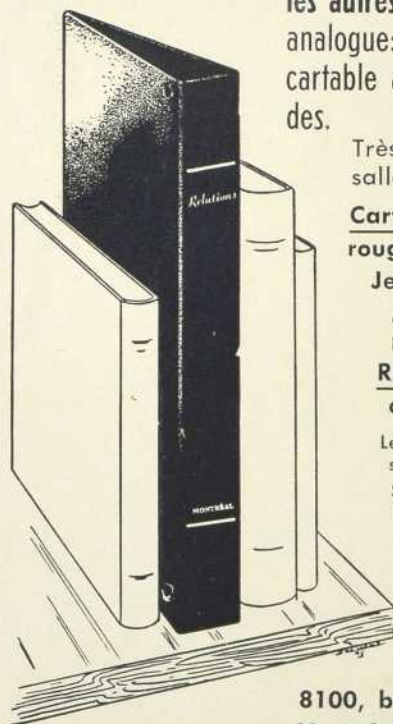
L'AVORTEMENT la MORALE et la LOI

L'Épiscopat catholique vient de faire connaître à la population canadienne son point de vue officiel sur les aspects moraux et légaux de l'avortement. Le texte des Évêques, très bref, se présente sous la forme d'une prise de position plutôt que d'une discussion proprement dite du problème de l'avortement au Canada. Sous ce rapport, l'article que le P. Marcel Marcotte, S.J., a publié dans le numéro de FÉVRIER de la revue RELATIONS apporte à la déclaration de l'Épiscopat canadien un complément heureux et nécessaire. Il en est, sur les points les plus fondamentaux, une sorte de commentaire et d'explication, dont tous ceux que ce grave problème intéresse peuvent tirer grand profit.

L'édition de février étant épuisée, RELATIONS a fait un tiré à part de l'article du P. Marcel Marcotte et l'offre aux prix suivants:

12 copies: \$1.20	500 copies: \$35.00
50 copies: \$4.50	1000 copies: \$65.00
100 copies: \$8.50	

Les bibliothécaires avisés ont découvert une façon commode et économique de ranger RELATIONS et les autres revues de format analogue: ils utilisent notre cartable au jeu de 12 cordes.



Très pratique dans la salle de consultation.

Cartable en similicuir rouge avec titres or.

Jeu de 12 cordes.

au comptoir \$2.50
par la poste \$2.65

Reliure de votre collection 1967.

Le lecteur fournissant sa collection: \$3.00
Si nous fournissons la collection: \$8.00

Écrivez ou téléphonez

8100, boul. Saint-Laurent
Montréal-11 387-2541

Editorial

Annnonce de la foi et religion de l'homme

TOUT COMME les évêques des États-Unis (dont nous avons parlé dans notre dernière livraison), les évêques d'Allemagne ont publié une lettre collective sur les difficultés que rencontre actuellement la vie de l'Église dans leur pays (voir plus loin, page 90). Prenant pour thème "l'annonce de la foi", ils exposent longuement les conditions que doit respecter toute prédication de la Parole de Dieu pour être fidèle à la foi de l'Église, présente et passée. La Révélation, déclarent-ils, n'a pas été confiée aux individus mais à l'Église, et toute prédication, pour être légitime, suppose et exige un mandat de l'Église.

C'est Jésus-Christ d'abord et surtout qu'il faut prêcher, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme; par Lui possibilité nous est donnée d'entrer en contact immédiat, interpersonnel avec les Personnes divines et avec les autres hommes connus dans cette lumière. La prédication doit tenir fermement à cette double dimension et ne pas tomber dans l'erreur d'une certaine "théologie démythisante" qui transforme le Christ "en un homme qui est seulement un modèle de moralité, le prototype d'une nouvelle conscience de soi", et voit dans la Révélation, non pas tant un message de salut adressé à l'homme par le Dieu vivant, qu'un moyen d'"aider l'homme à retrouver sa réalité spécifique, (de) l'amener à la découverte de lui-même", de sorte qu'il n'a plus affaire qu'à lui-même "dans un monde qui n'offre aucun rapport direct avec Dieu".

Religion du Dieu qui s'est fait homme, le christianisme dégènerait s'il se réduisait à une simple religion de l'homme ou à la seule rencontre de celui-ci avec le monde.

Aussi la prédication doit-elle combattre cette tendance qu'ont plusieurs à penser qu'ils "n'ont pas besoin de Dieu", que le "monde leur suffit" et "qu'aujourd'hui il faut laisser Dieu de côté pour s'occuper exclusivement de l'homme". Sans doute, est-ce le devoir du chrétien d'aimer son prochain et d'aider à construire le monde, mais il lui faut aussi "reconnaître Dieu comme la raison suprême de sa personne et de sa vie", il lui faut rechercher les choses d'en haut et, comme le Christ, glorifier Dieu par son adoration, sa louange, son incessante offrande. Il s'ensuit que "le péché n'est pas non plus simple offense du prochain: il est proprement manquement envers Dieu, offense envers Lui, sur la miséricorde de qui nous comptons". De même, la liturgie n'est pas seulement manifestation de rites à but social, ni impeccable cérémonie de fraternité chrétienne, elle a pour fin vraie et propre de rendre gloire à Dieu, elle est "le culte public de l'Église".

Est-il besoin d'observer que ces enseignements des évêques d'Allemagne trouvent application chez nous? Certains réduisent de plus en plus leur christianisme à une simple religion de l'homme, au seul amour du prochain, et l'Église à une sorte de service social ou d'entreprise humanitaire. Dans cette religion, Dieu n'a point sa place et il n'y a de péché qu'offense de l'homme, le Christ devient l'exemplaire de la plus belle réussite de l'homme et la liturgie a moins pour objet de glorifier Dieu que de manifester certain aspect de la fraternité humaine. Qui a quelque peu causé avec nos jeunes sait que beaucoup sont aujourd'hui tentés par cette religion de l'homme; aussi faut-il signaler cette lettre fort opportune de l'épiscopat allemand sur l'annonce de la foi dans le monde de ce temps.

L'Épiscopat, les catholiques et l'avortement

Marcel MARCOTTE, S.J.

LES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA viennent de faire connaître à la population du pays le point de vue officiel de l'Église sur les aspects moraux et les aspects légaux du problème de l'avortement. Cette déclaration s'adresse, en premier lieu, aux catholiques eux-mêmes qui, dans l'extrême confusion des idées dont témoigne la presse écrite et parlée, ont besoin, pour pratiquer ce que saint Paul appelle "l'obéissance de la foi", d'être éclairés et raffermis par ceux qui, dans l'Église, sont les "premiers enseignants". Mais, par delà les "fidèles" soumis à leur autorité, les Évêques espèrent aussi que les "réflexions" dont leur déclaration est étoffée "trouveront un écho attentif chez tout homme qui voudra aborder cette question complexe et grave avec le désir sincère de servir le bien de la communauté".

Cette double intention fait surgir deux problèmes que nous tâcherons tour à tour d'élucider. Le premier, qui fait l'objet du présent article, concerne les catholiques: comment et jusqu'à quel point la prise de position de l'Épiscopat engage-t-elle la conscience du croyant, d'abord en tant que personne privée, puis en tant que citoyen ou qu'homme public? Le second problème, dont nous traiterons le mois prochain, concerne les non-catholiques: l'obéissance à l'Église étant hors de question, pourquoi doivent-ils quand même accepter que l'Épiscopat canadien prenne parti dans le débat en cours? Dans quelle mesure et sur quels points précis devraient-ils, selon nous, admettre ses raisons et seconder son action?

I — L'AVORTEMENT ET LA MORALE

La déclaration de l'Épiscopat se situe tour à tour à deux paliers différents. Au premier palier, sous le titre de "L'avortement et le respect de la vie", elle expose le point de vue de l'Église sur les aspects moraux de l'avortement. Naturellement, c'est à la foi des croyants que, d'emblée, elle fait appel en leur remettant sous les yeux le texte suivant du concile Vatican II:

Dieu, maître de la vie, a confié aux hommes le noble ministère de la vie, et l'homme doit s'en acquitter d'une manière digne de lui. La vie doit donc être sauvegardée avec un soin extrême dès la conception: l'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables. (*Constitution sur l'Église dans le monde de ce temps*, n. 51.)

Dans sa généralité, précisent les Évêques, ce texte est tout ensemble un rappel de "l'enseignement traditionnel de l'Église" au sujet de l'avortement et un "écho fidèle" du commandement de Dieu: *Tu ne tueras pas*, lequel, au témoignage de saint Paul, se rattache lui-même à "la grande loi de l'amour chrétien". Pour parler

bref, l'avortement, au regard de la foi, est toujours un homicide.

Cependant, l'obéissance chrétienne n'a rien de commun avec l'aveuglement de l'esprit. *Fides quaerens intellectum*, disait saint Augustin: la foi est en quête d'intelligence. Comme en témoigne l'immense effort de la théologie dogmatique et morale au cours des âges, non seulement la foi est compatible avec la raison, avec la science, mais elle les met à contribution l'une et l'autre pour s'approfondir au dedans et se justifier en dehors. D'où l'effort de réflexion auquel l'Épiscopat se livre en répondant à deux interrogations capitales qui touchent de près la position morale de l'Église sur l'avortement.

La première porte sur le caractère humain du fœtus. Pour que l'avortement soit un homicide, il faut bien, pense-t-on, que le fœtus soit un homme. Mais l'est-il? N'existe-t-il pas une différence fondamentale entre la vie intra-utérine et la vie postérieure à la naissance?

**Le fœtus doit toujours être considéré,
en pratique, comme une personne humaine,
et l'avortement, au regard de la morale,
est toujours le meurtre d'un innocent.**

Pour répondre à cette question, les Évêques auraient pu s'appuyer sur l'opinion majoritaire des moralistes catholiques qui, pris d'ensemble, soutiennent que le fœtus est probablement, dès le premier instant, un homme véritable, avec tous les droits fondamentaux — y compris le droit de vivre — qui s'attachent à la personne humaine. Mais ils ont préféré s'en tenir au témoignage plus unanime, plus catégorique, plus impassible de la biologie, de la génétique et — trouvaille exquise et juste — de l'instinct maternel de la femme enceinte. La science, rappellent-ils, n'établit pas une coupure radicale entre la vie intra-utérine et la vie de l'enfant après sa naissance; elle invite plutôt à voir dans toute l'évolution de la vie fœtale "le lent et complexe processus de maturation" d'un individu distinct et autonome, "en marche vers la pleine stature de l'homme". Néanmoins, entre les premiers instants de la fécondation, où le doute est possible, et les derniers stages de la grossesse, où il ne l'est plus, il est difficile de fixer le moment précis de l'humanisation du fœtus. Mais, là où la sagesse du philosophe et la science du savant s'arrêtent, interdites, comme au bord d'un impénétrable mystère, le cœur, plus prompt et plus clairvoyant que l'esprit, passe outre et y pénètre.

Les mères savent bien que le petit qu'elles portent devient avant la naissance le partenaire d'un secret dialogue, le pôle d'un amour humain déjà commencé.

Toutes les incertitudes n'en sont pas dissipées pour autant. Il restera toujours des sceptiques pour penser et pour dire, de bonne foi, que le fœtus n'est pas un être humain "aux premiers moments de son développement". Mais, comme ils sont, évidemment, incapables d'en faire la preuve, ils n'ont pas le droit, en conscience, d'en tirer argument en faveur de l'avortement précoce.

Puisque la vie des personnes, pour vous aussi, est sacrée, croyez-vous qu'il puisse être permis de prendre ne fût-ce que le risque de tuer une vie humaine ?

En d'autres termes, même s'il n'est pas sûr que le fœtus soit un être humain dès l'instant de la conception, on doit se comporter, en pratique et pour les fins de l'action, comme s'il en était un et rejeter l'avortement, à quelque moment et pour quelque motif qu'on le provoque, comme le meurtre direct d'un innocent.

La seconde interrogation à laquelle l'Épiscopat canadien, pour des raisons évidentes, a tenu à répondre porte sur les "cas limites" qui font, précisément, l'objet du projet de loi gouvernemental. Ils relèvent de deux catégories différentes. Les cas de la première catégorie évoquent le drame qui se joue autour de la mère que la prolongation de la grossesse met en danger de mort et que, seul, l'avortement pourrait sauver. Par bonheur, notent les Évêques, ces cas d'espèce sont aujourd'hui "si rares que leur existence est en passe de devenir purement théorique". Que si, quand même, il s'en rencontre, l'avortement direct, à cause de l'"insistante tradition de l'enseignement chrétien qui accorde à la vie une valeur sacrée", n'en restera pas moins, chaque fois, formellement interdit par la morale et par l'Église.

A fortiori en va-t-il de même dans les cas, plus nombreux mais moins dramatiques, de la seconde catégorie où, en l'absence de péril de mort, la santé physique ou psychique de la mère pourrait être "gravement et irrémédiablement compromise par la grossesse". Car, outre que l'avortement, ici, méconnaîtrait derechef "le droit sacré du fœtus à la vie", il ne pourrait plus tirer prétexte, cette fois, de la "mystérieuse concurrence" de deux vies également innocentes, mais équivaldrait, par définition, à sacrifier "une valeur supérieure": la vie de l'enfant, à "un bien moins précieux": la santé de la mère.

Telle est, en raccourci, la position officielle de l'Église canadienne concernant les aspects moraux de l'avortement.

Elle s'offre comme un reflet de l'enseignement constant de l'Église universelle qui, en matière de morale, est, au regard du croyant, l'interprète autorisée et, sous certaines conditions, infaillible de la loi naturelle et divine. Dieu a parlé par son Église avec toute la clarté et la fermeté désirables, les Évêques canadiens ont mis sa parole à la portée des fidèles. C'est d'après elle, s'il veut *obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, que le croyant, comme tel, est tenu, en conscience, de régler sa pensée et sa conduite, "quelle que soit la législation en vigueur dans un pays". Les amendements au Code criminel que le gouvernement projette pourront, s'ils sont adoptés par les Chambres, modifier profondément la situation de la mère, du médecin, de l'infirmière catholique face à la loi, au tribunal, à l'opinion publique: l'avortement, dans certains cas, ne sera plus un délit. Mais, face à la morale, face à l'Église, face à Dieu, les catholiques, individuellement ou en groupes, devront absolument, demain comme aujourd'hui, voir dans l'avortement un *crime abominable*, un mal moral, passible des peines spirituelles les plus graves: en cessant d'être un délit, l'avortement continuera d'être un péché. Pour *celui qui ne croit pas au ciel*, c'est une bagatelle, mais pour *celui qui y croit*, c'est la question suprême.

II — L'AVORTEMENT ET LA LOI

Les Évêques ont consacré la seconde partie de leur déclaration aux aspects légaux de l'avortement et, plus précisément, au projet d'amendement proposé par le gouvernement. Ils y posent d'abord en principe qu'à l'État, gardien du bien commun, incombe le "devoir souverain de protéger de façon efficace les vies humaines et notamment les plus faibles". Ce rôle de l'État, à l'heure présente, est d'autant plus nécessaire que la "complexité de la vie moderne", dans un monde dominé par l'organisation et par les techniques, fait peser sur les individus des menaces plus lourdes, et que, sous couleur de "progrès", certains sont prêts à *élargir* les lois jusqu'au point où elles n'accorderaient plus à la vie le respect attentif et la protection efficace qui lui sont dus.

Le progrès de la civilisation, nous le disons avec fermeté, est dans la reconnaissance toujours plus claire, à la fois théorique et concrète, de la dignité de la personne humaine, de son caractère sacré et de son absolue inviolabilité.

Aussi bien, dans l'univers moral, tout se tient; le mal engendre le mal; il n'y a que la première gorgée qui coûte. On débattait hier de la contraception; on débat aujourd'hui de l'avortement; demain, on débattrait de la stérilisation, de l'euthanasie, de l'infanticide. Chaque combat perdu est

Norman Specialties, Inc.

ROSAIRE DESNOYERS, PRÉS.

Ameublement et accessoires de bureau

261 est, rue Craig, Montréal — 861-9879

gros d'une défaite encore pire. Entre la civilisation et la barbarie, la route est moins longue et la pente est plus glissante qu'on ne croit. Un pas de plus, un pas de trop, c'est la chute, et la terre, comme dit Pascal, "s'ouvre jusqu'aux abîmes".

De l'avis des Évêques, le projet de loi du gouvernement, dans sa rédaction actuelle, est à rejeter, en bloc, pour trois raisons principales.

La première tient à l'objet même de la loi. Selon l'amendement proposé, l'avortement thérapeutique devient légal chaque fois que, de l'avis des spécialistes, *la vie ou la santé de la mère sont mises en danger ou sont susceptibles d'être mises en danger par l'état de grossesse*. La loi a donc pour objet de permettre "qu'on porte directement et volontairement atteinte à la vie d'un innocent", ce qui est immoral. Dans la mesure où la moralité doit influencer sur la légalité, le projet gouvernemental, au départ même et dans sa teneur essentielle, est donc affecté d'une lourde hypothèque. En reniant le principe de l'inviolabilité absolue de la vie innocente, il porte la hache au cœur de la civilisation, il la secoue jusqu'aux racines.

**Le projet de loi du gouvernement,
dans sa rédaction actuelle, ouvre
la porte à de graves abus.**

Aux termes de la loi projetée, le législateur exigera que l'avortement soit pratiqué par un médecin qualifié, dans un hôpital dûment accrédité et sur la foi d'un certificat écrit du comité d'avortement de l'hôpital en cause. Mais, notwithstanding ces précautions, comme en témoignent déjà chez nous les réactions alarmantes d'une partie de l'opinion et l'expérience des pays où une législation semblable est actuellement en cours, le projet gouvernemental "ouvre la porte aux interprétations les plus larges". Pour certains, il n'est qu'un premier pas vers la légalisation — qu'ils souhaitent — de l'avortement sur demande; pour d'autres, il légitime déjà l'avortement à tout le moins dans une foule de cas. Peut-on leur donner tort quand on se souvient, entre autres choses, du sort qui fut fait à la loi britannique, très restrictive à l'époque, par suite du verdict permissif rendu, un jour, par un juge au cœur tendre. Quelqu'un l'a rappelé, récemment, devant la Chambre des Lords:

M. le juge MacNaghten découvrit naguère ce qu'il crut être un accroc dans la loi. De cet accroc, il fit une brèche, que des cas subséquents élargirent encore. Avec le résultat que chacune de vos Seigneuries, aujourd'hui, y pourrait faire passer un cheval avec sa voiture ou un avorteur en limousine.

De telles conséquences sont d'autant plus à redouter, dans notre cas, que le projet du gouvernement laisse dans l'imprécision des notions aussi capitales que celle de *santé*, de *danger* pour la mère, et s'en remet aux médecins, fort partagés sur ces questions, de les interpréter à leur discrétion. Quand on sait les abus auxquels, sous le couvert de lois beaucoup plus exigeantes, certains praticiens aux dents longues ou à la tripe sensible se sont parfois livrés, à la

barbe du législateur, pareille négligence, en matière aussi grave, n'a rien de rassurant. Qu'on fasse confiance à l'ensemble des médecins, nous en tombons d'accord. Mais faire confiance à tous, sans distinction, en leur abandonnant le soin de déchiffrer et de traduire en actes les silences de la loi, c'est une naïveté qui passe les bornes. La preuve est faite depuis longtemps qu'il y a, partout, des médecins corrompus ou égarés, des hôpitaux qui sont des *mecques* d'opérations illégales. Le corps médical est le premier à s'en plaindre, car il le sait: quand la tempête sévit au ras des basses plages, les hautes falaises elles-mêmes en sont éclaboussées. Pour préserver l'honneur et l'intégrité de leur profession, les médecins ont donc besoin de savoir à quoi s'en tenir sur l'esprit et les intentions de la loi qu'ils auront mission d'appliquer. C'est au législateur, s'il l'ose, qu'il appartient de le leur dire sans équivoque. Autrement, ils courront — et nous avec eux — droit à la catastrophe.

Si le projet de loi reste si vague, c'est peut-être que le gouvernement n'était pas prêt à légiférer. Le "comité parlementaire chargé d'étudier cette question reconnaissait lui-même dans son rapport de décembre 1967 l'insuffisance des études et des enquêtes" sur lesquelles, normalement, la nouvelle législation aurait dû reposer. Pourquoi, dans ce cas, a-t-il si tôt pris parti sur le fond même du débat et adressé au gouvernement des recommandations préliminaires qui engageaient d'avance tout l'avenir? Pourquoi, surtout, le gouvernement a-t-il mis tant d'empressement à inscrire dans la loi des conclusions qui, de l'aveu du comité lui-même, ne pouvaient être qu'hypothétiques et prématurées? Ont-ils cédé l'un et l'autre aux pressions de l'opinion dite libérale? Tenaient-ils à prendre les opposants et, notamment, les catholiques de vitesse? Les Évêques, comme bien l'on pense, ne portent d'accusation contre personne. Ils se gardent même de rappeler que le comité parlementaire et le gouvernement ont trouvé moyen d'introduire leur projet d'amendement avant de les avoir entendus, eux qui, sur le plan religieux, sont censés parler au nom de la moitié de la population canadienne. Ils se demandent simplement si, à l'heure de la décision, "le peuple canadien a vraiment devant les yeux tous les renseignements nécessaires" et si le Parlement a le droit "de s'aventurer dans une législation nouvelle" d'une telle importance "pour les personnes et pour la civilisation" avant d'en avoir mesuré, "grâce à des recherches appropriées, les conséquences morales, psychologiques et sociologiques". C'est la question, également, que nous nous posons à nous-mêmes et que, le jour venu, nous poserons au gouvernement.

**La nouvelle loi ne réglerait pas
le problème des avortements clandestins
et des morts maternelles.**

La nouvelle loi, du moins, aurait-elle le mérite de diminuer l'incidence des avortements clandestins et de leurs

redoutables séquelles ? Cette prétention, appuyée sur des chiffres fantaisistes et assortie de descriptions terrifiantes, a bien l'air de faire recette auprès des âmes candides. Certains propagandistes de l'avortement en ont fait leur cheval de bataille, qu'ils ne craignent pas d'enfourcher jusque dans l'enceinte du Parlement. Les Évêques, après tant d'autres, les démontent sans grande peine, d'abord en contestant l'exactitude des chiffres qu'ils colportent, puis en faisant appel au témoignage des faits.

Un épidémiologiste américain, récemment, s'est mis en tête de remonter aux sources des chiffres annuels de 1,200,000 avortements criminels et de 10,000 morts maternelles qu'on retrouvait, avec régularité, sous la plume ou dans la bouche des promoteurs de l'avortement aux États-Unis. Voici ce qu'il a découvert. Le premier chiffre est basé sur des pourcentages établis, en 1934, par M. E. Kopp dans une étude intitulée *Birth Control in Practice*. Ces pourcentages, Kopp lui-même les avait tirés d'une enquête menée, en pleine crise économique, par la Margaret Sanger Birth Control Clinic auprès de sa très spéciale clientèle. L'enquête ayant rapporté un avortement criminel sur 3.55 naissances, il a suffi à Kopp, puis à ses successeurs, d'appliquer le même pourcentage au nombre total des naissances pour établir ces statistiques affolantes qui font, encore aujourd'hui, la manchette des journaux.

Pour fixer le chiffre des morts maternelles, on a trouvé encore mieux. Combinant ensemble les données de la Margaret Sanger Clinic et celles, tout aussi aléatoires, d'une étude allemande sur le taux des mortalités consécutives à l'avortement, Frederick Taussig, en 1936, arrive, par de savants calculs, au chiffre impressionnant de 8000 morts maternelles par année pour l'ensemble du territoire américain. Après quoi, pour faire bonne mesure, il ajoute sans broncher: "Un maximum de 10,000 morts maternelles dans ce pays est plus proche de la vérité." On croit rêver. Pourtant, le chiffre a survécu — c'est drôle — même après la découverte des antibiotiques et l'élimination de la septicémie, la grande tueuse, naguère, des femmes en couches; la presse américaine, malgré les démentis, continue de s'en inspirer. Les statistiques, décidément, ont la vie dure, — aussi dure que les préjugés qu'elles sont appelées à camoufler.

Il y a gros à parier que, sur ce point, nous ne sommes guère mieux servis, au Canada, par les mathématiques. Comment pourrions-nous l'être ? L'avortement est clandestin ou il ne l'est pas. S'il l'est, comment en chiffrer l'incidence ? S'il ne l'est pas, qu'on arrête les avorteurs de la nuit.

Mais là n'est pas la vraie question. A-t-on le droit de prétendre que la libéralisation de l'avortement légal aurait pour résultat de diminuer le nombre des avortements illégaux ? L'Épiscopat canadien nous livre là-dessus la réponse des faits.

Tout porte à croire que c'est une illusion de penser que l'amendement proposé par la loi entraînera une diminution du nombre des avortements clandestins. Ici encore l'expérience des quelques pays où l'on a déjà approuvé une loi semblable

à celle qu'on nous propose montre que c'est le contraire qu'il faut craindre. Peut-il d'ailleurs en être autrement ? Avec une loi qui déprécie, par les exceptions mêmes qu'elle accepte, le droit du fœtus à la vie, on favorise le développement d'une mentalité relâchée qui ne voit plus dans l'avortement un crime véritable. C'est le lieu de se rappeler ici que le législateur ne doit pas sous-estimer la valeur éducative de la loi. Les hommes sont en effet facilement exposés à considérer comme moralement permis ce que la loi elle-même permet.

Ce texte recoupe en tout point la position que nous avons prise sur le même sujet dans un précédent article¹. Nous nous abstenons donc de le commenter. Les Évêques, en somme, mettent le législateur en face d'un choix. Ou bien, comme au Japon, il supprime, devant l'avortement, toutes les barrières légales, ou bien, comme en Suède et dans les pays de l'est de l'Europe, il se contente de les abaisser peu ou prou. Dans le premier cas, le nombre des avortements clandestins diminue, mais à quel prix ! Dans le second cas, comme l'expérience le prouve et comme la réflexion l'explique, il ne fait qu'augmenter. Reste un troisième choix qui consiste à tenir les barrières légales bien relevées. La fréquence des avortements criminels n'en sera pas amoindrie, à moins qu'on prenne d'autres moyens de faire respecter la loi, mais elle n'en sera pas augmentée non plus, et le pays, en attendant, ne chavirera pas dans l'anarchie.

**Les catholiques, en matière d'avortement légal,
doivent s'en remettre à leur conscience
de citoyens, responsables du bien commun.**

Le catholique, en tant que tel, est un croyant qui, au plan de la pensée religieuse et de la conduite privée, se soumet librement, par la foi, à l'enseignement et à la discipline de l'Église. Mais ce croyant est aussi un citoyen qui participe, comme tel, à la vie totale de la communauté politique et qui, dans son rôle et à son rang, concourt à l'élaboration des lois civiles ou criminelles du pays. En théorie, vu les liens étroits qui existent entre le bien moral des personnes, que l'Église cherche à promouvoir, et le bien temporel de la communauté, dont l'État a la charge, la loi chrétienne et la loi humaine ne sauraient être, objectivement, en désaccord. Dans les chrétientés d'ancien style, les législations sont fondées sur cette conviction. La communauté ecclésiastique et la communauté politique s'y recouvrent si bien l'une l'autre, la morale et le droit y sont si intimement accordés, dans l'opinion et dans les faits, que tout acte immoral, d'un consentement unanime, est considéré comme préjudiciable au bien commun et tombe, presque automatiquement, sous le coup de la loi criminelle.

Il n'en va plus de même dans nos sociétés pluralistes. En marge ou à l'écart des Églises, plus ou moins déboutées de leur autorité et de leur prestige, des familles spirituelles sont nées, des groupes se sont formés, dont l'échelle des valeurs et les canons de la moralité varient profondément. Ce qui est accepté par les uns est rejeté par les autres dans un chassé-croisé perpétuel qui rend très difficile de

1. *Relations*, février 1968: L'avortement, la morale et la loi.

reconnaître, à un moment donné, où se situe exactement la vraie pensée d'un chacun. Au dessus de la mêlée, l'opinion publique sécularisée flotte, incertaine, à la merci des puissants qui ont et qui prennent, en temps utile, les moyens de la confisquer. C'est pourquoi le législateur, dans l'intérêt public, est amené à rechercher, entre tant d'opinions divergentes et mobiles, une sorte de commun dénominateur autour duquel, provisoirement, une certaine unanimité, nécessaire à l'observance de la loi, a quelque chance de se recréer.

L'Église canadienne, à propos de la contraception¹ et du divorce², a reconnu cette situation, elle a tâché de s'y adapter. Sans renoncer à former, seule, la conscience de ses membres, elle n'a pas voulu imposer, par le truchement de la loi, à ceux qui lui refusaient leur allégeance, un fardeau que, de bonne foi, ils ne se croyaient peut-être pas tenus moralement de porter. Néanmoins, à ce moment même, elle avait pris la précaution de préciser que, sur le point de l'avortement — "alors qu'il s'agit d'une destruction directe de la vie humaine" — ses "conclusions seraient bien différentes". Nous avons vu, en effet, qu'elles le sont.

Est-ce à dire que l'Église, à ce moment et pour ce seul cas, sort des limites du rôle que, dans le sillage du dernier concile, elle s'était assigné en annonçant que, désormais, ses interventions dans l'ordre temporel ne tiendraient compte que du bien public ? Non pas. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'observer que la déclaration des Évêques établit une distinction très nette entre les aspects moraux et les aspects légaux de l'avortement. Quand, traitant des seconds, elle rejette le projet du gouvernement, elle ne le fait pas au nom de la morale catholique comme telle, c'est trop clair, mais au nom de la morale tout court, au nom de la dignité de la personne humaine, c'est-à-dire, encore un coup, au nom du bien commun qu'elle a parfaitement le droit, au même titre que n'importe quel groupe de citoyens, de concevoir et de défendre conformément à ses vues propres.

Les Évêques, de propos avoué, s'adressent ici directement aux catholiques. Pour entrer dans leurs vues, ceux-ci doivent donc pareillement distinguer, en matière d'avortement, la loi morale et la loi civile et, comme en toute matière temporelle, s'en remettre, pour soutenir ou pour combattre le projet du gouvernement, à leur conscience de citoyens, au jugement personnel qu'ils portent sur les exigences du bien commun, telles que l'expérience et la réflexion les amènent à les concevoir, et non pas forcément telles que les Évêques ont cru bon de les formuler.

Mais toute liberté emporte avec elle une responsabilité. Le croyant, parlant et agissant en tant que citoyen, est libre de suivre sa conscience d'honnête homme, même si elle entre en conflit avec sa conscience de chrétien. Encore

faut-il que cette conscience civique soit éclairée et formée pour ne se mettre point à la remorque des mauvais maîtres ou d'une opinion déboussolée. Ce devoir, l'Épiscopat l'a rappelé sans ambages dès les premières lignes de sa déclaration :

Au moment où le Parlement canadien s'appête à discuter une loi aux conséquences si graves, c'est un devoir de conscience pour tous, et notamment pour les médecins, les hommes de loi, les hommes politiques et ceux qui participent à la vie de l'opinion, d'étudier cette question avec grand soin.

Le citoyen et le législateur catholiques, éduqués par l'Église, ne peuvent pas être d'accord avec le projet gouvernemental en sa totalité.

Des résultats concrets de cette étude personnelle, des répercussions qu'ils devraient avoir dans la conscience politique des citoyens catholiques, les Évêques n'ont garde de préjuger. Nulle part, en particulier, ils ne font mine de dicter, d'autorité, une ligne de conduite au législateur chrétien. En quoi ils restent fidèles à la position déjà prise à propos de la contraception.

Il incombe toujours aux seuls législateurs de trouver les moyens concrets d'intégrer leurs convictions dans les situations souvent complexes de la vie courante. Ils ne doivent pas attendre passivement que l'Église vienne à leur rescousse, à ce point de vue; mais doivent au contraire — en collaboration avec tous leurs collègues — rechercher les moyens efficaces de promouvoir le bien commun, notamment par l'élaboration et la promulgation de lois sages et justes.

Néanmoins, en exposant leurs vues sur le problème légal de l'avortement, il est clair que les Évêques se proposent d'influencer la réflexion des croyants, simples citoyens ou hommes publics, et de les amener, autant que possible, à partager leur choix et à épauler leur action. Ceux-ci restent libres, au plan politique, d'accueillir ou de refuser cette influence, et si le projet gouvernemental, après mûr examen, leur paraît *juste et sage*, ils ont le droit, en conscience, de lui accorder leur appui. Cependant, entre l'extrême rigueur de la loi morale et l'indulgence excessive de la loi criminelle, l'écart, en l'occurrence, serait tellement considérable, qu'il est permis de douter qu'aucun catholique, dûment formé et informé, en arrive jamais, sans renier ses convictions, à tomber pleinement d'accord avec le gouvernement.

Aussi bien, le citoyen ou le législateur catholique a, bon gré mal gré, une conscience catholique, éclairée et façonnée par l'Évangile et par l'Église. Il est donc, par définition, fort sensible — plus sensible, en tout cas, que celui dont la conscience n'a pas été éduquée à la même école — aux valeurs religieuses et morales que l'Église a mission de promouvoir et de défendre dans le monde. Parmi ces valeurs, le respect absolu de la vie innocente est assurément la plus fondamentale de toutes. Comment le catholique pourrait-il, sans trahir, souscrire à une législation qui, de soi et par les abus qu'elle entraîne, condamne à mort, avant leur naissance, des milliers d'innocents ?

1. Cf. *Relations*, décembre 1966: Les Evêques et la contraception.

2. Cf. *Relations*, mai 1967: L'Épiscopat canadien et le divorce.

Les catholiques ne sont pas tenus en conscience de combattre la légalisation de l'avortement en faveur de la survie de la mère, mais celle de l'avortement en faveur de sa santé.

Ce jugement sévère ne s'étend pas nécessairement, selon nous, à tout le contenu de la nouvelle loi. Les Évêques, en apparence, ont tenu à ne pas exclure toute interprétation adoucie de leur déclaration. Parlant des cas limites qui font, précisément, l'objet principal du débat, ils se contentent de dire que "ce serait certainement fausser les perspectives de croire que la solution... exige une révision législative *comme celle* qui nous est proposée".

Les Évêques seraient donc prêts, autant qu'on sache, à admettre une certaine libéralisation de la loi actuelle, pourvu qu'elle ne prête pas flanc aux critiques qu'ils ont, à bon droit, formulées contre les amendements projetés. Où se situe, dans leur pensée, l'extrême limite du tolérable; où passe, à l'intérieur du bill, la ligne de démarcation entre le raisonnable et l'abusif? Ils ne l'ont point dit, mais il est aisé de le deviner.

Le projet gouvernemental ne prévoit encore que deux motifs d'exemption à la loi qui punit l'avortement: le danger de mort pour la mère et la menace à sa santé. Le premier motif est assurément le plus grave et le plus défendable. Si l'Épiscopat est disposé à quelque concession, elle inclut, c'est trop clair, l'avortement en faveur du salut de la mère. Pour cette raison, et pour d'autres que nous avons longuement décrites,¹ nous ne ferions donc pas au citoyen ou au législateur catholique un devoir moral de lutter contre tout élargissement de la loi dans cette direction.

Mais, vis-à-vis de l'avortement pour motif de santé, le devoir subsiste dans tous les cas. La mort est une réalité indivisible, la santé ne l'est point. Il est donc possible d'imaginer, à son propos, toute espèce de distinctions et de clivages — comme entre maladie physique et maladie mentale, danger léger ou danger grave, menace à l'intégrité ou à la joie de vivre — que le projet gouvernemental, curieusement, laisse dans l'ombre, mais qui devraient influencer, pense-t-on, à proportion du péril qu'ils évoquent, sur la rigueur relative du jugement moral. Nous croyons,

1. *Relations*, février 1968: L'avortement, la morale et la loi.

au contraire, que, dans la pensée de l'Épiscopat et en réalité, la protection de la santé maternelle ne peut jamais être, ni au regard de la morale, ni au regard de la loi, un motif d'excuse pour provoquer l'avortement. Toutes les raisons et les objections que les Évêques ont invoquées pour marquer leur opposition globale à la nouvelle législation valent, indistinctement, contre n'importe quel type d'avortement pour cause de santé. En dedans des limites que nous avons tracées plus haut, le citoyen et le législateur catholiques sont donc tenus, en conscience, de s'opposer à toute légalisation de l'avortement sous cette forme. C'est pourquoi, le jour venu, chaque député, à quelque parti qu'il appartienne, devrait être libre de voter pour ou contre le projet du gouvernement, suivant ses convictions personnelles d'homme et de chrétien.

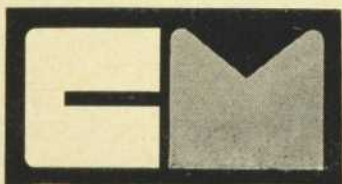
Conclusion : vers une véritable réforme

La déclaration de l'Épiscopat se clôt par un appel, d'essence positive, à une action concertée des pouvoirs publics et des individus pour instaurer dans le pays les institutions et la mentalité qui, justement, rendraient l'avortement impensable et inutile.

Le projet d'amendement est une solution trop simple apportée à une question très grave et très complexe. Tout autre est la voie que nous préconisons: elle est promotion du respect de la vie humaine à tous les stades de son développement, par l'éducation et par des lois qui soient elles-mêmes éducatrices de ce respect; elle est étude sérieuse sur la fréquence des avortements clandestins et sur les moyens à prendre pour les éliminer; elle est stimulant à la recherche médicale; elle est effort concret pour mettre à la disposition des mères en difficulté les ressources de la médecine et de la psychiatrie; elle est développement d'une attitude compréhensive à l'égard des mères célibataires et de leurs enfants; elle est aide accrue au soin des maladies mentales; elle est recherche active et mise en œuvre généreuse d'une plus adéquate politique sociale et familiale. C'est à la réalisation d'un tel programme que l'État doit consacrer ses énergies. Pour notre part, nous invitons les membres de l'Église catholique à participer activement à cette entreprise commune et à s'en faire, chacun dans sa sphère, les promoteurs ardents.

Nous ne pouvons là-dessus qu'applaudir. Certes, il y a loin de la coupe aux lèvres, le programme est vaste et il faudra beaucoup de temps pour qu'il produise les effets escomptés. Ce n'est pas une raison pour y renoncer; c'en est une, au contraire, pour passer à l'action sans tarder, pour fournir, en particulier, ce grand effort d'éducation populaire auquel l'Épiscopat convie les hommes de bonne volonté. À notre avis, c'est à ce résultat qu'il faut d'abord viser. Car, comme dit un proverbe arabe, on ne fait pas boire l'âne qui n'a pas soif.

le meilleur choix d'équipements et d'accessoires



8225, boul. St-Laurent — tél. 389-8081
5975, boul. Monk — tél. 769-8815

ouvert jusqu'à 9.30 p.m.
le jeudi et le vendredi

LES IMPORTATIONS C.M.

LTÉE

photographiques
aux meilleurs
prix.

8225, BOULEVARD ST-LAURENT,
MONTREAL-11, QUÉ.,
TÉL. : 389-8081



La colossale entreprise de rebâtir un Canada à deux

Richard ARÈS, S.J.

GRÂCE À LA TÉLÉVISION, nous avons pu en quelque sorte assister aux séances de la récente conférence constitutionnelle, en suivre directement les débats et juger par nous-mêmes de la valeur des arguments avancés par chacun des principaux acteurs de ce drame où se jouait l'avenir du Canada. Journaux et revues ayant en outre multiplié les comptes rendus, les commentaires et les éditoriaux, il n'est personne qui puisse raisonnablement se plaindre d'avoir été mal renseigné sur ce qui se passait ou s'était passé à Ottawa. Mais, de même que les arbres empêchent parfois de voir la forêt, trop de détails, vus de trop près, dans une assemblée aussi nombreuse et diverse, surtout si l'œil s'arrête aux seuls aspects spectaculaires, risquent de masquer l'essentiel et d'entraver une claire vision de l'ensemble. Aussi, laissant de côté toute description des événements, je voudrais m'arrêter à ce qui me paraît être le sens profond de cette conférence: *une tentative de renverser le courant de l'histoire et de rebâtir un Canada à deux.*

Le double courant de l'histoire

Depuis la conquête de 1760, un double courant traverse et compose à la fois l'histoire du Canada: le courant de l'unité ou du *Canada à un*, et le courant de la dualité ou du *Canada à deux*. Portés par la volonté humaine, ces deux courants rivaux ne cessent de se disputer la suprématie; en gros, on peut dire que le courant de la dualité a prévalu durant le premier siècle après la Conquête, et que le courant de l'unité l'emporte depuis la Confédération.

Les vainqueurs de 1760 ont trouvé en face d'eux un peuple déjà constitué, déjà enraciné en terre canadienne. Quelle qu'ait été leur volonté de se réserver le pays, ils ont dû peu à peu convenir que seul était alors possible un Canada à deux. D'où les constitutions de 1774 et de 1791. Un moment, l'Acte d'Union de 1840 a fait poindre la menace de la fin de la dualité, mais le régime s'est vite transformé et le courant dit d'un Canada à deux a continué à triompher durant un autre quart de siècle.

Avec la Confédération de 1867, allait s'instaurer un régime difficile à qualifier, parce qu'il n'était pleinement ni un Canada à deux, ni un Canada à un, et qu'il laissait aux forces humaines la liberté de l'orienter dans l'un ou dans l'autre sens. En d'autres termes, l'article 133 de la constitution canadienne offrait un point d'appui à qui-conque voudrait sincèrement construire un Canada à deux, mais peu de protection contre les assauts des partisans d'un Canada à un.

On sait ce qu'il advint après la Confédération. De l'Atlantique au Pacifique, le courant dit de "l'unité nationale" déferla sur le pays, et toutes les provinces, à l'except

tion du Québec, se proclamèrent, de fait sinon de droit, unilingues et uniculturelles. *Le Canada à deux se réduisit au Québec*; là, francophones et anglophones coexistèrent comme peuples, chacun jouissant des mêmes droits linguistiques et scolaires. Partout ailleurs, les Franco-Québécois, s'ils s'aventuraient à quitter leur province, se faisaient apostropher et dire, tout comme les autres immigrants arrivés d'Europe ou d'Asie: Vous êtes en pays britannique, apprenez l'anglais, assimilez-vous! Un demi-million de Franco-Canadiens ont suivi ce conseil et déclarent maintenant ne plus savoir parler français.

Longtemps le Québec s'est contenté de protester contre cette assimilation massive des siens, puis un bon jour, tout récemment, il a pris conscience qu'il était lui-même gravement menacé et qu'il lui fallait aussi faire son unité, s'il voulait survivre. Puisque, se sont dit certains, toutes les autres provinces ont rejeté le projet d'un Canada à deux, pourquoi le Québec persisterait-il à se vouloir bilingue et biculturel, pourquoi y aurait-il encore demain un Québec à deux, voire un Québec canadien?

La crise engendrée par cette volonté nouvelle du Québec devait décider le gouvernement central à instituer une commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. En réalité, cette commission avait à examiner la possibilité et les moyens concrets de rebâtir un Canada à deux. Elle vient de donner sa réponse: un Canada à deux n'est pas seulement chose possible, c'est une nécessité urgente, si l'on veut que le pays survive. Devant cette prise de position, le gouvernement central, qui n'en finissait plus d'hésiter et de tergiverser, se décida enfin à convoquer à Ottawa une conférence de tous les gouvernements intéressés à ce problème d'un futur Canada à deux.

Le virage amorcé par la Conférence

La publication et le retentissement du premier volume de la Commission Laurendeau-Dunton avaient préparé les esprits à saisir la gravité du problème ainsi que l'urgence de lui trouver une solution. Malheureusement, — et cela dénote l'énorme complexité de ce pays qu'est le Canada — les organisateurs de la Conférence ne réussirent pas à la centrer sur un seul objectif précis, comme aurait été, par exemple, l'obtention d'un statut d'égalité pour la communauté canadienne-française. Le gouvernement central s'entêta à inscrire au programme son projet favori d'une charte des droits de l'homme, la Nouvelle-Écosse réclama une étude des inégalités économiques et le Québec exigea que fût abordée la question d'une nouvelle répartition des pouvoirs ainsi que d'une révision de la constitution canadienne.

Or — le déroulement de la Conférence allait vite le démontrer — les provinces n'étaient pas prêtes à accepter

le projet fédéral d'une déclaration de droits, elles ne pouvaient par elles-mêmes apporter de solution efficace au problème des inégalités régionales et elles ne tenaient pas toutes, loin de là, à une révision de la Constitution. Si chacun avait persisté à faire prévaloir son point de vue, la Conférence allait à un échec certain. Heureusement, des compromis furent trouvés. On accepta de confier à des comités l'étude des inégalités économiques et de la révision constitutionnelle; de son côté, le gouvernement central, se rendant compte que son projet n'avait aucune chance d'être intégralement adopté, c'est-à-dire sous la forme d'une charte globale des droits de l'homme, finit par le réduire à un seul article: celui de l'égalité des droits linguistiques.

Même alors, il restait à gagner l'adhésion des provinces. Ce ne fut pas facile. Pour y parvenir, le gouvernement central dut faire encore une autre concession: il renonça à son idée d'un amendement constitutionnel garantissant l'égalité linguistique et accepta de se contenter d'une déclaration de bonne volonté de la part de toutes les provinces. D'où le texte suivant, adopté à l'unanimité: "La conférence reconnaît qu'ainsi que le propose la commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, et en toute justice, les Canadiens francophones n'habitant pas le Québec doivent jouir des mêmes droits que les Canadiens anglophones du Québec."

Le résultat principal de la Conférence, le voilà! Au moins en paroles et sur le papier, tous les gouvernements, réunis à Ottawa, ont reconnu qu'il fallait rebâtir un Canada à deux sur le modèle du Québec. Quelques-uns, comme ceux de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, se sont engagés à fond, d'autres se sont montrés beaucoup plus réticents, mais le branle est donné, le courant dit de "l'unité nationale" subit un temps d'arrêt et le projet d'un Canada à deux apparaît moins comme une utopie et un espoir irréalisable.

Ainsi donc le courant historique qui prévalait depuis 1867 est renversé et un nouveau courant s'amorce, qui est celui d'un Canada à deux. Sans doute, faut-il reconnaître la grandeur, le caractère extraordinaire de l'événement, mais devons-nous aller jusqu'à crier victoire, jusqu'à croire que tout est gagné et qu'il n'y a plus désormais qu'à nous reposer sur nos lauriers? Ce serait une erreur regrettable, fondée sur un manque complet de réalisme, et cela pour la bonne raison que la partie engagée à Ottawa est encore loin d'être définitivement gagnée. Le prouvent les trois faits suivants:

1. La conférence intergouvernementale d'Ottawa n'a adopté qu'une déclaration de principe, dans laquelle elle manifestait sa bonne volonté à l'égard des Canadiens français. Elle n'a pas accepté d'amendement constitutionnel garantissant l'égalité linguistique, chaque province a tenu à réserver sa liberté d'action dans ce domaine. Quelques-unes feront beaucoup, d'autres moins et d'autres rien: tout dépendra des pressions qui s'exerceront sur elles, donc de la vigilance et de la volonté de justice des Canadiens français.

2. Le courant dit de "l'unité nationale" qui a sévi dans les autres provinces depuis la Confédération a causé

de graves dommages, des dommages peut-être irréparables, à la cause du Canada français, tellement qu'il est permis de se demander si un Canada à deux est encore possible dans certaines provinces, là où, par exemple, l'assimilation de la minorité française dépasse les 50, 60, 70 et même les 80 pour cent. Comment revenir en arrière et rebâtir ce Canada à deux qui aurait été si facile à construire aux premiers jours du peuplement et qui aujourd'hui suscite d'énormes difficultés? Pour que ce soit un succès, il faudrait, à l'égard des Franco-Canadiens, poursuivre, d'une façon systématique, une politique de protection, d'aide et d'encouragement que bien peu de gouvernements se sentent aujourd'hui désireux et capables seulement d'entreprendre. Encore faudrait-il que luttent pour obtenir pareille politique la majorité de ceux qui, dans ces provinces, se disent encore de langue et de culture françaises!

3. Il n'est pas sûr que le Canada à deux que veut le Québec corresponde exactement au modèle que la conférence d'Ottawa a adopté. Il y a vingt ou même dix ans, aucun doute n'aurait été permis; mais aujourd'hui le courant dit de "l'unité nationale", dont l'aboutissement est l'État national, exerce son emprise au Québec et y compte de nombreux partisans. Or, de la conférence de février, ce courant n'a obtenu rien qui puisse le satisfaire. Le premier ministre du Québec a eu beau, en s'appuyant sur le témoignage même de la Commission Laurendeau-Dunton, invoquer "la dimension politique" du problème de l'égalité des deux communautés linguistiques ainsi que le nécessaire "*leadership* québécois pour la promotion de la langue et de la culture française au Canada", il n'a pas réussi à convaincre ses collègues de la nécessité de reconnaître au Québec de nouveaux pouvoirs. Tout ce qu'ils lui ont concédé c'est la création d'organismes chargés de préparer la future révision constitutionnelle.

* * *

Quoi qu'il en soit, un Canada à deux entre désormais dans l'ordre des possibilités en 1968. Dommage vraiment qu'il ait fallu attendre cent ans avant de voir cela! Si pareil projet avait été adopté en 1867 et mis à exécution dans toutes les provinces canadiennes, le Canada d'aujourd'hui serait autrement plus uni et plus solide. Il n'aurait pas, en tout cas, à entreprendre la tâche colossale de défaire l'œuvre d'un siècle et de se rebâtir sur le modèle du Québec, juste au moment où bon nombre de Québécois en ont assez de voir leur province tenir ainsi ce rôle de modèle et voudraient plutôt qu'elle devienne, à l'instar des autres provinces, unilingue et uniculturelle. La conférence d'Ottawa a entr'ouvert la porte à la reconstruction d'un Canada à deux: là est son grand, son principal mérite; elle n'a pas dit quelle place tiendrait le Québec dans ce futur Canada: c'est là son point faible et sa plus grave lacune. Aussi faut-il affirmer que le problème d'un Canada à deux n'a reçu qu'un début de solution (à condition, évidemment, que l'on passe des paroles aux actes), et que le plus difficile reste encore à entreprendre: assurer au Québec les pouvoirs, le rôle et la place qui lui reviennent en tant que société politique distincte devenue, de par l'histoire, première et principale responsable du destin d'une nation.

POUR UN CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL RÉNOVÉ

Gérard HÉBERT, S.J.

AU NOMBRE DES QUESTIONS qui se rattachent aux problèmes de relations patronales-ouvrières, il en est une dont le public est rarement saisi mais qui ne manque pas d'importance. Le Conseil supérieur du travail — organisme de consultation du ministère du Travail — traverse une période difficile. Alors qu'on s'efforce, en d'autres provinces, de mettre sur pied des organismes qui lui soient comparables, notre conseil périclité. Situation paradoxale due, en partie du moins, aux ambiguïtés où il doit se débattre. Celles-ci ne sont ni irréparables, ni sans issue. Un Conseil supérieur de travail rénové pourrait rendre d'immenses services à toute notre société, en aidant à résoudre les difficiles problèmes du monde du travail.

Les paradoxes

Après avoir été, à certaines périodes de l'histoire, relativement actif, le conseil ne semble pas très vivant à l'heure actuelle. C'est l'heure pourtant où les relations de travail lui apportent des problèmes nombreux et difficiles. Le conseil regroupe les principaux représentants du monde patronal et du monde syndical, avec les meilleurs spécialistes dans les sciences sociales, économiques et juridiques. Créé par un statut spécial de notre législation, il a le prestige d'un organisme consultatif du ministère du Travail. L'envergure des buts que la loi lui assigne l'habilite à s'occuper de toutes questions qui intéressent le monde du travail. Enfin, une expérience de plus de vingt-cinq années devrait lui avoir acquis l'autorité et la compétence pour traiter avec fruit tout ce qui touche, dans notre province, aux relations patronales-ouvrières.

Malgré pareils titres à nos espoirs et à notre confiance, le conseil ne semble pas porter les fruits attendus. Ses difficultés ne sont pas nouvelles. Pour ne pas remonter aux années de la décennie de 1950, où il fut pratiquement oublié, mentionnons simplement ses efforts inefficaces relativement au Code du travail et à la Loi des décrets de convention collective. Malgré les oppositions qui tiennent à la présence en lui de représentants de deux mondes à intérêts divergents, le conseil avait apparemment réussi à présenter, avant 1963, un certain nombre de recommandations unanimes sur un projet de Code du travail; le gouvernement en aurait, dans son bill 54, laissé tomber quelques-unes et modifié d'autres.

Le conseil a été frustré peut-être plus encore après son étude de la loi de l'extension juridique. Commencée avec élan, par un appel au public pour que les organismes intéressés présentent des mémoires, l'étude du conseil s'est

poursuivie avec beaucoup de soin et de sérieux. Des travaux furent effectués, ainsi qu'un important voyage d'informations en divers pays d'Europe; de longues discussions suivirent au cours desquelles, en dépit de nombreuses difficultés, le conseil réussit à mettre au point, semble-t-il, une conception d'ensemble de la législation sur les conditions de travail. Qu'est-il advenu de tous ces travaux et des recommandations, même modestes, que le conseil finalement, selon toute apparence, présente ?

Il faut ajouter que ceux qui s'intéressent à ces questions n'ont eu connaissance du véritable effort du conseil que par des conversations avec ses membres, tous leurs travaux devant, en théorie du moins, demeurer secrets. Une fois l'an, par le rapport du ministère, le public peut apprendre le nom des membres du conseil et de sa commission permanente, le nombre de réunions qu'ils ont tenues au cours de l'année et, parfois, avoir une idée des matières discutées.

Présentement la situation serait plus grave encore. Le conseil pratiquement ne se réunit plus. Depuis juin dernier, il ne paraît avoir été convoqué qu'une seule fois, malgré que des affaires importantes fussent en suspens. On se demande si c'est volontairement ou par oubli.

Inactivité d'autant plus étonnante que, partout ailleurs en Amérique du Nord — et même au Québec, à d'autres niveaux — des expériences de rencontres patronales-ouvrières se poursuivent avec succès. Pour n'en mentionner qu'un, le comité patronal-ouvrier de la Nouvelle-Écosse, qui fonctionne depuis cinq ou six ans, possède à son crédit des réalisations remarquables. Quoiqu'il soit né de l'initiative privée, il représente l'opinion générale des grands patrons et des syndicats de la province. Il a obtenu qu'en matière de relations de travail, aucune modification ne soit faite à la loi sans que les parties ne se soient mises d'accord sur une recommandation conjointe. De fait, le comité a déjà recommandé conjointement un certain nombre de modifications, assez importantes, à la Loi des relations ouvrières de cette province, modifications que le gouvernement s'est empressé d'inclure dans sa législation.

Partout, on reconnaît la nécessité du dialogue entre les représentants patronaux et syndicaux, à tous les paliers de la société, depuis celui de l'entreprise jusqu'à l'échelon provincial ou national. Le Conseil économique du Canada — lui-même composé de représentants de l'industrie, du monde du travail et du monde académique — a formulé, l'année dernière, deux importantes déclarations sur la nécessité de constantes communications entre les deux parties.

Pourquoi notre Conseil supérieur du travail, qui fut établi pour cela même il y a déjà plus de vingt-cinq ans, fonctionne-t-il avec tant de difficultés, et, il faut bien l'avouer, avec si peu de succès ? Sans vouloir, ni pouvoir, formuler de diagnostic complet, il souffre, croyons-nous, de multiples ambiguïtés. Il constituait, au moment de sa création, une remarquable innovation. Par la suite, on ne lui apporta pas les changements requis. Sauf la modification qui créa, en 1943, la commission permanente, la Loi du conseil supérieur est demeurée exactement ce qu'elle était à son adoption, en 1940.

Les ambiguïtés

Le Conseil supérieur du travail se compose de trois groupes. De ses vingt-quatre membres, huit représentent le monde du travail, huit le monde patronal et huit autres sont choisis parmi les personnes compétentes en matière économique, juridique et sociale. Des représentants du ministère du Travail peuvent être membres adjoints, mais sans droit de vote. Le conseil élit, parmi ses membres, une commission permanente qui remplit la fonction d'un comité exécutif, préparant les travaux et faisant le lien entre le conseil et le ministère. Aux termes de la loi, le conseil étudie les questions que le ministre du Travail lui soumet; si le conseil veut aborder une question de sa propre initiative, il doit auparavant faire approuver son programme d'étude par le ministre.

La première équivoque surgit de la nature même du conseil. L'article premier de la loi déclare que l'organisme est consultatif. Quel sens faut-il donner à ce mot ? La consultation serait-elle uniquement la démarche du ministre cherchant à connaître l'opinion de tel ou tel groupe de la société, sur un point de sa juridiction ou sur un projet de loi du gouvernement ? Le Conseil supérieur de l'éducation est, lui aussi, un organisme consultatif, tout comme le Conseil économique du Canada, mais l'un et l'autre ont une fonction beaucoup plus vaste. Ils se présentent non comme de simples bureaux de consultation au service du ministre dont ils relèvent, mais bien plutôt comme un laboratoire de recherches dont les membres ont pour mission principale d'évaluer périodiquement le secteur d'activités qui les concerne et d'élaborer les projets susceptibles d'en favoriser l'avancement. L'un et l'autre conseil apparaissent comme de véritables organismes d'intérêt public.

Peut-être parce que la création du Conseil supérieur du travail est plus ancienne et d'une autre époque, les divers ministres qui se sont succédé l'ont, à des degrés divers, plutôt considéré comme un bureau de consultation. La société industrielle d'aujourd'hui a grand besoin d'un organisme à larges horizons, ce qui a amené le conseil lui-même, conscient de cette nécessité, à préconiser sa propre réforme. C'est dans cette perspective, plus vaste, que se sont établis les comités analogues que l'on retrouve dans les autres provinces canadiennes; et c'est là peut-être une des sources de leur succès.

De cette première ambiguïté sur les attributions mêmes du conseil découlent toutes les autres. Dans l'interprétation restrictive du mandat, il est normal que tous les sujets de la consultation viennent du gouvernement et que celui-ci n'incline guère à en autoriser d'autres. La question des instruments de travail se résoud également selon le choix fondamental. Si l'on entend donner au conseil une assez large initiative, il faut lui accorder les ressources nécessaires, particulièrement un personnel suffisant, fût-il restreint, et un budget; dans la mesure où le gouvernement entend le réduire à son service exclusif, il préférera qu'il dépende totalement, pour ses travaux, des ressources mêmes du ministère. La décision relative au caractère secret ou à la publication de ses travaux tient, elle aussi, à la conception qu'on se fait du conseil.

Une autre ambiguïté vient de la situation des membres du conseil. Selon la teneur de la loi, ils seront choisis pour "représenter" le travail ou le capital. Le mot soulève tout le problème de l'authentique représentation. Les membres du conseil, une fois désignés par leur mouvement et nommés par le gouvernement, parlent-ils uniquement en leur nom personnel ou engagent-ils le secteur auquel ils appartiennent ? Pour assurer des échanges plus spontanés et peut-être plus efficaces, on a opté pour la responsabilité personnelle. La conséquence, cependant, c'est que les associations peuvent récuser une position prise par celui qui les représente au conseil, et chacun des membres, de même, peut faire volte-face et renier en public la position qu'il a prise au conseil. On se trouve en face d'un dilemme. Si chaque membre ne parle qu'en son nom, il y a risque que les parties ne respectent pas, dans la pratique, des recommandations acceptées par leur mandataire. D'un autre côté, si les membres du conseil devaient véritablement lier leurs mandants, le conseil risquerait de se transformer en une table de négociation ou en une tribune où chaque groupe soutiendrait ses opinions et ses intérêts. Il y a là un problème extrêmement difficile à résoudre, une équivoque peut-être impossible à dissiper complètement.

Entre les deux groupes, patronal et syndical, la position du groupe C (le "tiers monde", comme on dit) n'est sûrement pas de tout repos. On avait espéré que ses membres, économistes, avocats et sociologues, jouent, dans ce monde en effervescence, le rôle de catalyseurs. Il semble bien que ni leur compétence professionnelle ni l'objectivité attendue d'eux n'aient réussi à désamorcer suffisamment les sujets à l'étude pour réaliser l'unanimité rêvée. Tout homme ne pouvant s'empêcher, surtout en matière de relations du travail, d'éprouver des sympathies, la plupart d'entre eux furent vite catalogués, et il fallut tenir compte de cet aspect dans leur nomination pour maintenir l'équilibre des forces.

De pareilles ambiguïtés entravent la marche du conseil. Sans qu'on puisse les éliminer toutes, il faudra au moins, si on veut que le conseil remplisse son rôle, clarifier sa position fondamentale et opérer les changements principaux qui s'ensuivent.

Les amendements souhaitables

Il faudrait d'abord que l'on s'entende sur le but et la nature du conseil. Si un simple bureau de consultation au service du gouvernement pouvait convenir au moment où la loi fut adoptée, cette conception est totalement dépassée aujourd'hui. Ce dont notre société a besoin, c'est d'un organisme d'intérêt public où les représentants du capital et du travail — au sens fort de la représentativité — cherchent ensemble les solutions et s'engagent, dans toute la mesure du possible, en des options acceptables aux uns et aux autres et aptes à assurer le bien commun de la société. Sans doute le gouvernement garde non seulement le droit mais le devoir d'évaluer, en fonction du bien public, les recommandations d'un tel organisme. D'un autre côté, s'il n'accorde pas à ce conseil un statut d'adulte, une situation de maturité, en lui laissant la plus grande liberté possible dans le choix de ses études et l'orientation de ses travaux, il se prive d'une collaboration précieuse, bien que souvent difficile, et il finira par détruire l'organisme lui-même.

L'autonomie réelle exige plusieurs conditions, dont la première se rapporte aux instruments de travail. Un organisme ne saurait être véritablement autonome s'il n'a pas les ressources humaines et financières nécessaires à ses fins. Sans un personnel permanent et un budget raisonnable, un organisme de ce genre ne peut espérer être efficace, surtout dans un domaine aussi complexe que celui des relations de travail. Ne peut-on penser qu'un des atouts majeurs qui ont assuré le rayonnement du Conseil économique du Canada fut le prestige personnel de son directeur général et la qualité de l'équipe dont il s'est entouré ? Pareil souhait peut paraître vain ou téméraire en période d'austérité financière dans le gouvernement; il faudrait se demander, cependant, si un conseil rénové et efficace n'amènerait pas des économies assez considérables, en évitant, grâce à un meilleur climat, des conflits majeurs toujours coûteux pour l'État.

Un personnel permanent rendrait moins nécessaire, dans le conseil lui-même, la présence des économistes, des juristes et des sociologues. Nul doute que celui-ci retiendrait leurs services, sur une base individuelle et occasionnelle, selon les circonstances et les compétences de chacun. On ne peut imaginer, en effet, que le conseil ait les ressources financières suffisantes pour s'assurer, parmi son personnel permanent, des spécialistes en toutes les matières qu'il devra considérer.

Dans la perspective d'un conseil plus autonome et plus directement responsable au public de ses principales recommandations, une représentativité plus stricte paraîtrait souhaitable. Il demeure difficile cependant d'en déterminer le degré exact. N'y aurait-il pas profit à ce qu'au moins dans le travail d'élaboration, chacun puisse exprimer des opinions plus personnelles, susceptibles de faire avancer la discussion. Adopter une représentativité intégrale, qui s'applique à toutes les étapes du travail, pourrait gêner singulièrement la démarche du conseil, risquer même de l'emprisonner dans un marchandage stérile. La recherche

commune de solutions valables à des problèmes difficiles exige une certaine part de spontanéité. Par contre, dans les conclusions et recommandations, une représentativité et un engagement beaucoup plus rigides semblent indispensables.

Un aspect tout aussi important que celui de la représentativité touche à la responsabilité du conseil vis-à-vis du public. Dans l'esprit de libre discussion que nous avons prônée, il ne saurait être question, du moins pour l'instant, que les séances du conseil se déroulent sous les yeux du public; ce serait, en quelque sorte, induire les membres du conseil à s'en faire une tribune. Par contre, la situation actuelle — le secret complet — nous paraît un autre extrême également inadmissible. Comment accepter que des études comme celles que le conseil a effectuées ou fait effectuer sur le système des décrets demeurent enfouies dans les filières du ministère ? Nos ressources humaines en matière de recherches sont trop limitées pour que nous nous payions le luxe de ne pas rendre accessibles à tous les intéressés ces données précieuses et coûteuses.

La publication des conclusions et des recommandations du conseil pose plus de difficultés. Par le fait que telle ou telle recommandation du conseil sera connue du public, le gouvernement sera exposé à des critiques s'il refuse d'y obtempérer. Nous croyons, cependant, qu'une telle situation est saine et qu'elle est même une exigence d'une véritable démocratie. Il faut que le gouvernement prenne ses décisions à la face du public. Il doit déjà le faire, d'ailleurs, en bien des circonstances difficiles. Il y a profit, en définitive, pour un gouvernement, à montrer qu'il sait prendre ses responsabilités vis-à-vis des exigences du bien commun. Le système actuel, extrêmement cachottier, ne peut que donner à penser qu'il y a beaucoup de jeux de coulisses. Le moins que l'on puisse exiger, c'est qu'il revienne au conseil de décider s'il y a lieu de publier ou de ne pas publier telle ou telle série de recommandations. La loi du Conseil économique du Canada laisse à celui-ci semblable liberté pour ses études.

Ainsi renouvelé dans une perspective d'ouverture et de responsabilité envers le public, le Conseil supérieur du travail pourrait faire l'office, en quelque sorte, d'une commission d'enquête permanente, où les principaux responsables du monde du capital et du travail travailleraient, en s'appuyant sur un personnel qualifié et des consultants occasionnels appropriés, à la constante mise au point de nos structures de relations de travail et à l'élaboration de formules nouvelles. Le degré de responsabilité de ses membres, l'envergure de leurs préoccupations, le prestige et le travail de son personnel garantiraient l'efficacité d'un tel effort.

Même si les modalités peuvent en être discutables, une rénovation du Conseil supérieur du travail s'impose. Ses membres actuels la désirent vivement; et le public lui-même, par le manque à gagner de la situation présente et par les fruits que des expériences analogues en d'autres milieux laissent entrevoir, en éprouve un besoin pressant.

18 février 1968.

BÂTIR AU FOYER DES ÂMES FORTES

Claire CAMPBELL

IL Y A DEUX ANS, la jeune et charmante chanteuse anglaise Petula Clark, aussi populaire chez les jeunes de France que chez ceux de son pays et d'Amérique, accordait une entrevue à M. Laurier LaPierre au réseau anglais de Radio-Canada. M. LaPierre lui posa une question comme celle-ci: "Y a-t-il une chose qui caractérise tous les adolescents que vous rencontrez dans vos tournées en différents pays?" Sans aucune hésitation, elle lui répondit: "Oui, l'incertitude".

Feu Théo. Chentrier il y a quelques années avait fait une remarque analogue sur les ondes du réseau français: "C'est inquiétant de penser qu'avec toute leur nouvelle instruction, les jeunes manquent tant de confiance. C'est parce qu'ils manquent de caractère, la formation des premières années de leur enfance ayant fait défaut".

Incertain, manque de confiance: quels mots troublants pour nous tous! Devant l'acuité des problèmes sociaux du monde adolescent (délinquance, suicide, drogue, désordres et problèmes émotionnels) ne serait-il pas temps de suggérer des remèdes positifs plutôt que des *solutions aux problèmes*, d'apporter des remèdes préventifs ou des antidotes?

Adolescents et adultes aujourd'hui ressentent l'anxiété du monde entier: guerres, crises politiques, violence sous toutes ses formes, corruption, automation, une société de plus en plus dépersonnalisée, des révolutions tranquilles et moins tranquilles aux niveaux scolaire, social, économique et politique. Jusque dans l'Église, nous sommes témoins d'épreuves, de crises de foi, de changements marqués dans le comportement religieux. Nous nous demandons parfois si l'Église ne traversera pas le martyre.¹

Ajoutons les fausses valeurs de notre société de consommation qui ambitionne de "posséder" au lieu "d'être", et les aspects de notre vie personnelle battus en brèche par ce monde en ébullition. De plus, la vie de famille ne semble plus avoir la vigueur d'autrefois. Son rôle semble s'être amoindri: l'État et la collectivité de plus en plus assument des fonctions qui incombaient à la famille. Les parents en sont devenus perdus: ils semblent ne pas saisir les priorités dans leurs responsabilités. Heureusement, certains sociologues de grande valeur nous font constater ces écarts et soulignent énergiquement qu'il faut revaloriser l'idée que la famille et la société n'existent pas l'une sans l'autre.

1. Karl STERN, M.D.: *The Third Revolution*, ch. XII, p. 290: "Mais il y a l'Église du Christ avec laquelle il faut compter. Elle devra peut-être endurer le martyre dans l'État mondial qui s'annonce; comme elle amena enfin l'État romain qui dominait le monde à faire sa soumission au Christ, à n'importe quel prix, elle pourrait bien encore, par le martyre, conquérir l'État rationaliste et scientifique que nous aurons demain à l'échelle du monde". (*Lettre du docteur Edwyn Bevan à Arnold Toynbee.*)

Au lieu de nous alarmer, et de céder à la panique, pourquoi ne pas y voir un défi extraordinaire lancé à l'être humain conscient de ses grandes responsabilités dans la société? Personnellement, je suis fière de vivre à cette époque dramatique. Nous sommes tous des membres de cette société. Pourquoi ne pas développer un esprit collectif non seulement pour combattre les courants destructeurs qui s'acharnent à nous bouleverser mais aussi pour construire sur la foi et les valeurs fondamentales (sans lesquelles nous périrons tous) une force extraordinaire? Nos jeunes adolescents sentiraient cette force en nous et ils ne seraient plus inquiets. Avec une formation de base et cette force des adultes, ils pourraient affronter les problèmes sans avoir le vertige. Et nous n'entendrions plus ces propos de jeunes, négatifs et effarants:

— "C'est-y plate la vie! Qu'en penses-tu?"

— "Eh bien, moi, je la trouve emm . . ." (elles n'ont pas encore 20 ans)

— "Je suis allé passer un an en Europe où j'ai travaillé pour survivre et pour me trouver. J'avais des problèmes émotionnels et personne pour m'aider" (il a 19 ans). "Ma sœur a échoué sa deuxième année au collège. Pas étonnant, elle aussi a de gros problèmes émotionnels" (elle a 18 ans). Et il ajouta d'un air triste: "Dieu que c'est compliqué, la vie!"

Nous verrions la vie à travers les yeux d'adolescents ayant foi en l'humanité.

On a établi il y a trois ans que le suicide était, pour le nombre, la seconde cause de décès parmi les étudiants du secondaire aux États-Unis. D'après un texte de "*Plein Jour*" (mars 1967), le phénomène a commencé d'apparaître au Québec. "D'après certains journaux, quatre étudiantes de la même régionale auraient tenté de se suicider, dont deux avec succès."

Au milieu des courants, dont je parlais plus haut, qui tuent la foi, la foi religieuse, la foi en l'humain, chez les jeunes comme chez les moins jeunes, il n'est pas étonnant que tant d'adolescents manquent de *sécurité*. N'est-ce pas au foyer d'abord à leur donner le supplément d'âme qui neutralise l'effet de ces courants diaboliques?

Qu'arrive-t-il à ces jeunes inquiets quand ils laissent le foyer? Je lisais ceci dans une revue française, l'an dernier: "Un jour, un aumônier parlant des jeunes déplacés, fit remarquer: Lorsqu'on transplante un arbre, on prend soin de lui laisser ses racines et même un peu de terre accrochée à elles pour qu'il ne soit pas trop dépaycé dans son nouveau terrain. Ces soins pris pour les arbres, les humains ne les connaissent pas: tous les liens sont coupés brutalement". Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi, et il n'en est pas ainsi si les parents ont compris leur rôle d'éducateurs.

Et qu'arrive-t-il à la société qui reçoit ces déracinés ? Madame Livia Thur nous le disait dans un colloque à Montréal, il y a deux ou trois ans : "Si notre jeunesse ne peut acquérir une conscience sociale au foyer, à l'école ou dans son milieu habituel, notre société court le risque de devoir consacrer une bonne partie de ses énergies, et avec des résultats très incertains, à réassimiler le nombre grandissant de ses inadaptés; ou encore, elle se trouvera singulièrement appauvrie par la passivité croissante de ses membres." (*Montreal Star*). Elle ajouta ces paroles significatives : "Mais pour acquérir cette conscience sociale, les gens doivent aussi éprouver un sentiment de sécurité." À mon avis, les affirmations de cette femme supérieure (nommée au Conseil d'administration de l'Université de Montréal, en 1967) devraient faire réfléchir tous ceux qui sont directement ou indirectement reliés à l'éducation des jeunes.

Je crois que, la vie moderne étant si complexe, seuls les biens préparés, seuls les forts en sortiront des êtres véritablement épanouis. Mais comment prépare-t-on des FORTS ?

Je suis convaincue que dans chaque être véritablement fort se dresse un barrage intérieur d'une force inébranlable. Aucune merveille du monde ne s'y compare. Ce barrage, qu'il faut environ 16 à 17 ans pour construire, tiendra contre tous les ouragans de notre monde perturbé. Winston Churchill disait : "C'est contre le vent, et non dans le vent, que les cerfs-volants montent le plus haut".

Comment donc construire ce barrage à l'intérieur de l'être humain ? Voilà un défi incomparable adressé aux parents. C'est un travail formidable qui demande la magnanimité.

Le site de cet œuvre c'est le foyer et les ingénieurs, ce sont les parents; ils feront le premier travail et, plus tard, au niveau scolaire, les éducateurs les aideront. Le succès se mesurera au travail accompli pendant les cinq premières années au foyer.

Les outils, ou plutôt l'outil par excellence, c'est l'amour; non pas l'amour qui envahit, engouffre et détruit, mais l'amour véritablement adulte. L'amour qui bâtit, fort comme ces machines géantes nouvelles, merveilles de notre technologie. Une des manifestations privilégiées de cet amour est l'oubli de soi; car s'il n'y avait que le renoncement, fût-ce sous une forme de martyre, cela serait insuffisant; il y faut l'oubli de soi naissant de la générosité d'âme.

Les matériaux employés, enfin, sont nombreux; je les classerais sous trois chefs : 1) la présence et la bienveillance des parents, en insistant sur la PRÉSENCE. 2) la persévérance, la cohésion dans les efforts, la discipline et, il va sans dire, l'autorité. Il ne s'agit pas de l'autoritarisme qui, lui, est signe d'immaturité, mais d'une autorité qui favorise la pleine liberté individuelle, dans le respect de l'ordre nécessaire à toute vie, en famille et en société. 3) Enfin, il y aura ce que j'appellerai l'armature, les tiges

d'acier que l'on n'enlève jamais dans une construction, c'est le bon exemple des parents qui ont compris non seulement que leurs enfants apprennent à vivre par eux, mais qui reconnaissent que ces miracles de l'amour conjugal ont besoin d'amour, de sécurité émotive et qu'ils ont des droits. L'exemple des parents vit dans l'âme des enfants, comme les tiges de fer dans le béton; c'est la FORCE.

C'est un travail à longue échéance qui doit s'accomplir dans la joie et cette joie vient de la compréhension de l'AMOUR. En puisant à la foi qui en est la source, on y parvient. La foi apporte toujours réponse aux doutes.

Et si nous retournons à notre image du barrage pour nous demander quelles formes nous y moulerons, ce seront les valeurs chrétiennes, et les valeurs de civilisation: le courage, le sens des responsabilités, la maîtrise de soi, l'amour du travail et de l'effort, la tolérance, l'esprit d'initiative, l'intégrité, la justice, le sens de l'honneur, le respect des lois, de la dignité humaine et de l'ordre dans la nature, toutes les valeurs dont se compose le sens social. Pour ce travail, la chaleur humaine, l'amour véritable, je le dis énergiquement, est indispensable. De plus il y faut un climat de confiance et de bonté; ceci aussi est essentiel.

J'aimerais souligner, avec les humbles connaissances que j'ai, qu'il y a dans chaque enfant un dynamisme spirituel: c'est aux parents d'en régler l'exercice avec l'aide précieuse d'éducateurs compétents qui ne doivent jamais oublier leur noble rôle dans la formation de la société. Ces éducateurs peuvent allumer dans nos enfants une étincelle; ils peuvent former les éveilleurs, les animateurs qu'il faut à notre société. Jamais nous n'avons eu autant besoin d'éducateurs bien préparés à trouver et à former des êtres qui dirigeront et influenceront le monde de demain.

Et maintenant, à vol d'oiseau, regardons le paysage que nous avons rêvé: Nous avons bâti un barrage spirituel dans un foyer où règnent l'équilibre et la joie de tous les membres de la famille; l'on y baigne dans une atmosphère amicale, l'on y développe l'esprit de création, l'on y permet à chacun d'être entièrement libre de penser, de sentir, de s'exprimer et d'être vraiment lui-même, l'on y aide à se façonner une vie intérieure intense, l'on y encourage chacun à s'ouvrir à tout un éventail de choses merveilleuses. Bref, ce barrage a surgi dans un monde où règne la paix et où il fait bon vivre, même avec les défauts, les épreuves, les accrocs quotidiens et les problèmes de la vie.

On nous répète aujourd'hui sur tous les tons qu'il faut travailler pour la société. Mais qu'y a-t-il de plus grand et de plus urgent que de construire ces barrages intérieurs qui serviront la société de demain et contribueront directement à l'avancement de la civilisation ? Un foyer qui arme ainsi spirituellement les jeunes est incontestablement une force prodigieuse, immortelle. Je ne peux m'imaginer pour la famille une contribution plus grandiose, une mission plus noble. Les constitutions, les lois, les gouvernements, les structures économiques peuvent changer mais l'âme ainsi bâtie ne cèdera point.

EN SOUVENIR DE GANDHI

Luigi D'APOLLONIA, S.J.

GANDHI EST MORT, voilà vingt ans, abattu par un hindou fanatique¹. On s'en souvient peut-être, c'était en pleine réunion de prière, au soir tombant, peu après cinq heures.²

La consternation fut universelle; la douleur de l'Inde, désespérée. Nehrou disait à la radio: "Amis, une lumière vient de s'éteindre, et c'est partout la nuit". Il disait aussi — car le crime avait été commis pour la défense de la civilisation "hindoue": "I am utterley ashamed! C'est à mourir de honte³!"

Les funérailles furent extraordinaires. La nuit même, la foule était déjà si nombreuse assiégeant le parc, escaladant le mur, hurlant sa peine, qu'on dut, pour la calmer, exposer la dépouille, dans la clarté d'un projecteur, sur le balcon du palais Bilra⁴.

Le lendemain, il fallut au cortège cinq heures pour parcourir les six milles de distance du lieu de crémation, près des eaux sacrées de la rivière Jumna. Ce fut moins un cortège qu'un unimaginable mouvement de foule qui allait grossissant la marée humaine déjà répandue sur le terrain funèbre, et menaçant d'engloutir dans ses remous le service d'ordre. Un million de personnes peut-être...

Si grande fut la mêlée qu'on dut passer le cadavre de mains à mains, et le porter à bout de bras par-dessus la foule afin de le coucher sur le bûcher. Au moment d'y mettre le feu, une immense clameur s'éleva. La foule entraînait en transe.

Coude à coude, les soldats ne suffisaient plus pour la retenir et protéger du brasier ministres et diplomates. Appelés à la rescousse, les agents à cheval sabraient à droite et à gauche pour la repousser, et pour la maintenir à distance galopèrent, tête à croupe, dans une ronde sans fin que quelques forcenés parvinrent quand même à franchir⁵. Rien de tel ne s'était jamais vu.

Les cendres du bûcher furent recueillies dans des sachets et envoyées aux quatre coins du pays pour être abandonnées aux rivières, aux fleuves et aux trois mers

1. Mathu Ram Vinayak Godse était directeur du *Hindu Rashtra*, feuille extrémiste qui dénonçait la tolérance de Gandhi à l'égard des musulmans. "Je ne regrette rien", devait-il dire de sa prison.

2. La revue *Time* (9 février 1948) — toujours sur les lieux! — note qu'il y avait trois marches pour arriver au dais de la prière que Gandhi franchit. Elle nous apprend aussi que l'arme de l'assassin était une *Beretta*. Elle oublia de donner le numéro matricule...

3. Il faut se rappeler que la nation indienne n'avait que six mois d'existence.

4. Demeure à New Delhi d'un riche industriel du même nom où Gandhi était venu prier et jeûner pour calmer les passions anti-musulmanes.

5. J'emprunte ces détails à Max Olivier-Lacamp (*L'Impasse indienne*) qui vécut ces journées.

qui baignent ses rivages. Et partout, par milliers et par centaines de milliers, partout, pendant treize jours, le peuple de l'Inde pleura la mort de Gandhi.

En hommage d'anniversaire, essayons d'entrer dans les raisons de son influence et de la vénération qu'un peuple de centaines de millions lui voua.

*
* *
*

Car, petit, maigre et chauve, plutôt laid, minablement vêtu de son pagne, il était le plus admiré et le mieux écouté des hommes; et bien qu'il ne fût ni riche, ni puissant, ni rajah, ni maharajah, ce qu'il disait — et qui était souvent vague — avait un retentissement non seulement dans l'Inde, et ses races disparates, ses langues inconciliables, ses castes innombrables, mais partout dans le monde.

"The old naked fakir! Le vieux fakir tout nu!", rugissait Churchill, serviteur de l'Empire, qui devait vivre assez longtemps encore pour voir le vieux fakir tout nu obtenir, dans la paix et l'amitié, le départ de Lord Mountbatten, arrière petit-fils de la reine Victoria, vingtième et dernier vice-roi des Indes: le moucheron indien avait raison du lion britannique.

Quel était donc le secret de cette redoutable efficacité?

L'univers de Gandhi n'était pas celui de la spéculation religieuse, métaphysique ou politique, mais celui de l'action.

Prenons garde, toutefois. À proprement parler, ce ne sont pas ses choix politiques, ni son opposition à l'industrialisation massive et à la mécanisation rapide de l'agriculture, ni ses idées sur le progrès matériel et technique, voie ouverte, craignait-il, vers une forme nouvelle de colonialisme, qui doivent nous retenir. Ni de savoir si son nom éveille toujours la même admiration, la même ferveur. Sans doute, Gandhi a-t-il toujours d'éminents disciples; mais, enfin, revenir par la pensée vingt ans en arrière, c'est pour la jeune génération s'enfoncer dans un monde lointain, un autre monde, un passé presque mythologique; et le rouet, la petite bouillotte pour distiller l'eau de mer, quelle place leur assigner dans un plan quinquennal à ces objets touchants? Et que peuvent-ils bien dire aux "élites" nouvelles qui rêvent barrages, aciéries, vastes complexes industriels? Gandhi, son rouet et sa chèvre: un couplet électoral pour les masses paysannes, une larme sentimentale...

Ni ne nous demanderons-nous de quelle manière Gandhi peut être saint, sinon pour dire que ceux qui comparent Gandhi au Christ savent peut-être qui était Gandhi; ils ne savent certainement pas qui est le Christ, et disent des

sottises — ce qui n'empêche pas Gandhi d'avoir pratiqué sa religion jusqu'à l'héroïsme et avec un amour plus fort que la mort.

*
* *

De tout temps, les saints, les hommes magnanimes ont eu recours aux moyens spirituels pour surmonter la puissance des préjugés, éteindre les discordes civiles, "humaniser" la guerre, corriger une situation sociale. Jacques Maritain voit même dans cette constante une loi de l'histoire concernant la hiérarchie des moyens, loi qu'il appelle *la loi de la supériorité des moyens spirituels d'activité temporelle de combat sur les moyens charnels d'activité temporelle de combat*⁶.

Ces moyens spirituels, à l'œuvre dans l'histoire humaine mais de façon humble et cachée, plus ou moins à la manière d'un ferment — voici que Gandhi les retrouve, épars, dans la tradition hindoue, grâce, a-t-il avoué lui-même, à la lecture de l'Évangile⁷, en particulier du Sermon sur la Montagne commenté par Tolstoï. Il les repense en fonction des angoisses politiques que vit sa nation, il en fait une synthèse cohérente, les organise systématiquement en une *technique particulière d'action politique* en vue de transformer une situation temporelle injuste: là est le génie de Gandhi, l'originalité de son témoignage.

Être beau n'est rien. Être riche n'est rien. Être puissant n'est rien. Être savant d'un savoir théorique n'est pas grand'chose. L'important, c'est d'être libre, d'une liberté au sens plein du mot, d'une liberté intérieure, d'une liberté d'épanouissement, ce qui suppose non seulement de se défaire des Anglais mais de tout le matérialisme que ces mangeurs de rosbif ont amené d'Occident, de leurs fins intéressées et de leurs moyens d'oppression, de la forme de civilisation qu'ils représentaient. Bien plus que la patrie de l'Inde, Gandhi veut libérer l'âme de l'Inde; et la patrie par l'âme, le visible par l'invisible, les valeurs temporelles par les valeurs spirituelles, la politique par la mystique.

Parmi toutes ces valeurs intérieures, le bien le plus précieux est l'adhésion à la vérité, la conviction que la vérité finit par triompher à la longue, qu'elle n'a pas besoin pour ce faire de la violence, qu'elle n'a besoin que de la force de l'âme, non de celle du corps. Le principe est maintes fois énoncé par Gandhi: "La vérité se défend non en faisant souffrir son adversaire, mais en souffrant soi-même."

La non-violence: la structure négative du terme ne doit pas donner le change. Son acception est très positive. Ne pas nuire, ce n'est pas seulement s'abstenir de maltraiter autrui, c'est lutter contre le mal avec les seules armes de la patience et de la souffrance volontaire, sûr de vaincre parce qu'on croit indéfectiblement à l'efficacité directe de la "vérité" dont la nature n'est pas de contraindre du

6. Voir *Pour une philosophie de l'histoire*, pp. 84-89.

7. "Ce fut le Nouveau Testament qui m'éveilla à la valeur de la résistance passive. Je débordais de joie en le lisant."

dehors, mais de mouvoir du dedans avec une irrésistible douceur, par l'action de l'esprit sur l'esprit. La non-violence est une résistance spirituelle employée comme méthode positive d'action politique.

Bien sûr que la limite entre la résistance spirituelle et la résistance physique sera souvent difficile à tracer et à maintenir. (Nous le voyons bien aux États-Unis dans l'affaire des droits civils des Noirs.) Pourtant Gandhi tenait absolument à ce qu'on la respectât: quand les campagnes dégénéraient, il les arrêtait et il en expiait lui-même les excès au moyen du jeûne et de la prière.

Il faut bien reconnaître que la méthode réussit auprès des Britanniques. Plus encore que les insurrections, la désobéissance civile de Gandhi, ses jeûnes et ses prisons émurent l'opinion mondiale et surtout l'opinion anglaise. Mais il faut bien reconnaître aussi que ce type d'action a triomphé parce que Gandhi avait affaire au "matérialisme" d'un peuple démocratique et libéral, de mangeurs de rosbif, si vous le voulez, mais capables de comprendre les mots liberté, dignité humaine, justice, et de saisir les raisons de sa résistance, de sorte que les adversaires étaient déjà, d'une certaine manière, des partenaires qui partageaient en commun, malgré leur différend, un certain nombre de valeurs spirituelles sur lesquelles un dialogue s'était engagé. Témoin ce jugement très anglais qui fut un jour rendu contre Gandhi:

"Mon devoir est de vous juger en homme qui doit obéir aux lois, mais il m'est impossible de négliger ce fait que des millions de vos compatriotes vous regardent comme un chef illustre, un grand patriote. Vos adversaires ne doutent point que vous n'obéissiez à un haut idéal, que votre vie ne soit celle d'un noble cœur, je dirai même d'un saint."

Après quoi sentence fut rendue, et Gandhi remercia son juge!

Pareil épisode suffit à démontrer que la non-violence comme tactique politique n'est praticable que dans un pays libre. Dans un pays totalitaire, non seulement la non-violence n'aurait aucune chance de succès, elle serait privée de sens dès le départ, car nul ne saurait l'épreuve que s'inflige le juste, et nul n'entendrait sa prière, ni sa protestation, sinon les anges qui voient au ciel la face du Père. Et les anges ne font pas de politique...

*
* *

Il y aurait beaucoup à dire encore sur les impuissances de la méthode d'action politique de Gandhi. En cas de guerre imposée, d'autres moyens doivent entrer en jeu; Gandhi a recommandé et loué la non-résistance physique à un Hitler. Du reste, de son vivant même, sa méthode n'a pas pu empêcher la division de l'Inde, ni les massacres fratricides, ni les énormes transhumances... C'était trop demander de vertu aux masses.

N'empêche que dans cet homme chétif d'apparence mais d'une extraordinaire force d'âme — *mahâtma*, la

grande âme — l'Inde a pris conscience d'elle-même; et le monde étonné, d'un nouveau genre de combat politique. "Qu'ils suivent la méthode de Gandhi ou quelque autre méthode à inventer, pense Jacques Maritain, les hommes qui combattent sur le plan temporel et qui attachent de

l'importance aux valeurs spirituelles, spécialement ceux qui luttent pour l'avènement d'une civilisation d'inspiration chrétienne, seront... très probablement conduits, qu'ils le veuillent ou non, à une solution de ce genre⁸."

8. Op. cit. p. 85.

Avons-nous une littérature?

René DIONNE, S.J.

VIENT DE PARAÎTRE, chez Beauchemin, le premier tome d'une *Histoire de la littérature française du Québec*¹. Il s'agit d'une entreprise collective dirigée par un de nos plus fins lettrés: M. Pierre de Grandpré. Ses collaborateurs ont de la taille; ils s'appellent G.-A. Vachon, Claude Galarneau, Léopold Leblanc, G.-H. d'Auteuil, Marcel Rioux, Gaston Dulong, Michel Tétu, Arsène Lauzière et Pierre Savard. En général, leurs textes sont d'une excellente qualité. Les études d'auteurs ne font que corroborer ou répéter des jugements traditionnels; mais les essais sur la langue, les idées et la mentalité de notre peuple, en plus d'élargir le champ habituel de nos manuels d'histoire littéraire, apportent vraiment du neuf.

Une bien vieille question

Nous nous arrêtons ici au premier chapitre de cet ouvrage; c'en est, avec l'introduction de M. Pierre de Grandpré, l'un des plus importants. Avec courage et pertinence, M. Georges-André Vachon y pose sous une forme nouvelle, une question préliminaire et fondamentale. Considérant "le Domaine littéraire québécois en perspective cavalière", (pp. 27-33), l'excellent critique, professeur à l'Université de Montréal, se demande ce que vaut notre littérature et, en définitive, si nous avons une littérature.

C'est là une bien vieille question à laquelle historiens et critiques ont presque toujours répondu affirmativement; ils y étaient portés tout naturellement de par leur engagement même. Cependant, conscients, semble-t-il, du manque d'évidence persuasive de leur oui, ils ont constamment senti le besoin de l'étayer solidement à partir de critères indubitables. Ils en sont ainsi venus, pour une bonne part, à fonder leurs réponses sur des raisons qui, paradoxalement, ne sont pas toujours proprement littéraires. Il s'est en conséquence trouvé que la conception même de la littérature en a été affectée. Aussi G.-A. Vachon a-t-il parfaitement raison lorsqu'il note que "le mot littérature, quand il passe du domaine français au domaine québécois, change de sens. Là, il englobe un certain ensemble d'œuvres incontestablement valables. Ici, il désigne la collection matérielle des œuvres produites dans les limites d'un territoire national." (27.) De la justesse de cette observation, un coup d'œil sur nos manuels d'histoire littéraire nous convaincra.

La réponse de Mgr Roy

Pour un humaniste comme Mgr Roy, il existe bel et bien, en 1930, une littérature canadienne-française. Française, notre littérature l'est par sa langue d'abord: la même, à son caractère vieillot près, que l'on utilise encore au pays des ancêtres; il serait cependant souhaitable qu'elle "s'enrichisse de mot nouveaux, créés ici, pourvu que ces mots soient de bonne venue, ou, qu'étant bien faits ils désignent des choses de chez nous²". Française, notre littérature l'est aussi par son inspiration: le "fonds intellectuel et moral" de notre littérature n'est pas autre que le "fonds traditionnel des idées et des sentiments de la race". Ce manque d'originalité, nous le devons autant à notre système d'éducation qu'à nos origines: "notre formation classique étant restée française dans ses méthodes et dans ses programmes, il était inévitable que pour la forme comme pour le fond, notre littérature fût marquée de l'influence française.³" Mgr Roy notait alors, avec beaucoup de justesse, qu'il en était résulté de graves inconvénients pour notre littérature:

Parfois nos écrivains, les auteurs de nos œuvres d'imagination surtout, se sont trop appliqués à l'imitation des écrivains de la France; ils n'ont pas assez pensé par eux-mêmes et pas assez regardé les choses de chez nous; ou, quand ils les ont regardées, ce fut trop souvent à travers des souvenirs de lectures françaises. Et l'on a pu avec raison recommander à nos littérateurs la *nationalisation* plus complète, plus profonde de notre littérature.⁴

Que cette "nationalisation" de notre littérature soit importante pour Mgr Roy, on le comprend facilement dès qu'il affirme que la spécificité de notre littérature lui vient surtout de sa matière, ainsi que des "pensées et (des) préoccupations qui, sur le fond français de notre mentalité et de notre conscience, se sont lentement et solidement superposées⁵". De fait, d'une façon valable pour l'époque où il écrit, le critique note ce qui suit:

La littérature canadienne-française est toute pleine des choses de notre histoire et de notre vie nationale. Ce sont surtout nos inquiétudes patriotiques qui l'ont fait naître et qui l'ont sans cesse stimulée. Elle est le plus souvent l'écho de nos luttes pour la survivance de la race. L'histoire est bien, d'ailleurs, le genre le plus florissant de notre littérature; la poésie patriotique et les études de mœurs canadiennes y occupent aussi une large place⁶.

On y remarque également cet autre trait spécifique, important pour Mgr Roy: l'inspiration catholique, fruit d'une âme "restée foncièrement religieuse et chrétienne⁷".

Notre littérature se caractérisait donc, pour le Mgr Roy de 1930, par l'usage de la langue française et son inspiration à la fois française, nationale et catholique. Ce sont là des traits qui n'ont guère à voir avec l'esthétique. Mgr Roy le sent bien qui prend soin, dans la conclusion de son manuel, de noter la valeur artistique de notre littérature. Il existe, écrit-il, un certain nombre "d'écrivains et d'œuvres qui nous permettent d'affirmer que notre littérature existe, et qu'elle est en progrès⁸"; et cela, non pas parce que les œuvres de ces écrivains ont une valeur artistique indéniable, mais parce que, compte tenu de notre jeunesse et de nos difficultés, une certaine qualité esthétique peut être reconnue à nos écrits de débutants:

S'il était nécessaire, pour que nous puissions nous glorifier d'avoir une littérature, que nous comptions parmi nos poètes un Ronsard ou un Lamartine, parmi nos historiens un Thierry, parmi nos philosophes un Pascal, et parmi nos romanciers un Paul Bourget, peu de peuples se pourraient vanter d'avoir de convenables débuts littéraires. Mais cela n'est pas nécessaire, et il suffit pour qu'il y ait chez nous une littérature, qu'il y ait un esprit et une pensée qui s'expriment avec art. L'art lui-même peut être plus ou moins parfait, et donc la littérature plus ou moins digne de notre admiration, mais s'il existe, on ne peut plus nier sa propre vie, et ce n'est pas à nous qu'il convient de l'ignorer ou de le dédaigner⁹.

Notre littérature existe. Et si elle s'est jusqu'ici développée avec lenteur, et parfois avec des procédés qui accusent son inexpérience, il faut, plutôt que de la supprimer d'un trait d'humeur ou d'un trait d'esprit, savoir reconnaître, avouer et apprécier les causes qui l'ont empêchée d'apparaître plus vite et de mieux s'exprimer¹⁰.

Mgr Roy énumérait longuement, ensuite, les causes qui avaient empêché notre littérature de s'épanouir¹¹: nos écrivains s'en trouvaient absous et nous pouvions avoir non seulement bonne conscience, mais aussi une certaine fierté.

En 1939, dans la dernière édition qu'il donnait de son manuel d'histoire de la littérature canadienne-française, celui qui reste encore, compte tenu (!) de son époque, l'un de nos bons critiques, reprenait à peu près la même argumentation:

La littérature d'un peuple n'est pas un ensemble de chefs-d'œuvre, mais plutôt un ensemble d'œuvres où s'exprime avec art la pensée. L'art a des degrés, assurément, et la littérature aussi. A chacun donc d'exercer sa critique sur la qualité des littératures, sur celle de la canadienne-française en particulier.

Notre littérature, jeune encore, et qui porte sûrement des traces d'inexpérience et d'insuffisance, et qui laissera tomber demain et plus tard beaucoup d'œuvres que nous avons ici inscrites, contient assez d'œuvres de mérite, et qui sont des œuvres d'art véritable, pour que nous, Canadiens, nous la considérions comme une part déjà avouable et précieuse de notre patrimoine intellectuel. Mais il faut pour cela la considérer d'abord du point de vue de notre milieu canadien. Ce n'est pas de Paris qu'il faut juger la littérature canadienne: c'est de Québec ou de Montréal, de quelque part de chez nous, en tout cas. Jugeons-la comme ayant été écrite au Canada, dans les conditions historiques que l'on sait; cela nous obligera à être à la fois modestes et justes, et peut-être, aussi, sympathiques. Ce qui ne nous empêchera pas, d'ailleurs, d'avoir le droit de comparer notre littérature à une autre, à la française, par exemple, et de la déclarer bien inférieure. Voilà des siècles que l'esprit français construit sa littérature. Qu'on laisse au nôtre le temps d'œuvrer la sienne, de se dégager de ses indigences, des causes qui l'ont empêché de produire plus vite et mieux.

On pourra estimer que l'entraînement culturel de cet esprit a été trop lent, qu'il s'attarde trop dans des insuffisances anciennes; c'est une autre question¹².

Mgr Roy veillait cependant, cette fois, à mettre en garde contre le danger d'une "nationalisation" trop grande de notre littérature. Il avait été un temps où ç'avait été de bonne guerre de prêcher une telle nationalisation¹³; il n'était plus:

Il vaut mieux insister maintenant sur le vigoureux caractère d'humanité, de plus forte humanité, qu'il convient de donner à nos œuvres. Même les œuvres qui sont faites de substance canadienne ont besoin de contenir une plus copieuse substance humaine.

Le point faible de notre littérature, c'est même qu'elle n'est pas assez profondément humaine, c'est-à-dire que la pensée, la spéculation de l'esprit, les idées générales, les éléments spirituels de la conscience ne s'y rencontrent pas avec assez d'originalité, et ne s'y expriment pas, pour cette même raison et pour d'autres, avec assez de puissance¹⁴.

La réponse du Père Baillargeon

De fait, durant les années suivantes, notre littérature grandit. En 1954, M. Auguste Viatte remarque qu'elle "s'est étoffée et diversifiée", intériorisée et approfondie: "La personnalité devient assez substantielle pour se remarquer sans recourir aux oripeaux de la couleur locale. Les poètes, avec et non après ceux de France, prospectent les secrets de la vie intérieure, les romanciers avec ceux de France approfondissent les grands problèmes humains¹⁵". Du point de vue esthétique cependant, notre littérature reste encore bien pauvre: "Peu de textes offrent des modèles parfaits, et leur étude dans les classes, si l'on n'y prend garde, expose à perpétuer la médiocrité, d'autant que les anthologies choisissent d'après le contenu, non d'après la forme¹⁶".

Il ne faut donc pas se surprendre si le Père Baillargeon, auteur à son tour d'une histoire de la littérature canadienne-française, se demande, tout comme Mgr Roy, de quelle façon et à quel niveau cette littérature existe sans conteste. Il veille d'abord à bien préciser le sens de sa question: "L'ensemble d'œuvres littéraires que nous avons est-il assez vaste et assez distinctif pour former une littérature originale¹⁷?" Notre historien tâche ensuite, écrit-il, à éviter deux excès: "une indulgence bénigne, qui accepte au Panthéon tout ce qui écrit au Canada français, et un ostracisme radical qui clame obstinément que nous n'avons rien de fait¹⁸". Toutes précautions ainsi prises, le Père Baillargeon conclut: "Notre littérature est jeune, mais elle existe. Elle est modeste, mais elle est bien nôtre et, à ce titre, elle nous est éminemment chère¹⁹". Suit l'explication-justification traditionnelle:

En effet, le Canada français a créé un nombre suffisant d'œuvres où se reflètent des caractères ethniques différents de ceux que manifestent les écrits des autres pays. Quelques œuvres de marque, enchâssées dans un ensemble d'ouvrages moins remarquables, voilà le bilan de notre littérature (...)

Ce n'est pas là une constatation propre à nous faire rougir. Nous datons d'hier comme groupe ethnique homogène. De vieilles nations n'ont pas réussi à édifier un monument culturel distinctif, même après des siècles! Et pourquoi, en mal de comparer, choisir toujours la France, la reine des lettres et des arts? Notre littérature soutient difficilement comparaison avec la littérature française. Et pour cause!²⁰

Au fond, ultimement, comme Mgr Roy, Baillargeon fondait son affirmation sur l'existence de la nation beaucoup plus que sur la valeur intrinsèque de notre littérature. En effet, au début de son volume, il n'avait pas hésité à

écrire: "La littérature exprime l'âme d'un peuple; à peuple différent, littérature distincte²¹." S'interrogeant ensuite sur l'existence au Canada français d'un "type d'homme suffisamment distinct du Français de France²²", il en était venu à la conclusion que, dès 1850, le "Canadien français" existait vraiment et qu'il différait du "Français de France²³". Devait donc s'ensuivre, en bonne logique, — et c'est ce que le Père Baillargeon découvre dans la seconde partie de son volume, — l'existence d'une littérature canadienne-française distincte de la française.

La réponse des littéraires

On voit bien que les réponses de Mgr Roy et du Père Baillargeon, tout en satisfaisant une légitime fierté nationale, n'avaient guère de quoi convaincre définitivement des littéraires un peu esthètes ou amateurs de littérature "pure". Nous entendons par là ceux qui, sans aller jusqu'à ranger l'œuvre littéraire dans le "ciel des fixes", la conçoivent cependant, plus ou moins, à la façon de Charles Du Bos:

Le premier mérite d'un livre qui appartient à la littérature est d'être une fête, non seulement pour les yeux, bien qu'il existe aussi une beauté visible dans des mots bien choisis et mis à leur place, mais aussi une fête pour cette oreille extérieure et intérieure, qui lorsqu'elles collaborent, sont les véritables organes de la préhension littéraire. Ce n'est pas assez de dire que les mots sont des intermédiaires, ni même d'ajouter qu'ils sont des intermédiaires de grande valeur, ils sont une fin, car ils sont la littérature même, laquelle sans eux n'arriverait jamais à l'expression. Or, la littérature est expression, et en deçà de l'expression, d'une expression belle et parfaite, la littérature n'existe pas²⁴.

C'est à semblable conception de l'œuvre littéraire que le prince de nos esthètes, M. Paul Toupin, semble se référer lorsqu'il entreprend, en termes clairs et tranchants, de répondre à la question: avons-nous une littérature? Voici comment il s'exprime:

— Notre littérature n'est pas littéraire. Surprise peu agréable mais préparée par trop d'écrivains qui ne daignèrent pas se rappeler que la première condition d'une littérature était d'être littéraire. Nos écrivains se sont peu souciés de ce qu'il convient d'appeler forme et fond, langue et style. Leurs œuvres eurent des répercussions locales comme elles avaient des qualités artisanales, d'un coloris inférieur cependant à celui du tapis croché. Une autre surprise nous attend, plus heureuse que la première, puisque notre littérature compte aussi de bons écrivains, mais pas assez nombreux pour la réhabiliter complètement²⁵.

Ainsi, selon M. Toupin, nous posséderions de bons écrivains, mais pas de littérature. M. Tougas, lui, prétend "à mieux faire connaître une littérature qui possède déjà d'attachants poètes et d'excellents romanciers²⁶". Et il le veut faire en littéraire qui évite "les traquenards trop connus de l'histoire, de la sociologie, de la psychologie²⁷". Force lui est quand même de reconnaître "la nécessité parfois d'étudier les auteurs du XIXe siècle par le biais de la biographie, de la sociologie ou de la citation qui, rarement mémorable, résume son homme précisément parce qu'il est peu profond ou original²⁸".

Pour M. Tougas la critique d'une jeune littérature exige "des dispositions d'esprit spéciales": il ne s'agit pas de comparer une littérature naissante à une littérature-mère ou bien établie, mais d'en "dégager l'originalité virtuelle²⁹". Et nous possédons aujourd'hui un excellent

moyen de le faire, puisque "la critique structurale contemporaine qui s'attaque avant tout au texte est particulièrement apte à rendre une élémentaire justice aux jeunes littératures³⁰".

M. Pierre de Grandpré ne partage pas cette opinion. Tout d'abord, il lui semble qu'un "recours conscient et mesuré" à des disciplines comme l'histoire, la sociologie, la psychologie, etc., — à la condition, évidemment, de ne pas "quitter la voie royale de l'attention aux textes mêmes", — "constitue, précisément, la grande chance, le biais véritablement privilégié pour porter un intérêt vivant à l'histoire d'une littérature qui en est à ses premières armes³¹". Et puis il se trouve que nous "avons affaire ici à une littérature qui, loin d'être à l'âge d'une contestation blasée de la parole, est dépourvue de véritables traditions d'art. Or une certaine critique structurale prolonge l'art là surtout où celui-ci mène une existence plus ou moins autonome et repliée sur ses propres richesses³²".

La réponse de G.-A. Vachon

G.-A. Vachon s'en prend, lui aussi, mais de façon différente, à une certaine critique structurale. Il n'en conteste pas l'utilité; il affirme seulement qu'elle ne rend pas davantage compte que l'historique ou la sociologique de la valeur proprement littéraire des œuvres. Celles-ci, écrit-il, ne sont grandes que dans la mesure où une "certaine tradition de lecture et de critique leur a imposé une structure³³":

Les méthodes de la "nouvelle critique" (...) permettent de révéler la "structure" de l'œuvre. Mais on ne peut faire de l'existence d'une telle structure, un critère de la valeur littéraire. Ce serait renverser l'ordre normal de la vie des œuvres. (...) La critique structuraliste (...) permet tout au plus d'établir le compte rendu méthodique d'une aventure de lecture: aventure subjective, qui, loin de fonder un jugement littéraire, se fonde sur une valeur déjà établie³⁴.

"Lectures et relectures", tel est pour G.-A. Vachon le "critère unique" ou, si l'on préfère, le "mécanisme profond de la vie littéraire, par quoi s'établit, sur la base toujours très large de la protection courante, le répertoire des œuvres 'majeures'". Et notre critique de se demander, "dans cette perspective, comment apparaît le domaine québécois? Sa culture présente-t-elle un ensemble de phénomènes qu'on puisse dénommer littérature, au sens défini ci-dessus³⁵?"

La réponse s'impose alors, négative. Il ne fait pas de doute que l'on ne relit guère nos œuvres que depuis 1960. Et encore est-ce toujours avec une secrète méfiance vis-à-vis de leur valeur. Bien plus, faute de nous avoir été "transmises" par une tradition de lecture, il arrive que les œuvres antérieures à 1939 nous paraissent de simples articles de la collection "canadiana".

Heureusement, constate G.-A. Vachon, la situation a changé depuis une trentaine d'années. Une certaine tradition est en train de se constituer; "le mécanisme profond de la création autochtone et de la lecture est déclenché³⁶". Mais que ferons-nous de la littérature d'avant 1939? G.-A. Vachon suggère de la soumettre, par nécessité sinon par goût, — encore qu'il sache d'expérience,

ainsi qu'il l'avoue, combien il peut être "intéressant, passionnant même, d'étudier les œuvres québécoises antérieures à la dernière guerre³⁷", — à "l'épreuve critique par excellence: la lecture³⁸". Mais cette lecture, comprenons-le bien, sera avant tout une recherche:

J'imagine donc un domaine de recherche qui aurait ce double caractère: d'abord, de confondre en un seul objet d'étude tous les textes écrits, en refusant de savoir, *a priori*, s'ils ressortissent à un genre littéraire différencié: littérature romanesque, poésie lyrique, discours politique, essai ou histoire; et deuxièmement, d'appliquer à ces textes, indifféremment, toutes les méthodes d'approche mises au point par les sciences de l'homme: la méthode "littéraire", sans doute, mais aussi — et, chronologiquement, d'abord — celles des sciences historiques et sociales³⁹.

Ce faisant, pense G.-A. Vachon, nous en arriverions à "reconnaître dans sa vérité, le type particulier de rapport que nous entretenons avec les œuvres publiées, depuis deux siècles, sur le territoire national⁴⁰" et c'est dans la juste "reconnaissance de ce que le peuple québécois est, et non pas dans le désir et l'affirmation stériles de ce qu'il n'est pas, ou n'a pas⁴¹", que nous irions alimenter notre fierté nationale.

La réponse du croyant

Le propos de G.-A. Vachon est ambitieux, son constat est sévère; mais l'un et l'autre nous semblent justifiés. Gardons-nous bien, cependant, d'oublier que les grandes œuvres ne naissent que dans l'enthousiasme et qu'elles se nourrissent toujours d'une bonne dose de fierté, voire d'orgueil, en même temps que d'un peu d'illusion et de beaucoup de foi. Notre littérature grandira si nous croyons en elle. "Une littérature", écrivait récemment André Brochu, "c'est un passé, un présent, un avenir⁴²." Pour le passé de la nôtre, il peut être légitime, sinon bon, de n'avoir point une trop béate estime; son présent, il nous faut l'aimer, tout en laissant aux générations futures le soin de le juger dans son ensemble; mais en son avenir, il faut croire absolument, sous peine de ne rien produire qui vaille⁴³.

Collège Sainte-Marie,
1180, de Bleury, Montréal (2e).

1. Ce volume couvre la période de 1534 à 1900. Un second tome doit paraître en août prochain; il portera sur la période de 1900 à 1960. Il serait prématuré de juger de l'œuvre de M. de Grandpré avant la parution de ce second tome; d'ores et déjà, cependant, s'imposent certaines remarques à propos du premier.

C'est un volume qui coûte cher: cartonné, il se vend \$8.50. Et il y aura le second tome à payer aussi. Combien d'étudiants le pourront faire, ou l'achèteront d'emblée? (C'est à croire qu'il nous faudra une économie québécoise très solide, si l'on veut gratifier nos étudiants de manuels scolaires bien de chez nous. Surtout lorsqu'ils ne pourront plus jouer, comme le présent ouvrage en a heureusement bénéficié, d'une "subvention de la Commission du Centenaire"... Pourtant, il nous faudrait de plus en plus de ces manuels.

On a voulu faire beau. De fait, le volume se présente bien. La couverture en est attrayante; la reliure solide. Et c'est un bloc de 368 pages de texte, auxquelles s'ajoutent 153 illustrations choisies par Paul Mercier. Elles l'ont été avec goût, mais jetées un peu trop en vrac: photos, portraits, peintures, dessins, gravures, etc., se suivent dans un ordre sans principe certain. Par contre, on a heureusement pris soin de noter au bas des pages le numéro de l'illustration à laquelle il convient que le lecteur du texte se reporte.

On a également soigné la présentation typographique. Les grandes divisions du volume sont bien indiquées, de même que celles des chapitres. Les titres des morceaux choisis ont parfois autant d'ampleur que les noms de leurs auteurs. Ce me semble un manque de proportion assez grave. Par exemple, aux pages 58-59, il aurait été préférable d'utiliser, pour les titres de morceaux, le même caractère qu'aux pages 66-69. Il y aurait eu avantage, je crois, à présenter les morceaux de façon uniforme plutôt que disparate comme aux pages 151-154. Et puis, n'aurait-il pas mieux valu, puisque l'ouvrage comptera deux tomes, colliger les extraits choisis en un seul volume? Chaque extrait aurait pu y être présenté et commenté brièvement. Le volume consacré à l'analyse des auteurs y aurait gagné en unité d'ensemble; l'espace départi à chaque écrivain aurait pu davantage être proportionné à son importance et le texte critique aurait été continu. On n'a pas cru bon, très souvent, de donner les références des extraits; d'autres fois, elles sont incomplètes ou pas assez précises. C'est dommage.

Les bibliographies de Baillargeon étaient souvent fautives ou incohérentes; celles de M. de Grandpré pêchent, elles aussi, par plus d'un point. Elles ne semblent pas obéir à des critères de sélection bien définis. Il arrive même qu'elles brillent par leur absence (v.g. 200, 264, etc.). La description bibliographique des volumes est réduite à sa plus simple expression, alors qu'elle aurait dû être élaborée avec précision, surtout dans le cas des œuvres anciennes. On s'explique mal certaines omissions, v.g. les œuvres de Champlain, pourtant importantes, ne sont pas mentionnées (75); le livre de M. Wyczynski sur F.-X. Garneau ne l'est pas non plus (147).

La table des illustrations (361-368) ne nous renseigne que bien incomplètement sur celles-ci; mieux aurait valu utiliser un caractère plus petit et donner une identification plus minutieuse. On oublie, sans doute, de nommer l'auteur de la magnifique couverture. L'index des noms (333-345) et celui des titres (347-353) auraient pu être présentés de façon tout aussi belle et claire en un nombre de pages réduit (cf. Roy, Baillargeon, Tougas). On aurait eu avantage à mettre en plus noir les noms des auteurs étudiés; en tout cas, à les souligner davantage. Dans l'index des noms (334), il est question de l'abbé Bruchési (266) et de Mgr Bruchési (286); ne s'agirait-il pas du même homme?

A la page 112, n'aurait-il pas fallu écrire Auguste-Norbert Morin au lieu d'Augustin? *L'Obscure Souffrance* de Laure Conan est de 1919 et non de 1924 (251). C'est là une erreur faite, peut-être (?), d'après Jean-Jacques Lefebvre, *Le Canada, l'Amérique*, supplément du Larousse canadien complet (Montréal, Éditions Beauchemin, 1957). On aurait pu l'éviter en consultant Micheline Dumont, *Laure Conan*, (Coll. "Classiques canadiens", 20, Montréal, Fides, 1960, 16). On lit aussi Antoine Guérin-Lajoie (136), Joe Montferrand (216), Elisabeth Seaton (251), Lockeill au lieu de Locheill (248), Robertine Baril au lieu de Robertine

Barry (272). "La Promenade des morts" au lieu de "Promenade des trois morts" (173).

L'emploi des majuscules aurait dû être uniformisé (v.g. 35, 57, 58, 64h, 64j, etc.). Les coquilles d'impression sont cependant rares et peu graves (v.g. 82, etc.). Plus graves sont les fautes contre la langue dans un manuel de littérature. Il s'agit parfois d'une citation mal amenée (84), d'autres fois d'un manque de clarté (85), de constructions syntaxiques boiteuses ou fautives (v.g. 65, 66, 101, 107, 121, 133, 168, 243, etc.). On note aussi certaines négligences stylistiques, v.g. "on se doit sur ce sujet de citer" (111); des répétitions (83-84, 86, etc.); un manque occasionnel de densité (84, etc.).

Ces remarques ne touchent pas à l'essentiel de l'ouvrage de M. de Grandpré; aussi est-ce sans restriction que nous faisons nôtre ce jugement de M. Raymond-M. Turcotte (dans *Prospectives*, vol. 3, no 6, décembre 1967, p. 412): "Jamais une histoire de la littérature d'ici n'aura été présentée comme ouvrant sur d'aussi larges avenues." C'est notre meilleur manuel d'histoire littéraire.

2. Mgr Camille Roy, *Histoire de la littérature canadienne*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1930, 18.

3. *Id.*, *ibid.*

4. *Id.*, *ibid.*

5. *Id.*, *ibid.*, 19.

6. *Id.*, *ibid.*

7. *Id.*, *ibid.*

8. *Id.*, *ibid.*, 260.

9. Naguère encore, André Brochu exprimait une opinion semblable: "Depuis quelque temps on a cessé de se demander si la littérature canadienne-française existait; ce problème shakespearien s'est résolu, non par des mots mais par des œuvres. On ne peut plus aujourd'hui se poser la question sans faire preuve de gâtisme. Il s'agit maintenant de s'interroger sur la façon dont notre littérature existe: quelles en sont les structures, les plus intimes caractères? (...) Il se peut que notre littérature en soit encore une de pionniers, une des 'premières démarches'; il faut bien commencer par le commencement. Mais n'oublions pas non plus que l'art est aussi bien dans la grotte de Lascaux que dans la chapelle Sixtine, dans la *Chanson de Roland* que dans les *Amours*, pour qui sait le reconnaître. L'art ne s'évalue pas à partir de barèmes abstraits, universels, mais à partir des conditions qui lui permettent de se manifester." (*Le Quartier latin*, 27.2.62.)

10. Mgr Camille Roy, *ibid.*, 260-261.

11. *Id.*, *ibid.*, 261-264.

12. Mgr Camille Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne de langue française*, nouvelle édition, Montréal, Beauchemin, 1939, 178.

13. *Id.*, *ibid.*, 178-179.

14. *Id.*, *ibid.*, 179.

15. Auguste VIATTE, *Histoire littéraire de l'Amérique française des origines à 1950*, Paris, Presses universitaires de France et Québec, Presses universitaires Laval, 1954, 215.

16. *Id.*, *ibid.*

17. Samuel BAILLARGEON, *Littérature canadienne-française*, 3e éd. revue, Montréal, Fides, 1964, 509.

18. *Id.*, *ibid.*

19. *Id.*, *ibid.*

20. *Id.*, *ibid.*, 509-510.

21. *Id.*, *ibid.*, 13.

22. *Id.*, *ibid.*

23. *Id.*, *ibid.*, 74.

24. Charles Du Bos, *Qu'est-ce que la littérature?* suivi de hommage à Charles Du Bos, coll. "Présences", Paris, Plon, 1945, 36.

25. Paul TOUPIN, "Avons-nous une littérature ?" dans *le Devoir*, 26.10.63:20.
26. Gérard TOUGAS, *Histoire de la littérature canadienne-française*, 2e éd. revue et augmentée, Paris, Presses universitaires de France, 1964, VI.
27. *Id.*, *ibid.*.
28. *Id.*, *ibid.*, VII.
29. *Id.*, *ibid.*, VI.
30. *Id.*, *ibid.*.
31. Pierre DE GRANDPRÉ, *Histoire de la littérature française du Québec, tome I*, Montréal, Beauchemin, 1967, 9.
32. *Id.*, *ibid.*, 8.
33. *Id.*, *ibid.*, 28.
34. *Id.*, *ibid.*, 29.
35. *Id.*, *ibid.*, 28.
36. *Id.*, *ibid.*, 30.
37. *Id.*, *ibid.*, 31.
38. *Id.*, *ibid.*, 30.
39. *Id.*, *ibid.*, 31-32.
40. *Id.*, *ibid.*, 31.
41. *Id.*, *ibid.*, 33.
42. André BROCHU, "Situation de la littérature québécoise : notre littérature dépend de notre langue", dans *le Devoir*, 31.10.67:V.
43. On pourra relire avec beaucoup de profit le bel acte de foi de Gilles MARCOTTE, dans *Une littérature qui se fait* (Coll. "Constantes", Montréal, HMH, 1962, 7). En voici les dernières lignes: "Je laisse à d'autres d'attendre le grand livre, le chef-d'œuvre indiscutable, avant d'admettre l'existence possible d'une littérature canadienne-française. Pour moi, je n'ai pas le loisir d'attendre. Des livres, des œuvres existent — parfois très imparfaites, réduites à la seule valeur du témoignage; parfois au seuil de la grandeur — avec lesquelles je veux engager dès maintenant le dialogue."

CORRESPONDANCE

"Femmes-femmes", "femmes ordinaires", Femmes journalistes et femmes, tout simplement

Bedford (Missisquoi), le 2 février 1968.

Je ne suis ni "Femme-femme" (pas plus que Mme Claire Campbell ne l'est), ni femme journaliste, ni "femme ordinaire", je suis femme, tout simplement. Je ne cherche pas non plus à "m'étiqueter", mais à l'occasion je me fais un devoir de défendre la vérité.

Je crois deviner que Mme Claire Campbell, par ses propos très sensés, dérange Lisette Morin qui, elle, oublie d'être véritablement femme...

Et si Lisette Morin classe Simone de Beauvoir comme sur-femme, inutile de chercher pour elle une autre catégorie que celle de son idole... Et les femmes de mon calibre, c'est-à-dire les femmes, tout simplement, savent ce que vaut Simone de Beauvoir!

Il est facile pour Lisette Morin de dire et d'écrire:

"Que la femme soit morale, qu'elle cesse de se prostituer" (sic).

"Que la femme soit honnête" (re-sic).

"Que la femme soit sincère et lucide" (re-re-sic).

"Que la femme soit véritablement religieuse" (re-re-re-sic).

Mais pour obtenir toutes ces vertus, à quelle source Lisette Morin réfère-t-elle la "femme ordinaire", pour la défendre contre "tous les paradis artificiels"? A aucune. Si, si, je m'abuse, elle les réfère à Simone de Beauvoir!!! Pauvre "femme ordinaire", ne vous laissez pas leurrer au point de prendre le loup pour l'agneau, et vice versa...

Quant à Mme Campbell, il est facile de se rendre compte qu'elle puise ses renseignements à bonne source; je veux dire qu'elle s'inspire de la doctrine sociale de l'Église: ce roc solide, deux fois millénaire, sur lequel bien d'autres doctrines subversives sont venues se briser.

Je ne suis pas inquiète. Mme Claire Campbell continuera d'être lue et appréciée à sa juste valeur par les lectrices et les lecteurs sérieux de *Relations*. Les écrits de Lisette Morin seront, comme il se doit, renvoyés aux calendes grecques.

Mme Marie-Thérèse HUBERDEAU.

North Bay, Ontario, le 10 février 1968

A titre de lecteur de la revue *Relations*, je me suis "amusé" à lire, dans le numéro de février, la lettre d'une journaliste de Rimouski, du nom de Lisette Morin.

Evidemment, lorsqu'on est évolué au point, Madame, de ne plus être, comme vous dites, "femme-femme", on se doit de porter la mitre et de brandir des anathèmes. Oui, avec une mitre sur la tête, ça va mieux pour prêcher, et pour anathémiser tous ceux et celles qui ne sont pas du credo de Simone de Beauvoir, toutes celles qui sont encore "femmes-femmes". Il en reste encore plusieurs, Dieu merci..., du moins dans notre coin de pays.

Chère madame, puisque vous êtes en veine de prêcher et faire la leçon, pour-quoi ne pas vous attaquer au *Globe and Mail* de Toronto, journal peu scrupuleux pourtant, qui récemment s'attaquait audit film suédois en le qualifiant de *boring*, ce qui veut dire fade, insignifiant...

33 p.cent des auditoires de jeunes laissent la salle avant la fin du spectacle, parfois à la demande du garçon, et parfois à la demande de la jeune fille... Ce film n'est pas capable de tenir son auditoire jusqu'à la fin... Les jeunes eux-mêmes ont envie de "vomir", et c'est là la raison pour laquelle ils sortent avant la fin. (De nouveau consultez le *Globe and Mail*.)...

Mon épouse me prie d'ajouter qu'elle connaît encore la signification du mot pudeur. Mais à lire votre lettre, je me suis demandé si vous ne croyez pas que trop de jeunes et de moins jeunes ont fait disparaître ce mot de leur vocabulaire et de leur pensée. Je crois bien que pour une fois je dois me ranger avec le *Globe and Mail* dans notre "province si arriérée", surtout dans les domaines de l'esprit et de la sexologie. Et vive madame Campbell!

Un père de famille croulant,

Félix-H. TRUDEAU.

Chicoutimi, le 5 février 1968

L'avortement, la morale et la foi

R.P. Marcel Marcotte, S.J.,

Je viens de lire votre article intitulé: "L'avortement, la morale et la loi". Laissez-moi vous dire que "vous avez raison sur toute la ligne", pour emprunter une expression-cliché bien saguenayenne!

Ce projet de loi-omnibus est unique! On s'attendrait à autre chose d'un ministre de la Justice d'expression française.

Le médecin digne de ce nom ne peut être à la fois sauveur et bourreau! La grossesse *per se* n'est pas une maladie!

Du point de vue médical il n'y a rien qui puisse justifier l'avortement. J'espère que l'épiscopat canadien ne se gênera pas d'exprimer l'opinion de l'Église sur le sujet...

Hôtel-Dieu Saint-Vallier
Gérard GAGNON, M.D., F.A.C.S., F.I.C.S.
Chirurgien-chef.

AU FIL DU MOIS

Des revues parlent de la foi

L'ANNÉE DE LA FOI aura provoqué de nombreuses manifestations de foi dans l'Église universelle. Elle aura suscité la publication de plusieurs ouvrages et d'innombrables articles de revue. Certaines revues françaises, pour ne m'en tenir qu'à celles-là, ont même publié des numéros considérables sur le sujet.

L'un des plus remarquables est, sans contredit, celui d'*Esprit* (octobre 1967) intitulé: "Nouveau monde et Parole de Dieu". La revue avait mené une enquête auprès d'une centaine d'intellectuels, tous de foi chrétienne, à l'exception d'un seul. À chacun elle avait posé une série de questions sur la foi vécue dans le monde d'aujourd'hui. Les réponses reçues furent groupées sous quatre titres: "Comment Dieu se révèle-t-il? Comment vivre la Parole de Dieu? Comment organiser l'Église? Y a-t-il une politique chrétienne?" Le tout forme un volume d'environ trois cents pages; tous les grands problèmes de l'heure y sont abordés avec grande liberté, liberté qui parfois frise la hardiesse, voire la témérité: Dieu, la démythisation, les rapports entre la religion et la foi, le dénuement de la foi, l'athéisme, le monde et ses pièges, l'obéissance, la pauvreté, la sexualité, le malaise sacerdotal, la place du laïc, les institutions chrétiennes, la foi et la politique, la culture nouvelle, etc. Tout y est à lire, mais pas nécessairement à accepter.

Un autre numéro spécial non moins remarquable est celui que le Centre catholique des Intellectuels français a consacré aux institutions chrétiennes (*Recherches et Débats*, octobre 1967: "Faut-il des institutions chrétiennes?"). En trois chapitres distincts, les auteurs traitent de cette importante question de l'heure: l'objet du litige, le sens des institutions chrétiennes, les institutions chrétiennes et l'évangélisation. Je signale en particulier les trois articles

suivants: "Pour les institutions chrétiennes", par le P. Jean Daniélou, S.J., "La querelle des institutions chrétiennes", par Mgr André Brien, "Institution et présence missionnaire de l'Église", par Mgr Alfred Ancel. Le fond du débat porte sur le mode de présence de l'Église dans le monde, sur les conditions de la foi et de l'existence chrétienne dans une société qui marche vers le pluralisme et vers la socialisation. Comme au Québec aussi ces questions se posent, il y aurait grand profit à lire les réponses apportées par ces intellectuels catholiques français.

Cette recommandation vaut tout autant pour le numéro spécial publié par *La Table Ronde* sur "La Foi Aujourd'hui" (décembre 1967-janvier 1968). Des auteurs sérieux et célèbres, provenant non seulement de la France, mais de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse, de la Belgique et de l'Allemagne, examinent les différents problèmes que rencontrent la conservation et la manifestation de la foi dans le monde d'aujourd'hui. Dans l'introduction, le secrétaire de la revue écrit: "L'art de se poser des problèmes à propos de n'importe quoi, l'art de rendre difficile ce qui est facile, est une caractéristique propre à la civilisation des pays sur-développés. On est devenu beaucoup trop intelligent... Notre grande tragédie: ne pas savoir être, ne pas savoir être vrai." Sommes-nous au Québec dans une civilisation de pays sur-développé? Sommes-nous devenus trop intelligents? En tout cas, ce ne sont pas les problèmes qui nous manquent dans le domaine religieux. Il nous faut être assez humbles pour reconnaître que peuvent nous aider à les résoudre les réflexions et les travaux présentés par la brillante équipe de *La Table Ronde*.

Richard ARÈS.

Le livre du mois?

L'ouvrage, paru chez nous en février, qu'on appellerait justement "le livre du

mois", ne serait-il pas, en dépit de concurrents spectaculaires comme les mémoires des gouvernements d'Ottawa et de Québec et même d'*Option Québec* vendu à plus de 50 000 exemplaires, la mince plaquette de MM. Émile Robichaud et Gilles Laprade: **Adolescents en détresse**, lancée aux Éditions du Jour, le 14 février?

Par l'urgence et l'importance du sujet qu'il aborde, par la vigueur de la pensée qui va au fond du problème, par le bon sens, la franchise et l'humour qui est la fleur de la réflexion sérieuse, par le style enfin pur et preste, ce petit volume mériterait d'atteindre aux gros tirages et de se retrouver dans les mains des jeunes, des parents, des maîtres, de tous ceux enfin qui ont à cœur l'éducation de notre jeunesse.

Les deux voix que nous entendons sont celles de maîtres expérimentés, demeurés tout près des élèves qu'ils connaissent bien, qu'ils comprennent et qu'ils aiment profondément. Sans l'ombre d'une flagornerie ou d'une faiblesse, ils dénoncent les travers, les ridicules, les défaillances des jeunes mais toujours dans la chaleur de l'intelligence respectueuse et de l'amitié.

L'idée centrale du volume est que les relations humaines des adolescents avec leurs éducateurs sont la condition première, la condition essentielle et irremplaçable de l'éducation. Ce n'est que dans ce climat que les jeunes peuvent apprendre le difficile usage de la liberté. M. Gilles Gendreau, directeur de Boscoville, s'est dit heureux dans sa préface d'endosser ce principe fondamental.

Tout au long de ces cent pages, les auteurs monnaient leur vision, soit qu'ils décrivent l'adolescent d'aujourd'hui et ses problèmes, soit qu'ils présentent aux parents la façon dont chacun, père et mère, et tous les deux ensemble ils vivront avec leurs jeunes ces relations humanisantes et vraies. Des pages savoureuses de bon sens et de verve, qui ne plairont point à nos "centurions féministes" — on l'a vu à cer-

tain compte rendu injuste — mais qui éclaireront, encourageront et réjouiront les parents qui n'ont point démissionné, sentant bien, comme le leur rappellent nos auteurs, que des éducateurs valent plus par ce qu'ils sont que par ce qu'ils savent.

Mais, à la lumière de leur vérité fondamentale, ce sont surtout les structures actuelles de l'école que les deux auteurs explorent et jugent. École géante (plus grosse encore que ne la souhaitait le Rapport Parent), "usine fonctionnelle", qui par sa structure même rend impossibles les relations humaines des adolescents avec leurs maîtres et qui les déshumanise les uns et les autres. On y verra "le chaos ou le régime militaire" où les jeunes nourriront, comme les ouvriers des usines à la chaîne, l'aliénation et la révolte. On pourrait croire que les auteurs cèdent à l'outrance et font une charge. Hélas ! il n'en est rien. La première phrase de M. Gilles Gendreau en sa préface nous le rappelle: "Ce petit livre ne me paraît pas insolent." Seulement, les auteurs voient clair, ils voient profondément comme des éducateurs racés et ils disent ce qu'ils voient.

Seront-ils entendus avant qu'il ne soit trop tard ? On peut se le demander devant les 35 grandes écoles secondaires de 2500-3000 élèves qu'on nous annonce à Montréal; fort belles peut-être et au goût des architectes, mais fort peu prisées des éducateurs qui savent raison garder.

Nos auteurs écrivent en conclusion:

"Notre collectivité a vécu, depuis quelques années, une crise aiguë de masochisme. Refusant de tenir compte des impératifs de l'histoire, les tenants de la philosophie de la "table rase" ont voulu, en éducation, tout jeter par terre et recommencer à zéro. Drôle de retour des choses qui a fait des plus acharnés caricaturistes du messianisme agricole des années trente, les prophètes d'un nouveau messianisme: le messianisme scolaire. A les entendre et à les lire, le Québec pouvait se payer le luxe de rejeter le passé d'un revers de la main et de se doter du meilleur système d'éducation du monde" . . .

. . . L'ancien système manquait de souplesse, le nouveau manquera d'âme. Or l'histoire nous enseigne qu'un peuple sans âme ne survit jamais à l'assaut du temps". (pp. 105,6)

Ces propos sont trop graves pour que tous nous ne prenions le temps de les bien entendre.

Georges ROBITAILLE.

Georges-Henri d'AUTEUIL, S.J.

L e t h é â t r e

ON RECOMMANDE SOUVENT AUX personnes désireuses de suivre un régime alimentaire hypograis-seux de faire usage de desserts au Jell'O. Ils sont en effet plutôt inoffensifs. Peu coûteux, faciles à préparer: une pincée de gélatine dans de l'eau, plus deux ou trois gouttes d'essence aux choix: fraise, orange, citron, on les digère sans effort, tout en laissant dans la bouche une impression de fraîcheur sucrée assez agréable.

Il y a aussi, peut-on dire, des mets littéraires confectionnés au Jell'O. Des œuvres romanesques ou dramatiques en particulier. Ingrédients légers qu'on trouve partout à bon compte, cuisson rapide et sûre, goût sucré (parfois salé) agréable, assimilation facile, aucun danger de congestion cérébrale, bonne nuit de sommeil assurée.

Drôle de couple

Drôle de couple, comédie de l'écrivain américain Neil Simon est un plat de cette catégorie. Un bon Jell'O, rien de plus. Pas assez sans doute pour qui s'attendait à une poularde truffée ou un savoureux bœuf bourguignon, ou même à un solide ragoût de pattes.

Vraiment, les estomacs exigeants, comme les esprits sérieux, ont pu trouver insuffisante cette histoire de deux maris divorcés qui essaient de faire cohabiter leurs tempéraments et leurs goûts opposés jusqu'à ce qu'arrivent — ce qui était à prévoir — des chicanes de ménage et de nouveau la rupture de ce drôle de couple. L'un, bohème invétéré et insoucieux de tout (David), l'autre, Charlie, (il y en a donc des Charlie dans le théâtre américain !), méticuleux et maniaque de l'ordre, ils ne pouvaient pas s'entendre; le divorce, là encore, était irrémédiable.

Voilà l'idée de la pièce qu'il fallait développer, bourrer d'incidents cocasses, de situations plausibles et comiques. À vrai dire l'intrigue est loin d'être rigoureuse et serrée. Ici et là, on perçoit le coup de pouce de l'auteur pour relancer l'action et l'intérêt.

Donc un simple Jell'O et peu sucré. Assez toutefois pour tenter l'auteur à succès de *la Cuisine des anges*, Albert Husson. S'il a fait de *Drôle de couple* l'adaptation française c'est peut-être que lui a paru nouvelle et amusante la situation assez insolite de cette pièce de boulevard, où les couples sont ordinairement triples et où les intrigues se ressemblent étrangement.

La comédie est tout entière basée sur les deux maris en chômage, David et Charlie. Les autres personnages, presque inexistantes, ne font qu'habiter la scène et les temps morts de l'action. Paul Berval est David. Ou plutôt, non: David est Paul Berval, car Berval n'est pas du tout le type du comédien qui essaie d'incarner un rôle, de se mettre dans la peau, comme on dit, d'un personnage. Il reste toujours Berval. Qu'on aime ou non son genre, il n'y peut rien. Son comique est naturel et strictement personnel; il ne peut s'en défaire, il en a complètement habillé David, devenu Berval.

Benoît Marleau, plus varié et plus souple, a su mieux s'identifier avec Charlie et nous donner une image juste et intelligente du personnage. Cette image, bien soutenue tout le long de l'intrigue, nous a plu parce qu'elle nous a paru la mieux dessinée de la pièce, grâce sûrement au talent de Marleau.

La Jalousie du Barbouillé

Le Médecin malgré lui

Un ancien proverbe nous apprend que *bis repetita placent*. Ce n'est pas toujours vrai. Il est de certains spectacles qu'on désirerait n'avoir jamais vus. D'autres au contraire enchantent toujours. Molière est de ces auteurs qui semblent défier le temps et l'usure. Même notre génération yé-yé s'y retrouve. La Nouvelle Compagnie théâtrale vient de le constater une fois de plus, au Gesù, avec son second spectacle de l'année qui affichait *la Jalousie du Barbouillé et le Médecin malgré lui*. Cette dernière pièce, surtout, est très souvent jouée. Donc pas de surprise, sauf celle de ne jamais s'en lasser. Rien d'imprévu: connaissance parfaite de l'intrigue, des personnages, des situations, des répliques mêmes, comme le fameux "Voilà pourquoi votre fille est muette", et pourtant cela accroche à tout coup; on se laisse prendre, on entre dans le jeu. Force du comique naturel et profond de Molière, que l'on retrouve aussi dans *la Jalousie du Barbouillé*, simple canevas d'ailleurs du futur *Georges Dandin*.

Pourvu toutefois que ce comique nous soit servi avec la fougue, l'élan, le mordant, la jeunesse qu'a voulu l'auteur, car du Molière mal joué est pire que tout. Pas d'appréhension, heureusement, de ce côté avec la NCT, dont le sérieux, le métier et la conscience professionnelle sont bien connus. Et on ne lésine pas sur les moyens. Mise en scène, décors, costumes, musique, éclairage, tout est attentivement surveillé et dans une seule recherche, celle de la perfection artistique la plus totale possible. Merveilleuse leçon, entre autres, offerte aux jeunes que l'on convie à ces fêtes de l'esprit.

Cette fois, la mise en scène fut confiée à Jean Dalmain qui s'y connaît bien en Molière. On se souvient de ses débuts, ici, à Montréal, par une entrée retentissante, dans le rôle de Sganarelle de *Don Juan*, aux côtés de Gascon, précisément sur cette même scène du Gesù, où, encore sous le surnom de Sganarelle, il s'en est donné à plein dans *le Médecin malgré lui*. Son personnage est pivot de la pièce autour duquel tournent les autres rôles selon la marche de l'action. En fait, c'était

lui plutôt qui tournait avec un entrain de tous les diables autour de ses comparses et les entraînait dans une joyeuse sarabande, tantôt la vindicative Martine de Jeannine Sutto ou les domestiques de Géronte, Valère et Lucas, interprétés par Galipeau et Massicotte, ou l'aguichante et émoussillée Jacqueline de Dyne Mouso, que son mari, Lucas, doit sans cesse surveiller, ou la Lucinde de Françoise Graton, muette volontaire mais qui se reprendra joliment au point que son père désirera la voir redevenir muette, ce que Sganarelle s'avoue incapable de réaliser: pas deux miracles de suite!

Dans *la Jalousie du Barbouillé*, Jean-Pierre Compain fait le mari soupçonneux, non sans raison, de sa volage Angélique, bien loin de mériter son nom. La bonhomie lourdaude de Compain est plaisante. Mais le Docteur farfêlé, pédantesque et excentrique de Gilles Pelletier emporte le morceau haut la main. Une composition très réussie.

Yves Massicotte est impayable dans la peau des paysans de Molière et Robert Rivard est bien amusant dans ses deux courtes apparitions dans *la Jalousie* et dans *le Médecin*. En fait la distribution bien équilibrée des deux pièces et la juste interprétation des comédiens dans les petits emplois comme dans les premiers rôles méritent tous les éloges à la Nouvelle Compagnie théâtrale.

Hamlet, prince du Québec

L'œuvre récente du prolifique Robert Gurik — au moins une pièce par année — me laisse assez perplexe. Comment apprécier cette pièce politique, *Hamlet, prince du Québec*, qui, à travers la tragédie bien connue de Shakespeare, vise à décrire l'actuel pugilat Indépendance VS Fédéralisme qui fait la manchette des journaux et passionne certains esprits?

D'abord le drame est désamorcé et tourne à la comédie, et la rigolade prime d'emblée le propos sérieux de l'auteur. De plus, le cadre shakespearien ne s'adapte pas toujours, loin de là, à l'actualité qu'on veut y introduire. On peut, de ce chef, relever plusieurs incongruités. Cette apparition, par exemple, deux cents ans après sa mort,

du fantôme du père d'Hamlet, censé décédé depuis quelques jours seulement, qui vient enfin supplier son fils de le venger est assez cocasse. On comprend que le pauvre fantôme, incarné par de Gaulle, sente le besoin d'excuser son retard. Plus étrange encore cette mort du roi que son frère félon étouffe en lui enfonçant une orange dans la bouche. Drôle de manière d'assassiner un homme, et qui n'est pas celle de Shakespeare. À moins qu'on ait voulu faire référence au sacrifice, par la France, des "arpents de neige" canadiens au profit des vergers prometteurs des Antilles. Allusion pas trop délicate pour notre mère-patrie et qui en tout cas n'intéresse en rien la "perfidie Albion".

Je n'insiste pas sur la personnalisation de l'Église par le personnage de la reine et mère d'Hamlet, car cette idée symbolique de l'auteur, qui évoque le bon vieux slogan, cher aux historiens, de "l'union du trône et de l'autel", ne ressort que très indirectement et de façon bien peu claire du texte même de la pièce.

Ainsi le premier but recherché par Gurik ne me semble pas atteint, à l'avantage du deuxième, beaucoup plus réussi et accessible aux spectateurs: la satire des libéraux et des querelles idéologiques qui les divisent ces temps-ci. Ici, la formule Revue, à la mode de Fridolin, prend nettement le dessus sur la thèse indépendantiste de l'œuvre. Les masques aidant, les récentes et mouvementées vicissitudes du parti libéral prennent facilement le pas — et, il faut bien le dire, à la joie non dissimulée des assistants — sur les grands problèmes politiques. Sur le plan dramatique, ceci sauve cela.

Par contre cet *Hamlet*, scéniquement, mérite beaucoup d'éloges. Les masques réalistes des personnalités mises en cause, les costumes suggestifs et qui caractérisent chacun des personnages, la mise en scène de Roland Laroche, alerte et gavroche, la bonne interprétation des comédiens qui ont résisté à la tentation de la caricature, tout l'élément spectacle de l'œuvre a réjoui qui avaient pu rejoindre l'Escale, toujours ancré au quai McGill, prisonnier des glaces, attendant que les brise-glaces du Gouvernement fédéral libèrent le fleuve...

Ses mystères et les nôtres

LE CHRIST, en descendant sur terre, n'a pas apporté avec lui le Paradis; ni pour lui, ni pour vous, ni pour moi, ni pour personne. Mais, comme s'il l'avait oublié, nous sommes allés le lui chercher; et c'est une preuve d'amour, c'était pour l'y installer, et nous auprès de lui; il aura ainsi une belle vie, et nous aussi, avec lui! Si, pourtant, nous nous accommodons de nos inventions, il ne semble pas en avoir fait autant, car là où nous découvrons le merveilleux, il a rencontré, lui, la pauvreté; là où nous avons rencontré la poésie, il a découvert, lui, l'affreuse réalité. Nos mystères et les siens ne sont pas de même nature. Du moins, c'est une impression tirée des Evangiles.

Tenez, par exemple, la crèche, l'authentique, la mangeoire abandonnée, pas l'étable endimanchée, la crèche de Bethléhem, pas celle des cathédrales, pas même celle de l'église la plus pauvre, mais l'unique, la vraie, la sienne, n'a rien du berceau d'un petit roi, reposant en Paradis! Continuez avec la fuite en Egypte, la fuite de nuit, par chemin de sable glissant, pas la fuite imaginée par les poètes dans la blonde poussière de grains d'or, tombés d'épis miraculeux; la fuite exécutée au rythme fatigué des pas arrachés, à travers des sentiers incommodes, pas les sentiers, tracés par la main des artistes sur des toiles inondées de lune, étang de lumière pour l'ombre découpée des palmiers endormis; non, l'historique fuite, celle des trois, ne s'est pas faite dans des allées de Paradis. Ne l'ayant pas apporté avec lui, le Christ n'y a pas marché. Il n'y a pas vécu, non plus, les premières années de sa vie; au Paradis d'ailleurs, il aurait été le maître, mais à Nazareth, on le sait, il était soumis. En ce temps-là, était-il aimé? L'important, c'est de savoir si je l'aime aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, à trente ans, il n'est pas connu, il n'a pas encore parlé de son Paradis. Mais, c'est certain, il en a un. S'il n'en a pas, pourquoi est-il venu avec l'intention précisément d'en ouvrir la porte, depuis si longtemps fermée? S'il n'en a pas, pourquoi est-il venu, par amour, non seulement en marquer le chemin, mais l'empreindre de ses pas, afin de le rendre sûr aux nôtres, posés dans les siens; pourquoi ce chemin, construit au prix de tant de peine, à côté de cet autre, tracé par le zigzag de l'homme avant lui, mais incapable de nous y mener? Pourquoi? S'il n'en a pas, pourquoi ce gaspillage de miracles pour l'attester? Pourquoi cette complicité du Père et de lui, afin de mieux tromper l'humanité? Pourquoi ces jeûnes, ces souffrances, cette Passion écrasante, et cette mort sur la croix? Simple-ment pour appuyer le célèbre double message: "Mon royaume n'est pas d'ici-bas!" S'il n'en a pas, pourquoi en a-t-il donné le nom avant de partir: "Aujourd'hui même, tu seras avec moi dans le Paradis!"

S'il n'a pas de Paradis, pourquoi le carême et son invitation à réfléchir sur les moyens à prendre pour y arriver? Pourquoi le rappel à la pénitence, sinon pour nous le faire mériter? Nous le faire mériter! Il serait plus juste de dire: pour ne pas l'empêcher de nous le donner. Et c'est plus rassurant de vivre selon ses mystères, et non selon les nôtres, pour connaître son Paradis.

Paul FORTIN.

DOCUMENTS

Les évêques américains et le célibat sacerdotal

Dans leur magistrale Lettre de novembre 1967 (cf. Relations, février 1968, p. 29), les évêques des Etats-Unis ont renouvelé leur pleine adhésion à l'enseignement du Concile et de Paul VI sur l'exigence, dans l'Eglise d'Occident, du célibat sacerdotal: "clergé et laïques doivent y voir la volonté de Dieu sur l'Eglise d'aujourd'hui" (The Catholic News, 11 janvier 1968, p. 11).

A cause sans doute de la gravité du problème et de la confusion largement entretenue par les enquêtes, articles et opinions de tous calibres, ils ont publié en même temps, sur le sujet, une déclaration plus explicite, tout à fait remarquable. Les 200 évêques américains nous rappellent d'une seule voix que le Magistère exprime la volonté de Dieu sur l'Eglise d'aujourd'hui et que cette voix mérite de tous ses fils une respectueuse obéissance. (Cette Déclaration est datée du 16 novembre 1967, le texte en a paru dans la revue Catholic Mind, janvier 1968, la version française est de Relations).

Réunis en conférence pour étudier et apprécier les besoins et les réussites de l'Eglise en notre pays, nous constatons avec grande satisfaction et gratitude l'effort du Peuple de Dieu pour se renouveler afin de mieux accomplir la mission du Christ. Nous voyons là une réponse suscitée par l'Esprit-Saint au défi adressé par le Concile. Nous y reconnaissons aussi l'attitude de l'Eglise universelle, toujours jeune et toujours ancienne, avouant humblement ses insuffisances et s'efforçant d'atteindre à la sainteté qui distingue l'Epouse bien-aimée du Christ.

Nous constatons avec regret qu'il y a des domaines où cette réponse ne paraît pas de la même qualité. Plusieurs voient dans ce fait un signe de défiance ou une absence totale de confiance envers ceux que le Christ a établis maîtres et bergers de son troupeau. En particulier, nous nous inquiétons de l'attitude qui se fait jour chez certains prêtres chers à notre cœur, séminaristes et autres membres du Peuple de Dieu, concernant la doctrine traditionnelle du célibat des prêtres.

L'enseignement du Concile à propos de cette discipline propre à l'Eglise d'Occident est clair et sans ambiguïtés. Le décret sur la Formation des prêtres veut que l'on prépare soigneusement les candidats à la prêtrise à estimer justement, à embrasser en toute liberté, avec élan de cœur et sans réserve, l'état du célibat des clercs. Sans le moins du monde méconnaître la sainteté du mariage, l'Eglise les convie à se consacrer au Seigneur dans un amour sans partage et à rendre témoignage à l'état glorieux que la résurrection établira dans le monde à venir.

De même, le décret sur la Vie et le ministère des prêtres approuve et confirme la loi du célibat pour ceux que le Christ a appelés à partager son sacerdoce d'une façon particulière.

A notre réunion d'avril dernier, nous faisons cette recommandation pressante: "... que la formation des séminaristes soit rendue plus profonde de sorte que les jeunes d'aujourd'hui soient attirés par l'idéal positif

et la discipline librement acceptée que Vatican II a de nouveau proclamée dans l'Eglise." Nous réaffirmons ainsi la position que nous avions prise au Concile avec les Evêques du monde entier.

En juin de cette année, le Saint-Père, tenant sa promesse faite au Concile, exposait sa pensée dans l'encyclique sur le Célibat des prêtres. Le Pape y examinait avec sympathie et à fond les objections formulées contre le célibat; il saisissait fort bien les arguments avancés en faveur d'un célibat facultatif; il n'en confirmait pas moins d'une manière solennelle la pratique de l'Eglise d'Occident. Il parlait en homme conscient, non seulement de la liberté qu'ont tous les hommes, mais aussi de la liberté dont jouit l'Eglise de n'ordonner que ceux qu'elle juge vraiment disposés à accepter sa discipline dans son intégrité.

Unis au successeur de Pierre dans une commune responsabilité d'enseignement et de service, nous proclamons à l'unanimité le même enseignement et nous en enjoignons sans réserve l'application. Forts de l'expérience que nous avons de la vie chrétienne telle qu'on la vit chez nous et éclairés sur la fragilité humaine sous toutes ses formes, nous demeurons convaincus que le célibat sacerdotal fondé sur l'appel du Christ fut et sera pour l'Eglise, particulièrement aux Etats-Unis, une source de grands biens.

Nous manquerions donc à notre devoir si nous donnions quelque espoir que cette loi changera. Il n'y a pas de fondement à cette attente. Nous le disons à nos frères prêtres dans la pleine conscience du fardeau que nous portons. Nous connaissons la solitude qui est parfois le lot du prêtre mais nous savons aussi que le Christ a partagé cette épreuve de l'homme et qu'il a pu dire: "Je ne suis pas seul, mais le Père est avec moi" (Jo 13, 1). Notre vocation sacerdotale nous rend capables de nous ouvrir à tous, comme le Christ en son cœur enveloppait tous les hommes.

Une encyclique, il est clair, n'est pas nécessairement infaillible. Elle constitue toutefois un acte de l'autorité d'enseigner, de guider et d'unifier l'Eglise, dévolue au Saint-Père. A ce titre, elle appelle un assentiment religieux. Nous devons dire avec tristesse qu'il est difficile de reconnaître dans certaines voix d'aujourd'hui l'expression d'une acceptation respectueuse. Puissent ceux qui parlent ainsi se rendre compte qu'ils donnent l'impression non seulement de défier la discipline établie, mais de rejeter des valeurs qui touchent à notre foi catholique, au grand scandale des fidèles et au déclin des vocations.

Il est exact que le Pape encourage la poursuite des études et des réflexions sur le célibat, mais non pas comme une étape vers "le relâchement de la présente loi" ni comme "un prélude à son abolition". Sa recommandation vise à une intelligence plus profonde de ce que signifie être associé au Christ en son sacerdoce et partager sa consécration totale à sa mission de salut. Tous, sans exception, nous faisons nôtre cette demande du Saint-Père et sans la moindre réserve. Le Pape disait explicitement: "Il vaudrait beaucoup mieux poursuivre des études sérieuses

afin de défendre le sens spirituel et la valeur morale de la virginité et du célibat”.

Cet appel à l'étude n'affaiblit d'aucune façon sa déclaration solennelle: "En conséquence, Nous estimons que la présente loi du célibat doit aujourd'hui continuer à être fermement liée au ministère sacerdotal”.

Les évêques allemands et l'annonce de la foi

Le 22 septembre 1967, les évêques d'Allemagne ont publié une lettre collective sur "l'annonce de la foi" dans le monde d'aujourd'hui. Ils y ont abordé surtout les problèmes de la prédication, de la théologie démythisante, de l'Eucharistie et des rapports entre le chrétien et le monde. De cette Lettre nous ne pouvons citer que quelques extraits, le texte intégral en version française a paru dans l'Osservatore Romano des 12, 19 et 26 janvier 1968 (édition française).

La prédication par mandat de l'Eglise

Etant confiée à l'Eglise, la prédication ne peut être faite légitimement que par mandat de l'Eglise. Il en est de même pour le contenu de la prédication, qui devra être conforme à la tradition et au sentiment universel de la foi dans l'Eglise.

Ce rapport intime entre prédication et Eglise est indispensable: la Révélation n'a pas été confiée aux individus, mais à l'Eglise, laquelle par son Magistère et avec l'assistance de l'Esprit-Saint établit obligatoirement quelle est et quelle n'est pas la vraie doctrine ecclésiastique. Par conséquent la prédication de la foi et l'exposé de la Sainte Ecriture ne sont possibles qu'en accord avec l'Eglise croyante du passé et du présent... Les prédicateurs ont besoin et du mandat de l'Eglise et de sa confiance dans l'accomplissement de leur mission, en union avec le Magistère de l'Eglise, sans quoi leur message serait exposé à l'erreur ou peut-être à la trahison. Autrement dit, l'authenticité de la prédication, avant tout et fondamentalement, ne se démontre pas par l'apport personnel, et moins encore par la témérité de la pensée théologique qui ne permettrait pas de reconnaître si vraiment on parle au nom de l'Eglise.

La prédication authentique de la foi prend plutôt sa vraie raison d'être dans une intime et consciente union avec le Magistère de l'Eglise, et puise son aliment dans l'étude sérieuse, dans la méditation et dans la prière. Cela seul peut donner cette mentalité, cette attitude d'âme qui toujours fut, est, et sera la condition première de la vraie prédication comme une charge d'Eglise et de s'en acquitter comme telle, et comme l'accomplissement d'un mandat de caractère proprement spirituel...

Il faut distinguer soigneusement l'enseignement doctrinal de l'Eglise, de la discussion théologique. Malgré l'effort des théologiens pour découvrir les aspects qui correspondent aux préoccupations des temps, il ne faut pas perdre de vue que ces aspects théologiques ont avant tout un caractère de recherche à défaut duquel on ne pourrait même pas les concevoir. Nous devons donc bien nous garder de prendre pour sujet de la prédication des théories encore incertaines; nous ne le devons surtout pas si elles se concilient mal avec la "sainte doctrine"

(Tim. 2, 1), ou à plus forte raison si elles lui sont opposées. La discussion théologique a légitimement sa place dans l'Eglise, mais elle n'est pas l'objet de la prédication. Si on la mêle à la doctrine de l'Eglise, elle entraîne souvent la confusion...

Pareille attitude protège les fidèles d'hypothèses arbitraires, auxquelles ils ne veulent ni ne doivent être abandonnés. Le mandat exige de tout envoyé qu'il ne soutienne pas d'opinions privées, mais rende témoignage à la foi de l'Eglise. Certes, chacun dispose sa prédication d'après les expériences de foi qu'il a puisées dans l'étude et dans la prière, et qui communiquent à son enseignement l'accent de sa personnalité. Mais il ne s'ensuit pas qu'il peut présenter des opinions privées comme doctrine de l'Eglise ni surtout s'opposer à l'enseignement ecclésiastique. Le vrai témoin doit annoncer le message de salut tel qu'il lui a été confié par l'Eglise, distinguant même les degrés d'obligation de chaque proposition. Si tels n'étaient pas les devoirs de la prédication, la foi de l'Eglise serait obscurcie et étouffée par les théories, les caprices et les aspirations purement individuelles. D'autre part, cependant, ces limites ne justifient nullement l'attitude de ces prédicateurs qui, ignorant les efforts de l'Eglise pour faire face aux questions et aux nécessités des temps, présentent inconsidérément des idées insoutenables, mutilent ainsi l'enseignement authentique et déçoivent le légitime espoir des auditeurs...

Les opinions contraires à la doctrine ecclésiastique non définie ne doivent en aucune manière faire l'objet de prédications ou de catéchèses, bien que l'on doive parfois expliquer aux fidèles le caractère et la valeur limitée de certaines décisions doctrinales de l'Eglise... Celui qui croit pouvoir nourrir des idées personnelles et posséder d'ores et déjà les futures connaissances de l'Eglise les plus profondes doit se demander — dans une froide critique de lui-même — devant Dieu et devant sa conscience s'il a vraiment, sur ce point précis de la discipline théologique, l'ampleur et la profondeur de doctrine nécessaires pour pouvoir s'éloigner de la théorie et de la pratique enseignées par le magistère ecclésiastique. Un cas de ce genre est fondamentalement pensable. Mais le présomptueux et arrogant qui prétendrait tout savoir mieux devra un jour en rendre compte au tribunal de Dieu...

La théologie démythisante

Dans la deuxième partie de leur Lettre, les évêques allemands soulignent le caractère historique de la religion chrétienne et ils critiquent longuement "un courant théologique actuel" qu'ils appellent la "théologie démythisante". Voici quelles sont à leurs yeux les conséquences de cette interprétation "démythisante" de l'Ecriture:

Il arrive ainsi que "le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob", le Dieu de l'histoire, non seulement devient le Dieu vague des philosophes, mais disparaît complètement de notre horizon; "le Dieu vivant" de la Bible s'éteint et, du même coup, est mise en doute la possibilité pour l'homme d'entrer en relation personnelle avec le Dieu de la Révélation. Dans un monde ainsi autonome, il n'y a rencontre que d'homme à homme; les relations les plus élevées sont alors les relations avec le prochain, et pour se faire une idée de Dieu — si toutefois c'est encore possible — on n'a d'autre mesure que le rap-

port avec l'humanité: Dieu n'est présent que dans l'exercice de cette fraternité.

Le processus de démythisation, porté à ses conséquences extrêmes, finit nettement par vider la foi chrétienne du dogme central de l'Incarnation... Le Logos fait chair, l'Image du Dieu invisible est transformée en un homme qui est seulement un modèle de moralité, le prototype d'une nouvelle conscience de soi.

Quel sens peut encore avoir la Sainte Ecriture si elle ne présente plus le message du Dieu miséricordieux et de l'œuvre de salut par la médiation de son Fils fait homme? La Révélation, dit-on, ne contient de fait aucune de ces doctrines "mythologiques" de salut; elle ne veut qu'aider l'homme à retrouver sa "réalité spécifique", l'amener à la découverte de lui-même. Les textes correspondants de la Révélation doivent être relevés au moyen d'une interprétation existentielle... Il en résulte que dans la Révélation l'homme ne se trouve pas face à Dieu, mais seulement face à soi-même. L'homme n'a affaire qu'à soi-même, dans un monde qui n'offre aucun rapport direct avec Dieu...

L'interprétation subjective que ce courant théologique met à la place des réalités de la foi révélée par Dieu, n'est autre, au fond, qu'une nouvelle forme de gnose. Une discutabile crédulité dans la science et des idées préconçues de la pensée existentialiste moderne exercent une fascination idéologique lourde de conséquences, un manque d'objectivité préoccupant: nécessairement elle barre l'accès à la réalité de l'Incarnation qui dans le monde de nos expériences naturelles n'a aucune analogie et ne peut être déduite ni expliquée par la connaissance du monde ou de nous-mêmes. A cette tentative, qui n'est pas nouvelle dans l'histoire du christianisme, à ce risque de se dévoyer par une interprétation présomptueuse conçue par l'intellect impuissant à connaître parfaitement les mystères de la foi, la prédication chrétienne a opposé, en toute humilité, dès le début, le réalisme de l'Incarnation de Dieu et le fait historique de notre Rédemption par la mort et la résurrection du Fils éternel de Dieu...

Le chrétien et le monde

En ce temps de merveilleux progrès scientifiques et techniques, l'attention et les espoirs des hommes sont tournés vers le monde. Beaucoup pensent n'avoir pas besoin de Dieu; le monde leur suffit. Le chrétien peut, lui aussi, tomber victime des séductions du monde et de l'orgueil de la vie, et ne plus reconnaître Dieu comme la raison suprême de sa personne et de sa vie. Mais ainsi, il n'est plus fidèle à son être le plus intime, en reniant l'image de Dieu gravée en traits indélébiles dans son cœur. Se tourner vers le monde sans tenir compte des liens qui nous unissent à Dieu, impliquerait la sécularisation...

Beaucoup pensent qu'aujourd'hui il faut laisser Dieu de côté pour s'occuper exclusivement de l'homme. Il est certain que le devoir du chrétien est de porter la foi en plein monde et d'imprimer au monde une orientation vers Dieu, et que ce devoir se concrétise inévitablement dans la rencontre avec les hommes... Il faut cependant observer que l'attitude du chrétien envers le monde et envers le prochain, quelles que soient la droiture qui l'inspire et la nécessité qui

Les livres

l'ordonne, ne peut pas être le tout de notre vie. Oui, ce que vous avez fait, "dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait" (*Math. 25, 40*). Mais ici aussi le conseil de l'Apôtre a sa valeur: "Recherchez les choses d'en haut (...). Songez aux choses d'en haut, non à celles de la terre" (*Col. 3, 1*). Et encore: le Christ était au milieu d'eux "comme celui qui sert" (*Luc 22, 27*), et cependant il a glorifié continuellement le Père par sa prière...

Nous devons à Dieu une réponse d'adoration, de louange à sa divine Majesté, de recueillement, d'incessante offrande. Le péché n'est pas non plus une simple offense du prochain; il est proprement un manquement envers Dieu, une offense envers Lui, sur la miséricorde de qui nous comptons. Ce rapport direct de l'homme avec Dieu ne doit pas être perdu de vue, autrement Dieu s'effacerait de la conscience humaine, et s'effacerait pareillement la dignité de l'homme. C'est par conséquent l'un des devoirs essentiels de la théologie de saisir et de souligner ce rapport intime entre l'homme et Dieu. Une théologie qui le négligerait manquerait à elle-même et finirait par n'avoir plus aucun but.

Le comportement du chrétien à l'égard du monde ne sera donc pas dicté par un optimisme exagéré. Du moment que l'homme et la création tout entière tendent à Dieu comme à leur fin suprême, il en ressort que la créature ne peut s'apaiser en elle-même ou en toute autre chose créée, mais seulement en s'orientant vers Dieu. Soutenir que le christianisme consiste exclusivement dans la rencontre avec le monde équivaldrait à le priver de ses éléments essentiels, les plus essentiels même, et la vision de l'homme et du monde qui en résulterait ne pourrait pas être considérée comme chrétienne...

Le chrétien, tout en jouissant de la création, tout en y apportant la contribution de son travail, n'oublie pas que le monde doit être sauvé et que seul le sacrifice du Christ sur la croix peut le délivrer du mal et le reconduire dans la reposante tranquillité de Dieu... Le chrétien obtient ainsi, par le moyen de la foi, une nouvelle possibilité d'accès au monde. C'est en effet de l'union avec le Seigneur crucifié et ressuscité que les adversités, les misères, toutes les souffrances du monde et même la mort peuvent assumer un sens nouveau et de nouvelles valeurs...

La liturgie

Tout ce qui a été dit sur la recherche théologique et la prédication vaut aussi pour le service liturgique. Une liturgie comprise seulement comme une manifestation de rites à but social, ou comme une impeccable cérémonie de fraternité chrétienne, manquerait à sa fin vraie et propre, qui consiste à rendre gloire à Dieu et à procurer le salut des hommes. C'est pourquoi la liturgie ne peut se borner à servir à la sanctification des hommes, mais veut être, et elle l'est, le culte public de l'Eglise. Il ne nous appartient donc pas de découronner la liturgie de son caractère sacré. Nous avons en elle le tracé lumineux d'une vie chrétienne, qui ne doit pas se mouvoir exclusivement en direction du monde et des hommes, mais trouver plutôt sa raison d'être dans sa référence au Dieu qui nous a créés, qui nous a rachetés dans le Christ et nous a sanctifiés dans l'Esprit Saint.

Religion

JEAN XXIII: *Attentifs à Dieu*, 128 pp. — Karl BARTH: *La prière*, 120 pp. — René VOILLAUME: *Frères de tous*, 126 pp. — Auguste VALENSIN: *La joie dans la foi*, 320 pp. — M.-J. MOSSAND et G. QUINET: *Profil de prêtres d'aujourd'hui*, 256 pp. — J.-A. CUTTAT: *Expérience chrétienne et spiritualité orientale*, 374 pp. — P.-R. RÉGAMÉY, O.P.: *Pauvreté chrétienne et construction du monde*, 204 pp. Coll. "Foi Vivante", n° 51 à 57. — Paris (13, Quai Conti; 29 Bld Latour-Maubourg; 76 bis, rue des Saints-Pères; 12, avenue Sœur Rosalie), Editions Aubier-Montaigne, Desclée de Brouwer, du Cerf et Ouvrières, 1967, 18 cm.

CHACUN des sept nouveaux volumes de la collection "Foi Vivante" mériterait un compte rendu à part, car chacun a son intérêt, son prix et sa valeur spirituelle. Le bon pape Jean XXIII nous parle de la nécessité de se connaître soi-même, d'être attentif à Dieu, et de la volonté de devenir un saint en acceptant souffrance et joie et en servant l'Eglise de toutes ses forces. Karl Barth nous rappelle que les Réformateurs de l'Eglise ont prié et comment ils ont compris l'Oraison dominicale. Le P. Voillaume insiste sur les urgences de la charité et sur la meilleure manière de la pratiquer en nous aimant les uns les autres. Avec "La joie dans la foi", nous partageons les méditations de ce grand spirituel que fut le P. Auguste Valensin. Puis, nous entrons en contact avec les "prêtres d'aujourd'hui", avec leur vie spirituelle, leurs efforts pour pénétrer le monde ouvrier. J.-A. Cuttat nous introduit ensuite au dialogue religieux Est-Ouest, au dialogue entre chrétiens et non-chrétiens d'Orient. Le P. Régaméy aborde enfin une question fort difficile de nos jours: la béatitude primordiale: "Bienheureux les pauvres..." est-elle aujourd'hui impossible?

Qui veut se cultiver religieusement doit lire ces ouvrages de grande valeur.

Richard ARÈS.

Herbert HAAG, Adolf HAAS, Johannes HÜRZELER: *Bible et Evolution*. Traduction du R.P. Minéry, S.J. Coll. "Siècle et catholicisme". — Tours, Mame, 1964, 200 pp., 18 cm.

VOICI TROIS ESSAIS, brefs, compétents, à la portée de tous et splendidement traduits. "L'histoire biblique de la création" (Haag), écrite pour l'humanité, mais par des Juifs d'une époque, raconte que Dieu, juste et bon, a créé l'univers et le couple humain, établissant celui-ci maître des autres créatures (pp. 31-33). Le mal ne vient pas de Dieu, mais du péché des hommes (72), que Dieu veut sauver (20-21, 25). L'imagerie de la Genèse vise des réalités spirituelles (77-79), non pas le mode de la création de l'homme (50-51), ni les conditions physiques de son existence avant le péché; elle suggère plutôt l'évolution, mais ne dit rien ni du monogénisme ni du polygénisme (79). — Dans "L'idée de développement et la conception chrétienne du monde et de l'homme", Haas montre que l'évolution, loin de répu-

gner à la foi, ne se comprend pas sans le Christ (146, 151), sommet attractif de l'axe posé par Dieu et autour duquel s'accomplissent mutations et revirements: de la cosmogénèse à la biogénèse et à l'anthropogénèse, dont l'achèvement, commencé par l'incarnation, se réalisera par la parousie. Chapitre remarquable, qui déborde de pensées neuves, jusque dans l'appendice où l'A. présente un schéma ou dessin (143) de l'évolution et expose les principes (142, 146, 151) sur lesquels il s'appuie. — Paléo-biologiste, Hürzeler invite la théologie à ne pas redouter la science. Etudiant, à travers des siècles qui se comptent par milliers, l'évolution d'une dent de lièvre et de lémur, il conclut que l'espèce humaine a dû suivre le même lent processus. Et il écarte le mécanisme qui rendrait illusoire la responsabilité humaine (198). — Je signale deux passages importants: l'un a trait aux responsabilités de la première éducation (117-121); l'autre, aux peurs *existentielles* (atomiques, par exemple) de notre temps: l'A. (Haas) les explique par la peur *essentielle* que l'homme a de lui-même, quand il ignore ou méprise sa vraie nature et son insertion dans le plan divin (86-92).

Joseph d'ANJOU.

Jean-Claude BARREAU: *La foi d'un païen*. — Paris (27, rue Jacob), Editions du Seuil, 1967, 96 pp., 20,5 cm.

POUR EXPRIMER son désarroi idéologique et religieux, notre époque ne sait plus quels mots inventer. Aussi utilise-t-elle des expressions où les idées se heurtent violemment, comme "théologie sans Dieu", "athéisme chrétien", "christianisme sans religion", etc. Des livres se publient qui ont pour titre "La foi d'un incroyant" (de Francis Jeanson) ou encore "La foi d'un païen". L'auteur de ce dernier ouvrage est un prêtre, professeur dans un séminaire en France. Elevé dans un milieu complètement païen et anticlérical, il en a pour ainsi dire gardé la nostalgie et il est enclin à y idéaliser les vertus qu'il y a rencontrées dans son enfance. Il entend en conséquence d'apporter son témoignage pour montrer "qu'on peut accéder à la foi en restant un barbare"; pour lui, "être un païen dans l'Eglise, si c'est une faiblesse... c'est aussi une force". Il ne faudrait pas cependant croire que ce prêtre veut scandaliser ou critiquer systématiquement; son intention est bonne, la plupart de ses remarques sont

L'atelier qui donnera à vos imprimés un caractère de distinction

Imprimeurs
Lithographes
Studio d'Art



388-5781

8125, rue Saint-Laurent
Montréal 11, Qué.

justes: il voudrait, en particulier, que l'op prète davantage attention à tout ce monde paganisé au sein duquel vivent les catholiques.

Un livre sérieux, qui fait choc et incline à la réflexion.

Richard ARÈS.

Jean MOUSSÉ, S.J.: *Foi en Dieu, foi en l'homme*. Coll. "Spiritualité". — Paris (12, avenue Sœur-Rosalie), Editions Economie et Humanisme, Editions Ouvrières, 1967, 158 pages. 18.5 cm.

LA FOI EN DIEU est-elle compatible avec une pleine foi en l'homme? A cette question cruciale qui divise aujourd'hui croyants et athées, l'A. répond en confrontant l'existence et l'expérience humaines à la foi, puis en dégageant la foi en Dieu de ses ambiguïtés et de ses contrefaçons, enfin en situant la foi entre ces deux excès que sont le surnaturalisme et l'immanentisme. C'est la foi qui donne le sens à l'existence, mais cette foi ne s'impose pas de l'extérieur. "Elle ne prend corps que dans le consentement des hommes. Si donc quelqu'un se résigne à ne pas chercher le sens de son existence ou s'il a cru le trouver dans quelque réalité... rien ne le contraint à reconnaître la nécessité de la foi" (p. 47). Si l'homme, cependant, consent à s'interroger avec sérieux sur le sens de ses actes, il y reconnaîtra le mystère de Dieu. "On ne croit véritablement en l'homme que si l'on croit en Dieu sans que ni l'homme ni le monde ne seraient" (p. 69). Les incroyants n'ont pas à se convertir à des coutumes qu'ils ne comprennent pas, ni à répéter des mots dont le sens leur échappe, ni à accepter une morale étrangère à leur liberté. "Qu'ils cherchent passionnément le sens et le fondement de toute vie d'homme. Par les chemins de la vérité, de l'amour, de la justice, de la liberté, ils progresseront, avec les croyants, vers le terme que nul ne saurait imposer mais qui se révèle à sa propre lumière et à la joie de l'homme" (p. 154).

Petit livre qui fait réfléchir sur le sens fondamental de la vie.

Richard ARÈS.

Marcel MASSARD: *Foi chrétienne, vérité de l'homme?* Coll. "Points de repère". — Tournai (Montréal, 306 est, rue Sherbrooke), Casterman, 1967, 146 pp., 18 cm. Prix: 65 f.b.

LA FOI EN DIEU par Jésus-Christ, réponse personnelle d'intelligence et d'amour à un appel adressé à tous, loin d'aliéner l'homme de lui-même ou du monde et des tâches toujours nouvelles qui le sollicitent pour son accomplissement et le progrès de l'humanité, révèle seule le sens de ces tâches et fonde seule le réalisme de ce progrès. Pour le montrer, l'A. fait brièvement mais fortement le tour des arguments de l'athéisme, puis expose leurs failles dans la perspective même de l'athée, puis dans celle du chrétien. Dialogue serein du croyant — on ne peut plus homme sur la terre des hommes, affronté aux mêmes énigmes, aux mêmes devoirs — avec un frère incroyant. Opuscule d'actualité, sérieux mais relativement facile. On peut reprocher à l'A., outre des tics de vocabulaire (fond, employé parfois pour fonds, inscrire, confronter, massif), une problématique plus affective et sociale que métaphysique et personnelle. Le marxisme, en effet, aliène la personne et la raison humaine dans la recherche passionnée et sans

fin d'un bonheur illusoire pour une humanité abstraite. Que cela plaise ou non, le réel d'aujourd'hui n'a pas de sens hors de Dieu, l'histoire n'en a pas hors de Jésus-Christ. L'A. réfute bien la rengaine selon laquelle on pourrait être "un chrétien qui s'ignore" (pp. 127-131): impossibilité, puisque la foi, acte souverainement libre et personnel, met en jeu toute la conscience du croyant.

Joseph d'ANJOU.

Jacques LECLERCQ: *Croire en Jésus-Christ*. Coll. "Vivre et Croire". — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 133 pp., 20 cm. En vente aux Editions Bellarmin.

CET OPUSCULE est une vaste réflexion sur la foi des catholiques dans l'après-Concile, telle que cette foi se découvre à l'épreuve des bouleversements planétaires qui la secouent et telle, d'autre part, que la lumière intense de Vatican II en révèle la dimension grandiose. Sans doute le milieu chrétien qu'observe l'A. est celui de pays d'Europe chez qui la pratique religieuse n'avait pour ainsi dire aucun rayonnement sur la vie; cela explique les jugements catégoriques qu'il porte sur tant d'apostasies qui ne le sont qu'en apparence, la foi authentique n'ayant jamais existé, aucun élan vers Dieu n'ayant soulevé ces vies. Il serait inexact et injuste de reconnaître sous ces traits notre chrétienté d'hier; la foi chez nous était vivante. Nous aurons néanmoins grand profit à reprendre ces réflexions d'un penseur averti et vigoureux qui explore au profit du grand public les principaux aspects du problème de la foi et les éclaire de jugements pertinents et mesurés. Nous posséderons ainsi de façon plus lucide notre foi et nous saurons avec plus de discernement la purifier, la défendre, la nourrir en nous et autour de nous.

Georges ROBITAILLE.

J.-H. NICOLAS, O.P.: *Dieu connu comme inconnu. Essai d'une critique de la connaissance théologique*. "Bibliothèque française de philosophie". — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1966, 432 pp., 19.5 cm. Prix: \$10.35, relié toile.

PARLER DE DIEU, le pouvons-nous? Avant toute révélation? Et même après? A quelles conditions? Questions de suprême importance. L'A. y répond avec maîtrise dans son ouvrage, aussi élégamment écrit (malgré quelques défauts de langue) qu'intelligemment ordonné. Le sous-titre éclaire son développement. En théologie, donc après révélation et acte de foi, on parle de Dieu avec un esprit fini, dans un langage dont les concepts, tirés du réel sensible, conduisent à des jugements, suggèrent des raisonnements toujours inaptes à saisir, à exprimer l'être divin. Notre inconnaissance de Dieu justifierait-elle l'agnosticisme? Non. L'A. insiste sur l'aptitude qu'a la raison d'affirmer par elle-même le réel, grâce au dynamisme de l'intellect fait pour juger ce qui est. Par là s'établit la valeur du raisonnement qui, des êtres insuffisants à rendre compte d'eux-mêmes, conclut à la nécessité existentielle de l'Être pur. Avant toute satisfaction des besoins du cœur et d'abord pour fonder le réalisme des aspirations affectives, il y a le jugement intellectuel d'existence. La révélation et la foi ne détruisent ni ne changent la nature de notre connaissance. Seulement, nous atteignons Dieu dans son essence même, par la vertu de sa Parole

et par le moyen des mots qu'il devait employer pour dialoguer avec nous. Concepts analogiques, mais vrais; jugements et raisonnements analogiques aussi et aussi vrais. A la condition d'observer les règles traditionnelles: dans l'affirmation des attributs nécessaires de la divinité, accessibles à notre raison (unité, infinité, personnalité...) ou la dépassant infiniment (Trinité, procession des personnes, incarnation...), recours à la négation de toute limite et passage à la transcendance. Patiemment, mais sans redite, l'A. applique aux concepts, aux jugements et aux raisonnements théologiques les principes d'une connaissance de Dieu qui échappe à l'erreur et à l'illusion. Ce faisant, il triomphe des obstacles inhérents à la tâche: matérialité, composition, temporalité, finitude, analogie métaphorique des termes dont l'homme dispose pour exprimer l'immatérialité, la simplicité, l'intemporalité, l'infinité, la réalité propre de Dieu; et il écarte les dangers possibles: annexion induite de la philosophie à la théologie ou inversement, majoration ou exténuation antagoniste de la théologie notionnelle et de la théologie mystique (ou contemplation) dans leurs mutuels rapports. La certitude de nos affirmations repose sur l'inévitable ressemblance de la créature à son Créateur. Ouvrage d'une exceptionnelle qualité, qui démontre, s'il le faut encore, l'impossibilité de parvenir à la rigueur dans l'orthodoxie théologique sans une métaphysique éprouvée comme celle de saint Thomas d'Aquin.

Joseph d'ANJOU.

Morale

René COSTE: *Morale internationale*. L'humanité à la recherche de son âme. Coll. "Bibliothèque de théologie". — Paris — Tournai, Desclée, 1965, 584 pp. 22 cm.

BIEN QU'IL nous soit parvenu en retard et qu'il ait été composé avant les grands textes de Vatican II et l'encyclique *Populorum Progressio*, cet ouvrage constitue la somme la plus considérable publiée par un théologien catholique sur le problème actuel de la paix entre les nations. Les titres des quatre parties indiquent bien quel en est le contenu: 1. Fondement et objectif de la morale internationale, 2. L'organisation de la communauté mondiale, 3. Paix ou guerre entre les nations, 4. Le Tiers Monde ou le drame du XX^e siècle. Y sont abordés du point de vue moral tous les problèmes intéressant la paix, la guerre, la société mondiale et l'aide aux pays en voie de développement. "A l'époque de prodigieuse gestation que nous vivons, écrit l'A. dès le début, l'humanité est à la recherche de son âme. La morale internationale peut et doit contribuer à la lui faire trouver" (p. 6). C'est le but qu'il a poursuivi en écrivant cette somme.

Je signale à l'attention du lecteur deux sujets de grande actualité traités dans cet ouvrage: le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'objection de conscience. Selon M. Coste, le droit positif actuel est trop timide, timidité qu'il faut regretter, "car les principes essentiels de la doctrine du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes appartiennent au droit naturel, se rattachant directement aux droits fondamentaux de la personne humaine. On peut seulement hésiter sur les applications concrètes" (p. 175). Quant à l'objection de conscience, même absolue, l'A. incline pour qu'elle soit reconnue: "La concession d'un statut équitable aux objecteurs est une solution indispen-

sable dans les pays où le problème se pose concrètement" (p. 458).

Une nouvelle édition incorporant la pensée de Vatican II rendrait encore plus riche cet ouvrage déjà d'une valeur très grande sous sa forme actuelle.

Richard ARÈS.

JUSTINIEN 66. — Travaux du Quatrième Colloque international de droit comparé. Proceedings of the Fourth International Symposium on Comparative Law. Collection des Travaux de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. — Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1967, 160 et 232 pages. 24.5 et 21.5 cm.

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA publie des travaux qui intéresseront d'abord et surtout les juristes. Dans la revue annuelle, *Justinien 66*, que fait paraître la section de droit civil de sa Faculté de droit, je signale certains articles d'un intérêt plus général: "Le droit et les rapports collectifs de travail", "Les compétences économiques dans les fédérations", "Activité politique ou candidatures aux fonctions publiques des employés des sociétés de la Couronne". Les Travaux du Quatrième Colloque ont porté surtout sur trois questions: le droit de la preuve et le secret professionnel, l'intention criminelle, le droit de grève (en *Common Law* canadienne, en droit québécois, en droit français). Il faut féliciter l'Université d'Ottawa de nous présenter des travaux aussi bien documentés.

Richard ARÈS.

SEMAINE DES INTELLECTUELS CATHOLIQUES, 1966: *Morale humaine, Morale chrétienne.* Coll. "Recherches et débats". — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1966, 242 pp., 19.5 cm. Prix: 12 F.

TROP DE TEXTES (27 en tout) méritent réflexion dans le recueil des intellectuels catholiques de France pour qu'un bref compte rendu les résume dignement. Non qu'ils aient une égale valeur quant à la pensée ou à l'expression: le moins bien écrit porte la signature du romancier le plus illustre de l'Académie. Pour mieux comprendre soit la difficulté de préciser les frontières du naturel et du surnaturel en morale, soit la cohérence de la grâce avec la nature en même temps que les exigences transcendantes de l'Évangile, on lira les exposés d'Onimus, du P. Lyonnet, des cardinaux Suenens et Veüllot. D'autres, solidement catholiques aussi, montrent les rapports de la biologie, de la psychologie, de la sociologie et de la métaphysique avec la morale. Enfin, je recommande les propos de quelques athées ou agnostiques déclarés: Vercors, Lebesque, Trotignon, Jeanson; il y a plaisir, pour un esprit éclairé par le thomisme et surtout par la théologie du concile, à prendre connaissance des préjugés, insuffisances et faux-fuyants, même érudits et subtils, auxquels recourent, évidemment avec sincérité (ce prétexte aveugle et à la mode), les penseurs (?) indifférents ou hostiles, voire sympathiques à une foi dont ils rejettent tantôt les fondements historiques, tantôt les mystères inéluctables. On éprouve une douce amitié à leur égard, d'autant qu'ils n'apportent aucun argument décisif ni pour justifier leur volonté d'ignorance ou leur refus d'adhésion, ni pour troubler la lucidité supérieure (et donnée: quelle grâce!) de nos convictions.

Joseph D'ANJOU.

Jean-Marie AUBERT: *Loi de Dieu, Lois des hommes.* Coll. "Le mystère chrétien": Théologie morale, 7. — Tournai, Desclée & Cie, 1964, 258 pp., 22.5 cm.

LOIN DE COMPORTER UNE OPPOSITION, la loi de Dieu et les lois des hommes n'ont qu'une fin: la perfection et le bonheur de l'homme dans et par l'exécution du plan de Dieu. Nulle contrainte dans la loi et l'obligation qui en découle, car l'homme, libre et fini, réalise son achèvement, dès ici-bas, par sa réponse personnelle à l'appel de Dieu, créateur par bonté, sauveur par miséricorde, modèle en son Fils incarné, Jésus-Christ; réponse donnée inévitablement au sein d'une communauté humaine, civile et religieuse. Il n'y a pas de loi plus exigeante ni plus épanouissante que la loi de la charité (amour de Dieu, de soi, des autres), moteur et fin de la vie. Lois divines (éternelle, naturelle, positives; ancienne et nouvelle), toutes nécessaires, s'imposent à nous comme les conditions mêmes de notre bien: les accepter nous sauve, les refuser nous perd. De chacune l'A. expose la notion, les fondements, les sujets, l'efficacité, les modes d'accomplissement... Il traite brièvement maints problèmes soulevés par la réflexion qui cherche à élucider les principes et par l'évolution historique de leurs applications. Par exemple: rapports entre loi et liberté, nature et personne, nature et grâce, pouvoir religieux et pouvoir civil, controverses qui affrontent l'intellectualisme et volontarisme, morale objective et morale de situation, personnalisme et socialisme... Ouvrage didactique, solide, richement documenté, que doivent connaître et même étudier non seulement les prêtres et les professeurs, mais ceux qui ont la responsabilité du bien commun dans la cité.

Joseph D'ANJOU.

Histoire, biographies

Antoine PAPLAUSKAS-RAMUNAS: *Dialogue entre Rome et Moscou. Vladimir Soloviev, porte-parole du mouvement oecuménique en Russie.* — Ottawa, Editions de l'Uni-

versité d'Ottawa, 1966, 251 pp., 24.5 cm.

L'ÉRUDITION sur laquelle le savant professeur de l'Université d'Ottawa a bâti son ouvrage est simplement colossale. La seule "Bibliographie comparée interdisciplinaire pour l'étude de l'homme oecuménique et de la société oecuménique" prend 41 pages serrées. Vladimir Soloviev (1853-1900) philosophe, théologien et poète dont l'influence n'a fait que s'étendre avec les années, fait ici l'objet d'une étude aussi serrée que complète. I. A l'aube de l'ère oecuménique pp. 9-35; II. Le problème central des recherches soloviéviques pp. (37-49); III. L'oecuménicité de Vladimir Soloviev: sa formule, ses corollaires, ses retentissements doctrinaux pp. (51-72); IV. Un grand combat au nom de l'oecuménicité pp. (73-148); V. L'esprit de Soloviev et de Vatican II. Vers la pacification, l'unification et l'édification du monde pp. (148-199). La vigueur intellectuelle de M. Paplauskas-Ramunas a quelque chose de torrentiel, et on a parfois l'impression de perdre pied: "Le troisième livre de la Russie et l'Église universelle présente les délinéaments de la doctrine sapientielle. C'est la vision béatifique de la Cité de Dieu aux points de vue trinitologique, mariologique, christologique, ecclésiologique" (132). Notre auteur écrit "à l'aube de l'ère oecuménique planétaire et peut-être interplanétaire" (192). Il n'est pas nécessaire de le suivre jusque là pour rester ébloui devant un tel savoir et de telles intuitions.

Joseph LEDIT.

Léon KOŁODZIEJ: *Il y a mille ans naissait la Pologne (966-1966).* — Mulhouse, Editions Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1966, 176 pp., 19 cm.

LIVRE CHARMANT, facile à lire, précis comme un livre savant, aisé comme un conte de fées, conçu à la manière d'un scénario de cinéma. Quel beau film on pourrait faire avec tout cela: la fête de Kupala, le mariage et le baptême de Miéčko, les guerres épiques de Boleslas! Ce serait une fête pour enfants,

VIENT DE PARAÎTRE

LES MÉMOIRES DU SÉNATEUR RAOUL DANDURAND (1861-1942)

édités par MARCEL HAMELIN

Ces *Mémoires* offrent un grand intérêt historique, le sénateur Dandurand ayant été mêlé aux principaux événements historiques de la fin du XIXe et du début du XXe siècle; un intérêt politique, le sénateur Dandurand ayant été très actif dans la politique québécoise, canadienne et internationale; et enfin un intérêt littéraire, plusieurs de ces souvenirs ayant trait à l'histoire des lettres canadiennes. C'est donc toute une époque de l'histoire du Canada qui revit dans ces pages d'un style alerte et attrayant.

4 x 8 1/2, xvi-376 pages, 5 photographies hors texte,
1967, broché, \$6.75.

En vente chez votre libraire ou chez l'éditeur :

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

C.P. 2447, Québec 2.

adultes, et tout y serait vrai et beau. Une belle inspiration spirituelle remplit ces pages. Pour l'auteur, la Pologne doit son âme, son histoire, son inspiration, son héroïsme, en un mot, tout ce qu'elle est, à l'Eglise. Il a raison.

Joseph LEDIT.

Paul LEBEAU, S.J.: *Jean Daniélou*. Coll. "Théologiens et spirituels contemporains". — Paris (31, rue de Fleurus), Editions Fleurus, 1967, 162 pp., 17,5 cm.

L'ÉQUILIBRE (pp. 155, 156), voilà l'originalité, rare aujourd'hui, du théologien Jean Daniélou. Equilibre vivant, qui circule (155) entre des extrêmes, sans jamais y tomber. Droite ou gauche, conservatisme ou progressisme, néo-modernisme ou intégrisme, constantinisme, tridentinisme, vaticanisme: rien de ces étroitesse, cages de pensée primaire, ne gêne le bon sens de l'un des plus érudits théologiens. Il doit cette réussite à son caractère formé par une mère de qualité exceptionnelle, à des contacts humains aussi riches que précoces, à des études que guidèrent des hommes soucieux de conduire à l'unique Maître, Jésus-Christ, en faisant aimer la transcendance de sa Personne (38, 50, 54, 83), l'infaillibilité de sa doctrine, l'universalité de son rayonnement (chap. 4). Chez Daniélou, la pastorale ne dégénère jamais en démission, et la science la plus austère contribue à la construction du *peuple* de Dieu, de l'Eglise des *pauvres*. Il approfondit avec maîtrise la patristique grecque, le judaïsme ancien et moderne, le protestantisme de toute école; en même temps, il apporte la *bonne nouvelle* à des jeunes que trouble "l'ébriété du néant" (P.-H. Simon), distillée par les corybantes des lettres françaises: Montherlant et Malraux, Sartre et Camus (134-135). On obtient alors du P. Daniélou des ouvrages de recherche minutieuse, dont les éléments dynamiques, "retailles" (dirait Jean Guilton) plus précieuses que les complets des autres, servent à la rédaction de livres d'actualité religieuse avidement lus et très influents. Le P. Lebeau les énumère et les résume tous, sauf deux, récemment parus: *Mythes païens*, *Mystère chrétien* et *les Evangiles de l'Enfance*. Panégyrique à lire; mérite. Quelques timides réserves me paraissent porter à faux. Le disciple semble vouloir (56-59) que son maître, modérément (et pour cause) sympathique à Teilhard, embouche l'olifant pour célébrer le teilhardisme. Il suggère aussi que Daniélou, invincible champion du sacré, des structures et institutions, bref de la chrétienté (chap. 9), profiterait à emprunter certains propos irréalistes d'un Karl Rahner en faveur de la "désacralisation" à la mode (138). Pour moi, Daniélou n'a qu'un tort (mais son panégyriste encore davantage): celui de ne pas donner à son style, d'une vivacité limpide sans égale, la correction et le fini qui lui conviendraient. Le P. Daniélou passera bientôt quelques semaines au Québec: qu'on se le dise et qu'on aille l'écouter.

Joseph D'ANJOU.

O. BIOLLEY: *Une âme d'élite. Mère Hélène de Burlet, R.J.C., 1872-1950*. — Bruges (23, quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1964, 264 pp., 20 cm. Prix: 150 fr. b.

ISSUE D'UNE FAMILLE DISTINGUÉE de Belgique, jeune fille charmante, d'esprit vif et de volonté ferme, de cœur tendre et fort, Hélène de Burlet refuse, à vingt ans, un "beau parti", parce qu'il n'a pas la séduction de Jésus-Christ (p. 26). Sa vie de religieuse

du Sacré-Cœur ne démentira point son attachement à la personne, à la doctrine, aux exemples du Verbe de Dieu incarné (31, 46, 56, 83, 121, 215, 254). Comme éducatrice, directrice d'études, conseillère spirituelle, qui reçoit quantité de visiteurs et écrit autant de lettres, Mère de Burlet donnera partout, jusque dans les prisons allemandes, l'impression de vivre unifiée par un amour exaltant, générateur de joie (138, 142, 180, 212), même et surtout dans les épreuves (159-160, 173-179, 220, 226-227, 244). Mystique peut-être; à coup sûr héroïque par son obéissance sereine, la pureté de ses sentiments et de ses actes, sa crânerie devant la mort. "De notre temps", cette femme mérite qu'on la connaisse. L'A. prend le moyen approprié à cette fin: il cite abondamment sa correspondance. Souhaitons à de nombreuses jeunes filles la grâce de lire, de goûter son ouvrage et de répondre à l'appel toujours pressant de l'Amour qui ne déçoit pas.

Joseph D'ANJOU.

Joachim JOESTER: *La vérité sur le cas Jack Ruby*. Traduit de l'allemand par Madeleine Cé. Paris et Tournai, Casterman, 1967, 176 pp. et 4 pp. de hors-texte, 23 cm.

SI LA COMMISSION WARREN a cru convaincre l'opinion que l'assassinat du président Kennedy avait été l'œuvre du seul Lee Harvey Oswald, elle a perdu la partie depuis longtemps. Car de partout ses conclusions ont été contestées. Dans cette veine, on lira avec l'intérêt le plus vif ce second ouvrage de Joachim Joester consacré à l'événement. Il y discute les avancés du Rapport Warren concernant Jack Ruby. Il s'appuie avant tout sur les dépositions qu'a recueillies la Commission Warren mais dont elle n'a pas su ou pas voulu faire état. Il ose écrire: "Les procès-verbaux contiennent la vérité, le Rapport Warren ne contient que des mensonges" (p. 126). L'A. passe au crible ces textes avec une vigueur, une perspicacité et une logique qui impressionnent. Pour lui, le meurtre de Kennedy fut l'œuvre d'un complot de la pègre dans lequel trempa la police de Dallas. On devait abattre Connolly. Ruby avait monté l'affaire avec un sosie d'Oswald. Les meneurs décidèrent de supprimer Kennedy; ce que n'avait point prévu Ruby. Il était dépassé. Par ordre il supprima Oswald qui pouvait parler et lui-même, à son tour, après bien d'autres, fut supprimé parce qu'il pouvait parler. Un monde hideux.

Georges ROBITAILLE.

Canadiana

Robert LACOUR-GAYET: *Histoire du Canada*. Coll. "Les grandes études historiques". — Paris (18, rue du Saint-Gothard), Librairie Arthème Fayard, 1966, 608 pp., 21,5 cm.

UNE des bonnes études historiques sur le Canada publiées par un Français. L'A. y présente une nouvelle division des grandes périodes de notre histoire: 1. Le Canada français (1534-1760), 2. le Canada britannique (1760-1867), 3. le Canada canadien (1867-1966). L'ouvrage révèle une connaissance approfondie et, en général, juste des événements qui tissent la trame de l'histoire canadienne; bien écrit, il se lit facilement et avec plaisir. Ici et là, un mot, une remarque, une observation, un rappel d'événements indiquent que l'A. a bien saisi la nature et la gravité du problème canadien. Par exem-

ple, citant cette parole de John Macdonald au lendemain de 1867: "Nous avons fait le Canada, il nous reste à faire des Canadiens", il ajoute aussitôt: "Il serait difficile de mieux résumer le problème qui se posait à la jeune Confédération" (p. 370). Autre exemple, ces quelques lignes sur le cas du Québec d'aujourd'hui: "En vérité, c'est du Québec que dépend l'avenir du pays... Les Québécois — puisqu'ils préfèrent être appelés ainsi plutôt que Canadiens français — semblent estimer qu'un "statut spécial", c'est-à-dire la reconnaissance que leur province est différente des neuf autres, représente le minimum de leurs revendications" (pp. 564 et 567). De même, parlant de l'option séparatiste, l'A. affirme qu'elle "a contre elle tout le Canada anglophone et, à l'intérieur de la province, la grande majorité de la bourgeoisie, ainsi que la plupart des syndicats ouvriers qui redoutent un abaissement du niveau de vie... Néanmoins, ce sont souvent des minorités de ce genre qui ont modelé l'histoire" (pp. 569-570). Sa conclusion, cependant, est optimiste, car, fait-il remarquer, l'histoire du Canada est l'histoire de batailles perdues d'avance et que la volonté a transformées en victoires: pourquoi demain ne serait-il pas semblable à hier?

Richard ARÈS.

EN COLLABORATION: *Histoire du Canada*. Une expérience tricentenaire. — Montréal (1180 rue Bleury), Editions de Sainte-Marie, 1967, 164 pp., 20 cm.

RECUEIL d'études historiques s'étendant des "Relations des Jésuites" de 1632 à un débat, tenu en mars 1967, sur la constitution de 1867. Chacune de ces onze études possède une valeur propre et mérite publication. Pour m'en tenir au régime britannique, je signale comme particulièrement intéressants les textes sur la constitution de 1791, sur "le rôle du bas clergé face au mouvement insurrectionnel de 1867", sur Médéric Lanctôt, adversaire de la Confédération et théoricien social, sur le programme électoral catholique de 1871, et enfin sur l'élection fédérale de 1935. C'est peut-être de la petite histoire, mais c'est ainsi que se préparent et s'amassent les matériaux dont d'autres se serviront pour écrire un jour de la grande histoire.

Richard ARÈS.

Eric KIERANS: *Le Canada vu par Kierans*. — Montréal (3411, rue Saint-Denis), Editions du Jour, 1967, 160 pages, 19,5 cm.

MÊME SI l'on n'est pas d'accord avec toutes les idées exposées dans cet ouvrage, on doit reconnaître qu'il fourmille d'idées. Que l'A. parle du nationalisme canadien, de la vitalité du Canada français, du socialisme d'Etat, des grandes entreprises, des investissements étrangers, de l'amendement de la constitution ou d'un nouveau fédéralisme, il le fait avec une vigueur et un entrain auxquels il n'est pas facile de résister, du moins au premier choc. Pour lui, "le Canada a besoin d'un nationalisme constructeur et concret qui soit au diapason de l'ardente ferveur de tous les jeunes Canadiens, qui soit à la hauteur de l'énergique renaissance du Québec et qui soit suffisamment ample et vaste pour englober les buts et les aspirations légitimes des Canadiens français." Relevant la prédiction de l'auteur du livre *Lament for a Nation*, selon lequel la société québécoise serait en train de progressivement s'assimiler à la masse nord-américaine, et cela d'autant plus qu'y diminue l'influence de l'Eglise catho-

lique, Kierans se dit persuadé du contraire et convaincu que le Canada anglais comprendra le rôle que lui imposent les circonstances et prendra la relève de l'Église: "Nous avons la possibilité, et nous sommes quatorze millions pour le faire, de prendre la relève et de faire nôtre, et c'est une priorité fondamentale, la tâche qui consiste à encourager et à aider nos compatriotes à conserver et à faire s'épanouir de toutes les manières possibles leur culture, leur langue et leurs traditions" (pp. 35-36). Il faut souhaiter que l'auteur réussisse à convaincre ses propres compatriotes de la nécessité de jouer un tel rôle, et cela pour le bien même de ce pays qui s'appelle le Canada.

Richard ARÈS.

W. Harry HICKMAN, Jean-Pierre MENTHA, Gérald MOREAU: *Le Québec Tradition et Evolution*, 2 T. — Toronto, W. J. Cage Limited, 1967, 171 et 220 pp., 24 cm.

LES DEUX VOLUMES représentent une initiative fort louable et digne d'imitation. L'intention des auteurs est de présenter le Québec à l'étudiant canadien anglophone. Ils tentent d'envelopper le lecteur dans une intense diversité culturelle au moyen de textes de toute catégorie et valeur. Les textes littéraires voisinent avec les commentaires journalistiques et les annonces. Les divers textes sont groupés par sujets dans une mise en page pratique, et au besoin, éclairés de brèves traductions. Photos et diagrammes ajoutent à l'impression d'une plongée dans le concret d'un peuple en expansion.

Si la richesse documentaire contribue à la valeur éducative de ces livres, elle en constitue peut-être la faiblesse. Il s'en dégage une impression de fourre-tout qui peut produire une certaine confusion dans l'esprit de l'étudiant, même s'il est guidé. Mais je crois que la confusion repose sur le dessein de fond: vouloir présenter une culture sans clairement discerner le parlé et l'écrit, le fruste et l'accompli, ce qui est toléré et ce qui est recherché.

Si l'anglophone veut connaître le Québécois réel, il s'apercevra que de fait celui-ci dans l'ensemble ne parle pas ce français universel qu'on lui aura appris à prononcer en laboratoire de langues, mais une langue plus proche du "joual", et ce, même chez l'étudiant d'université. Si c'est là la langue parlée du Québécois, elle n'est pas à confondre avec les textes d'écrivains. Il ne faudrait pas s'étonner que l'anglophone bien souvent ne soit pas attiré par cette langue ainsi parlée, et qu'il soit un peu confondu en découvrant le décalage entre langue parlée et écrite. C'est en ce sens que les textes de qualité fort variée ici réunis peuvent confondre l'étudiant: quel est au juste le langage des Québécois, celui des pages 57 (Tome I), 47-48 (dont on dit que "ça reste du français, que diable"), 56, 86 (Tome II), ou bien les textes des écrivains?

Mais si ce recueil de textes, sans avis quant à leur valeur ou représentativité, peut donner l'impression d'une confusion, il donne peut-être une juste idée de la situation du peuple québécois qui cherche son identité à tous niveaux. En somme, voici une entreprise que l'on voudrait voir imitée par les professeurs francophones, qui pourraient avec avantage révéler à leurs étudiants l'univers anglophone.

Placide GABOURY.

Collège Jean-de-Brébeuf,
Montréal.

Marie-Claire BLAIS: *L'Insoumise*. Roman. Coll. "Les Romanciers du Jour", 17. — Montréal, les Editions du Jour, 1966, 127 pp., 20,5 cm.

INSOUMISE À LA RÉALITÉ: telle est cette femme, épouse d'un médecin, mère de trois enfants dont l'aîné, Paul, lui a échappé. En lisant le journal de son fils, Madeleine découvre qu'il s'est détaché d'elle et qu'il est l'amant d'une autre femme en qui elle voit une rivale et une complice: du même âge qu'elle, Anna est mère d'un garçon. Dans son cœur, la mère de Paul refuse de continuer à aimer son mari, à travers qui elle revoit encore Camille, un amant d'avant son mariage; ce mariage, d'ailleurs, est devenu "une longue liaison qui n'aura jamais de fin". Elle rejette intérieurement sa pratique religieuse conformiste; c'est pour faire plaisir à son époux et pour la bonne réputation de leur union qu'elle fréquente l'église. Elle s'étonne même d'avoir souhaité et obtenu autrefois que leur maison soit construite à l'ombre de l'hôpital où travaille son mari. Lorsque Paul trouve la mort dans un accident de ski, l'insoumission de cette femme provoque une désagrégation temporaire du couple. Rodolphe croit, lui aussi, ne plus aimer son épouse et ne pratiquer sa religion que par conformisme. Un regain d'affection réciproque causé par la mort de Paul ne dure pas; en fait, Rodolphe voulait obtenir des confidences au sujet de ce fils que Madeleine avait tenu loin de lui. Mais, en fin de compte, l'insoumise est matée par la perte définitive de Paul. Frédéric, confrère, ami et père "intellectuel" de Paul, constate que Madeleine et Rodolphe s'aiment sans le savoir "d'une rude affection, d'une tendresse profonde" et que Paul les a aimés tous les deux, maladroitement. La mort de Paul marque aussi la fin de la jeunesse de Frédéric. Malgré la tristesse et l'amertume qui se dégagent de ce roman, l'amour, l'amitié et la mort s'y côtoient dans des personnages très humains; l'auteur manifeste une sérénité qu'on ne trouvait pas dans *Une saison dans la vie d'Emmanuel*. Le triple changement de narrateur donne du relief au style de cette œuvre.

Jean HARDY.

1855 est, rue Rachel,
Montréal 34.

Jean-Noël SAMSON: *Félix Leclerc*. Coll. "Dossiers de documentation sur la littérature canadienne-française", 2. — Montréal, Fides, 1967, 88 pp., 30,5 cm.

CE DOSSIER sera très utile aux professeurs et aux étudiants des écoles secondaires. Ils y trouveront une excellente bibliographie, des notes biographiques, des photographies, un vaste choix de critiques. Ce choix, cependant, vise trop uniment à établir une sorte d'équilibre entre les témoignages favorables à Leclerc et ceux qui ne le sont point. On aurait aimé que M. Jean-Noël Samson prît davantage le parti des uns ou des autres; surtout, qu'il donnât une appréciation franchement personnelle de l'œuvre de Leclerc. Peut-être, alors, n'eût-ce plus été un dossier... Et pourquoi est-ce le numéro 2 des "Dossiers de documentation sur la littérature canadienne-française"? Quel a été, en effet, le numéro 1? On ne l'a nulle part indiqué: ni sur la chemise qui renferme les neuf feuillets ou groupes de feuillets ni dans l'avant-propos.

René DIONNE.

Provost

Réparations d'automobiles
de toutes marques

Débossage

Soudure électrique — Peinture

Équilibrage des roues

Pièces et accessoires

PROVOST AUTO ÉLECTRIC, Ltée
8305, boul. St-Laurent 387-7133

LA JOIE DE VIVRE COMMENCE AVEC JETTÉ

... une installation de Jetté est une assurance de confort!

Jetté profite de 40 ans d'expérience dans le domaine du chauffage et de la plomberie... ou plutôt ce sont les clients qui en profitent.

"Où le travail devient œuvre... chef-d'œuvre"



849-4107

360 EST, RUE RACHEL - MONTRÉAL

E

pargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social: Montréal

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Revue de l'enseignement supérieur (13, rue du Four, Paris), "La linguistique", nos 1-2, 1967.

Numéro spécial sur la linguistique: ses principaux aspects et ses relations avec les autres sciences, comme, par exemple, l'archéologie, l'ethnologie, la sociologie, la psychologie, la rhétorique et la logique.

LE DEVOIR: Le Québec dans le Canada de demain. Tomes 1 et 2. — Montréal (3411, rue Saint-Denis), Editions du Jour, 1967, 192 et 190 pages.

Recueil des articles publiés dans le numéro spécial du "Devoir", le 30 juin 1967, à l'occasion du centenaire de la Confédération canadienne. Le premier tome a pour titre "Avenir constitutionnel et statut particulier", le second, "Vers un nouveau partage des pouvoirs". Textes à lire pour connaître la pensée canadienne-française à un moment particulièrement significatif de l'évolution politique et constitutionnelle au Canada.

L'Eglise canadienne. Documents et informations. — Montréal (245 est, boulevard Dorchester), Editions Fides, vol. 1, no 1, janvier 1968.

Nouvelle revue qui se propose de publier chaque mois les documents et les informations marquant les grandes lignes de pensée et d'action de l'Eglise au Canada. Rendra de grands services.

Action pédagogique. — Québec (2136, chemin Ste-Foy), Corporation des enseignants du Québec, janvier 1968.

Nouvelle revue d'information pédagogique, sous la direction de M. Fernand Toussaint.

Fiancés 68. — Ville Saint-Laurent (685, Décarie Nord), 1968, 32 pages.

Journal annuel publié par le Service National de Préparation au Mariage. Contient d'excellents articles sur l'amour, les fiançailles, la fécondité, et des témoignages de ménages racontant leurs expériences et montrant que le foyer doit s'ouvrir au monde.

Guy FRÉGAULT: **Histoire de la Nouvelle-France. IX: La guerre de la conquête.** — Montréal, Editions Fides, 1966, 516 pages. 25 cm.

Réédition, dans une collection nouvelle, d'un maître ouvrage dont *Relations* a déjà rendu compte en juin 1956, p. 174.

Le mystère eucharistique. Coll. "L'Eglise aux Quatre Vents". — Montréal, Fides, 1967, 40 pages.

Version française de l'instruction *Eucharisticum Mysterium* de la Sacrée Congrégation des Rites, du 25 mai 1967.

SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA: Présentation de MM. Gérard Bessette, Pierre Camu et René de Chantal. — Ottawa, 1967, 90 pages.

Textes des allocutions prononcées lors de la réception de trois nouveaux membres à la Société royale du Canada.

La Sainte Liturgie. Coll. "La Pensée Chrétienne". — Montréal, Fides, 1967, 152 pages.

Recueil de six textes fondamentaux (instructions, constitution et motu proprio) se rapportant à la liturgie, depuis la constitution conciliaire de 1963 jusqu'à l'instruction sur le mystère eucharistique du 25 mai 1967.

L. BOUYER: **Architecte et liturgie.** — Paris (29, boulevard Latour-Maubourg), Editions du Cerf, 1967, 110 pages.

Etude historique et technique sur l'aménagement architectural des églises.

Guide budgétaire. — Lévis, Fédération des Caisses populaires Desjardins, 1967, 48 pages.

Excellent guide pour tenir un budget qui réponde aux besoins et aux désirs d'une famille.

A.-M. ROGUET: **Pourquoi le canon de la messe en français.** — Paris (29, boulevard Latour-Maubourg), Editions du Cerf, 1967, 104 pages.

Etude sur le canon de la messe et explications sur la bonne manière de le traduire en français. Le dernier chapitre donne le texte français du canon.

Mgr Paul POUPARD: **Connaissance du Vatican.** Coll. "Beauchesne". — Paris (117, rue de Rennes), Beauchesne, 1967, 230 pages.

Précieux petit livre pour qui veut connaître ce qu'est le Vatican, comment il est organisé et gouverné, ce que font le pape, les congrégations romaines, les divers secrétariats, tribunaux et bureaux. Une mine de renseignements.

Emile NELLIGAN: **Poésies.** — Montréal, Fides, 1967, 260 pages.

Edition de luxe des œuvres du poète Nelligan. Grand album illustré par Claude Dulude.

Paul YUZYK: **Les Canadiens-Ukrainiens.** — Winnipeg (667 Flora), Association ukrainienne des lecteurs, 1967, 100 pages.

Le sénateur Yuzyk présente en ces pages les Canadiens-Ukrainiens et décrit leur place et leur rôle dans la vie canadienne. Bon dossier sur les Ukrainiens au Canada.

Claude POIRIER: **Jeunes en prière.** — Montréal, Editions Fides, 1967, 64 pages.

Recueil de prières, inspirées de la Bible (surtout des Psaumes), et destinées tout particulièrement aux jeunes étudiants.

Paul FOULQUIÉ: **La Connaissance et l'Action.** — Paris (11, rue de Sèvres), Editions de l'Ecole, 1967, 336 pages.

En sous-titre, on lit: *Mémento de Philosophie pour le Baccalauréat.* Ouvrage très bien fait, d'une grande clarté, mais adapté au programme français de philosophie. Définitions et explications sont à la portée de tous les étudiants.

"Le temple de la lumière"

Pour vos ampoules tubes fluorescents et fournitures électriques



JEAN BÉLAND, Ing. P.,
président
et directeur général

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal - 274-2465*

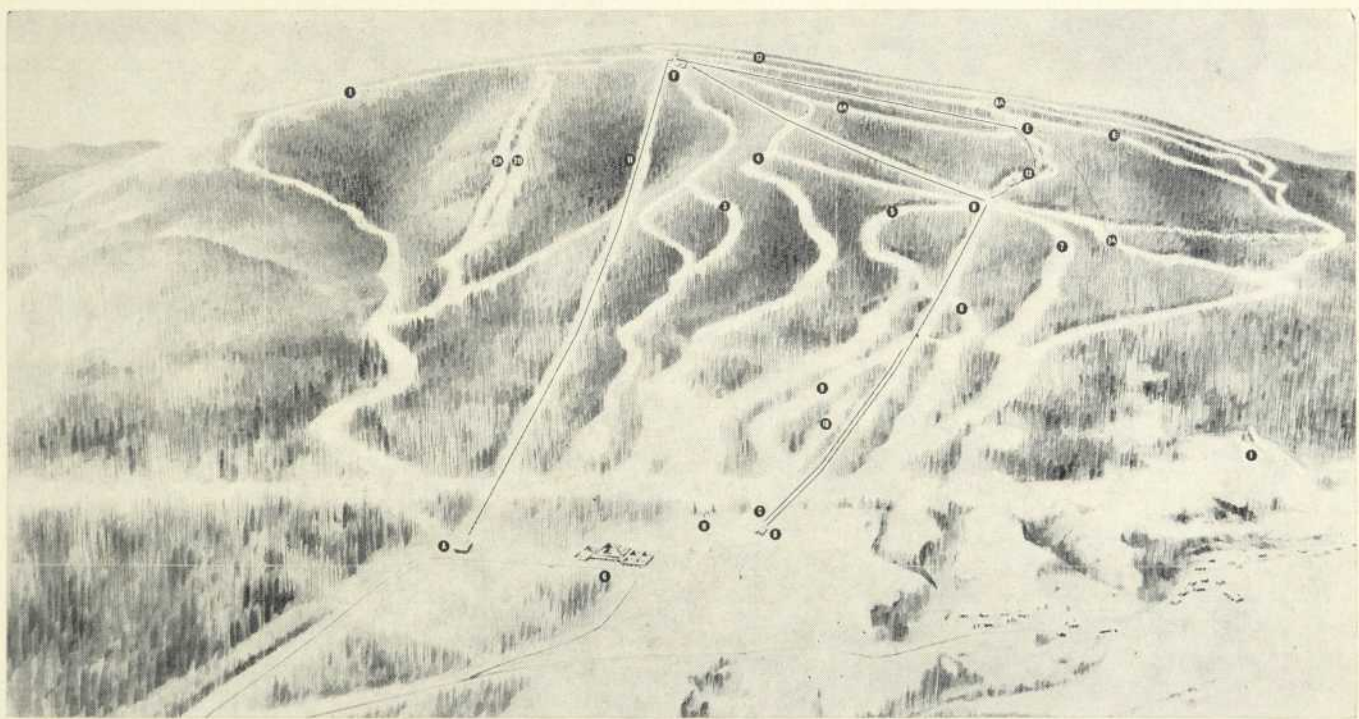
PRIX FIXE
MONT STE-ANNE



Ville de Québec

OUVRAGES REÇUS

- KESTELOOT, Lilyan: **Anthologie négro-africaine.** Panorama critique des prosateurs, poètes et dramaturges noirs du XXe siècle. Coll. "Marabout Université", 129. — Québec, Kasan Limitée, 1967, 430 pp.
- DEL LAGO, Gerardo, S.J.: **Psychologie et Grâce.** Traduit de l'espagnol par Gerardo del Lago, S.J. et Justin Schlegel. Coll. "Psychologie pour notre temps". — Mulhouse, Editions Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 128 pp.
- LORGEOU, Marcel: **À l'écart sur la côte.** Préface de Henri Quéffelec. — Orléans, chez l'auteur, 19 rue Sainte-Euverte, 1965, 197 pp.
- LURAGHI, Raimondo: **Histoire du colonialisme.** Des grandes découvertes aux mouvements d'indépendance. Coll. "Marabout Université", 132. — Québec, Kasan Limitée, 1967, 319 pp.
- MARIE-BERNADETTE, Mère, MARIE-EDMOND, Sr; LYDIA Sr; ULEYN, Arnold; HOSTIE, Raymond; VANDE GRAAF, Jacques; LAGROU, Léo; ANCIAUX, Paul: **La Communauté, relation de personnes.** Présenté par Raymond Hostie. Coll. "Bibliothèque d'études psycho-religieuses". — Paris et Bruges, Desclée de Brouwer, 1967, 173 pp.
- MAURAUULT, Olivier, P.A., P.S.S.: **Le Collège de Montréal 1767-1967.** 2e éd. revue et mise à jour par Antonio Dansereau, P.S.S. — Montréal, 1967, 574 pp.
- PHILIPPE, M.D., O.P. et le Pasteur A. FINET: **Le mystère de l'Eglise.** Dialogue. Coll. "Verse et Controverse", 3. — Paris, Beauchesne, 1967, 178 pp.
- PHILIPS, Mgr.: **L'Eglise et son mystère au deuxième concile du Vatican.** Texte et commentaire de la Constitution *Lumen Gentium*, I. — Paris, Desclée, 1967, 395 pp.
- MULLER, Aloïs: **Orientations pédagogiques vers l'Eglise nouvelle.** Traduction de Paul Kirchofner. Coll. "Perspectives". — Mulhouse, Editions Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 101 pp.
- RICHARDSON, Alan: **Le procès de la religion.** Traduit de l'anglais par Marie Tadié. Coll. "Christianisme en mouvement", 2. — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 130 pp.
- RIGAUX, Béda: **Pour une histoire de Jésus, II: Témoignage de l'évangile de Matthieu.** — Paris, Desclée de Brouwer, 1967, 306 pp.
- SANFAÇON, Roland: **Défrichements, peuplement et institutions seigneuriales en Haut-Poitou, du Xe au XIII siècle.** "Les Cahiers de l'Institut d'Histoire", 9. — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1967, 144 pp et 10 pp. de cartes en appendice.
- STANKÉ, Louis: **Dictionnaires en 5 langues.** Français, anglais, espagnol, allemand, italien. — Montréal. Les Editions de l'Homme, 1967, 128 pp.
- TILLARD, J.M.R., O.P.: **Les Religieux au cœur de l'Eglise.** "Cahiers de Communauté Chrétienne", 5. — Montréal, 1967, 213 pp.
- ALMERAS, Charles: **Croire aujourd'hui.** Les jeunes gens et la foi. Coll. "Problèmes de vie". — Paris, Apostolat des Editions, 1967, 171 pp.
- ANCIAUX, Paul: **Sacrement et Vie.** Fondements et orientations du renouveau dans la pastorale des sacrements. — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 116 pp.
- BACHT, Henri, S.J.: **Au fil des jours avec Jean XXIII.** Le cœur d'un grand pape. Traduit par M. Grandclaoudon. — Mulhouse, Editions Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 381 pp.
- BAUMER, I.; CHRISTOFFELS, H.; MAINBERGER, G.: **Le domaine du sacré.** Coll. "Perspectives". — Mulhouse, Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 164 pp.
- BELINDA, Lénie: **Egypte. Roman.** Coll. "La Palme d'or". — Paris et Tournai, Casterman, 1967, 208 pp.
- DES CARS, Guy: **La vie secrète de Dorothee Gindt. Roman.** — Paris, Editions de la Pensée moderne, 1967, 253 pp.
- CONGAR, Yves M.J., O.P.: **Situations et tâches présentes de la théologie.** — Paris, Editions du Cerf, 1967, 160 pp.
- CRUCHON, Georges: **Psychologie, 2: Les maturations de l'adolescence.** Coll. "Psychologie pour notre temps". — Mulhouse, Editions Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 471 pp.
- CULLMANN, Oscar; KARRER, Otto: **La Bible et le dialogue œcuménique.** Traduit par R. Virrion. Coll. "Approches œcuméniques". — Mulhouse, Salvator; Paris et Tournai, Casterman, 1967, 107 pp.
- DUFOUR, Roland: **La Spiritualité du week-end.** Coll. "Présence". — Montréal et Paris, Fides, 1967, 221 pp.
- ECRITS DU CANADA FRANÇAIS, 23: **Nouvelles, Théâtre, Poésie.** — Montréal, (1029, côte du Beaver Hall), 1967, 258 pp.
- EN COLLABORATION: **Du cri à la parole.** Etudes de psychologie religieuse présentées par A. GODIN, S.J. Les Cahiers de psychologie religieuse, IV. — Bruxelles, Editions Lumen Vitæ, 1967, 270 pp.
- EN COLLABORATION: **Etudes de linguistique francocanadienne.** Présentées au XXXIVe congrès de l'A.C.F.A.S. (nov. 1966) et publiées par Jean-Denis GENDRON et Georges STRAKA. — Québec, Les Presses de l'Université Laval; Paris, Librairie C. Klincksieck, 1967, 175 pp.
- EN COLLABORATION: **L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse.** Décret "Perfectæ caritatis". Texte latin et traduction française. Commentaires sous la direction de J.M.R. Tillard et Y. Congar. Coll. "Unam Sanctam", 62. — Paris, Editions du Cerf, 1967, 593 pp.



Le ski de printemps à son meilleur au MONT STE-ANNE, Beauré: Tél. (418)-263-4523 - Québec (418)-692-0835

A — Télécabine	7,700'	1 — La Crête — Piste de	11,350'	7A — L'Erablière	5,500'
B — Télésiège double	4,200'	2A — La S	3,400'	8 — La Pichard	10,000'
C — Télésunic	2,100'	2B — La Super S	3,400'	8A — La Familiale	11,700'
D — Télésiège double	3,800'	3 — Pionnière	8,100'	9 — Juvénile	2,400'
E — Arbalète	3,200'	4 — Gros Vallon	7,600'	10 — L'Ecolière	2,200'
Altitude	2,625'	4A — Dolce Vita	3,600'	11 — Gondoleuse	7,700'
		5 — Court Vallon	5,000'	12 — Chemin d'accès	17,400'
		6 — L'Estrière	3,110'		



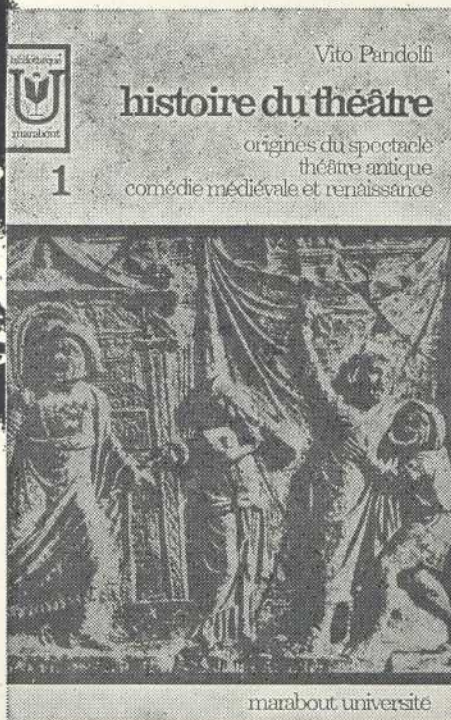
marabout

actualité



histoire du théâtre

en cinq volumes
abondamment
illustrés



Vito Pandolfi

histoire du théâtre

origines du spectacle
théâtre antique
comédie médiévale et renaissance

1

marabout université

tome 1 paru : origines du spectacle /
théâtre antique / comédie médiévale
et Renaissance.

Il n'existe pas, en français, d'histoire du théâtre récente et complète, comparable aux "monuments" publiés en Allemagne et en Grande-Bretagne. Cette lacune est d'autant plus sensible aujourd'hui que le théâtre, grâce aux jeunes compagnies et aux Maisons de la Culture, grâce aussi à la vaste publicité donnée aux réalisations théâtrales étrangères, connaît un regain de faveur auprès de la jeunesse. Si, après de longues recherches, nous avons choisi de présenter, en langue française, un ouvrage d'origine italienne, c'est que l'Histoire du théâtre de Vito Pandolfi nous a paru la mieux adaptée aux besoins d'un vaste public qui, malheureusement, est parmi les moins bien informés du monde en ce domaine. L'auteur est, en effet, historien et homme de théâtre à la fois. A l'érudition et à la méthode, il joint donc une expérience personnelle de la scène et une connaissance intime des problèmes de la dramaturgie. Par une analyse fouillée des textes et à la lumière des découvertes archéologiques les plus récentes, V. Pandolfi tente de ressusciter l'ambiance caractéristique du spectacle depuis les origines. Et si la synthèse qu'il construit est aussi ample, aussi cohérente et, pour tout dire, aussi passionnante, c'est qu'à ses yeux, l'histoire du théâtre présente avant tout une suite d'événements en prise directe sur la réalité; que le "drame" au-delà du texte et des représentations, est un phénomène collectif, représentatif des tendances profondes du corps social.

Marabout Université n° 147****: \$2.10 (prix suggéré)